

Budget Primitif 2022

Rapport de présentation

Conseil d'agglomération du jeudi 16 décembre 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P.4
I. PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE 2022	P.7
1. Répartition des prévisions par budget	P.8
2. Répartition des recettes réelles par nature	P.9
3. Répartition des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement	P.10
II. PRESENTATION PAR POLITIQUE DU BUDGET 2022	
1. Présentation consolidée de la répartition du Budget 2022 par politique	P.11
2. Présentation détaillée par politique du Budget 2022	P.11
A. Développement économique	P.12
B. Enseignement – Recherche – Innovation	P.17
C. Tourisme	P.20
D. Habitat et logement	P.22
E. Transport et déplacements	P.27
F. Culture et équipements culturels	P.33
G. Équipements de loisirs et politique sportive	P.38
H. Insertion sociale et professionnelle	P.45
I. Cohésion sociale	P.47
J. Petite enfance, enfance, jeunesse	P.51
K. Environnement	P.57
L. Aménagement – Voirie – Haut Débit	P.67
M. Dotations et fonds de concours aux communes	P.69
N. Administration générale et communication	P.73
O. Opérations financières	P.77
P. Incendie et Secours	P.77
III. PRESENTATION PAR BUDGET DU BUDGET 2022	
1. Budget Principal	P.78
2. Budget Annexe des Transports	P.87
3. Budget Annexe de l'Eau	P.92
4. Budget Annexe de l'Assainissement	P.97
5. Budget Annexe SPANC	P.103
6. Budget Annexe Collecte et Valorisation des Déchets	P.106
6. Budget Annexe Gestion Immobilière	P.112
6. Budget Annexe des Zones d'Activités Economiques	P.116
7. Budget Annexe Chaufferie Bois	P.118
9. Budget Annexe Hippodrome	P.120
10. Budget Annexe du golf de la Baie de Saint-Brieuc	P.123
11. Budget Annexe Pole Nautique	P.126

ANNEXES

1. Budget consolidé et retraité	P.129
2. Chaîne de l'épargne des budgets et financement de l'investissement	P.130
3. à 14. Budget Primitif 2022 (mouvements budgétaires)	P.131
15. Eléments sur la Dette	P.143
16. Synthèse des ratios réglementaires	P.144
17. Evolution des charges de personnel	P.145

Introduction

Le Budget Primitif 2022 s'inscrit dans un contexte de sortie de crise et de relance amorcée en 2021, développé dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires du 25 novembre 2021. Même si la reprise économique est bien présente, le budget de l'Agglomération sera encore fortement marqué par la crise qui pèse sur les ressources fiscales et les produits des services.

La situation financière et économique liée à la crise sanitaire se décline à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

Dans ses « perspectives de l'économie mondiale » établies en octobre 2021, le Fonds Monétaire International (FMI) indique que « la reprise de l'économie mondiale se poursuit mais la dynamique s'est affaiblie et l'incertitude accrue ». Sont en cause, la résurgence de la pandémie, les ruptures d'approvisionnement et la pression sur les prix.

A l'échelle européenne, les règles relatives à l'encadrement des budgets nationaux sont suspendues depuis mars 2020 afin de permettre aux États de faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

En France, après une année 2020 marquée par une importante récession (chute du PIB : -8%), une forte reprise économique est en cours, stimulée par le soutien de l'État, d'importants investissements menés par le secteur privé et un fort rebond de la consommation. Le PIB est attendu en hausse de 6,75 % en 2021 selon les prévisions du FMI. Pour l'année 2022, même si les incertitudes sont nombreuses, une croissance forte est attendue autour de 4 %.

Le Projet de loi de finances pour 2022 (PLF 2022) s'inscrit dans un contexte de relance économique et de post-réforme fiscale puisque l'année 2021 a constitué l'année d'entrée en vigueur de la refonte de la fiscalité locale. A partir de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales disparaît des budgets locaux pour être remplacée par une fraction de TVA dans le budget des EPCI.

Le contexte local est marqué par la mise en œuvre du Plan France Relance initié par la Loi de Finances 2021. Ce plan de 100 milliards d'euros s'est décliné au niveau local avec la multiplication d'appels à projets et l'élaboration d'une nouvelle forme de contractualisation entre l'État et les collectivités : le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Le CRTE de l'Agglomération a été approuvé le 30 juin 2021, sur la base d'un projet de territoire renouvelé. Le Plan de relance européen a par ailleurs doté les Régions d'une nouvelle enveloppe appelée « REACT-EU » pour soutenir les projets contribuant à une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente. Le budget primitif 2022 bénéficie de ces nouveaux soutiens financiers.

Le budget traduit enfin les orientations du projet de territoire 2021-2030 adopté le 8 juillet 2021. Le projet de territoire constitue en effet la feuille de route qui guide l'action communautaire et définit une vision partagée du territoire et de son évolution, au travers de quatre orientations :

- mobilisation générale pour la transition écologique et l'emploi non délocalisable
- mailler le territoire par les services aux publics
- rebondir après la crise et agir pour la qualité de vie
- porter collectivement notre ambition

Les bases d'une vision à long terme en matière de développement du territoire et de services rendus aux habitants de l'Agglomération ont été ainsi posées.

Le Projet de territoire trouve sa traduction concrète dans les projets inscrits au budget primitif 2022.

Le budget primitif 2022 de Saint-Brieuc Armor Agglomération, qui fait l'objet d'une analyse détaillée dans ce rapport, représente **248 966 830 €** au titre des recettes ou des dépenses réelles consolidées (ensemble des budgets).

FONCTIONNEMENT

Les graphiques aux pages 9 et 10 du présent document identifient la répartition par nature des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées, atteignent **174,35 M€**. Elles contribuent au financement des dépenses de fonctionnement et à l'autofinancement.

En volume, le premier poste de recettes concerne les impôts et taxes pour 95 M€. Les postes suivants sont constitués des produits des services avec 46,4 M€, puis les dotations et participations pour 24,9 M€ et enfin les autres recettes et produits exceptionnels pour 8,05 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement nécessaires à l'exercice des compétences communautaires, atteignent **141,3 M€**.

En volume, le premier poste d'un montant de 41,9 M€ concerne les charges à caractère général.

Les postes suivants sont constitués des dépenses de personnel pour 39,8 M€, des dotations comprenant la DAC versée aux communes, le FNGIR ainsi que des redevances eau et assainissement pour un montant de 29,4 M€, des subventions et contributions pour 24,7 M€ et des charges financières et exceptionnelles pour 5,5 M€.

AUTOFINANCEMENT ET ANNUITE DE LA DETTE

Une fois les dépenses de fonctionnement couvertes par les recettes, la section de fonctionnement consolidée - hors intérêt de la dette - dégage un solde positif de 35,8 M€ dédié au remboursement des annuités des emprunts et à l'autofinancement d'une partie des investissements programmés sur l'année 2022.

L'annuité de la dette consolidée s'élève à 16,3 M€. L'encours de la dette consolidé passe de 166,4 M€ à fin 2020 à 168,9 M€ à fin 2021.

Après la couverture de l'annuité de la dette, la section de fonctionnement dégage une épargne nette de 19,6 M€ qui permettra de concourir au financement des investissements.

L'INVESTISSEMENT

Les graphiques aux pages 9 et 10 du présent document, permettent d'identifier la répartition par nature des dépenses et des recettes réelles d'investissement.

Les **recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **74,6 M€** sont composées : des subventions perçues pour 10,4 M€, des produits de cessions pour 5,1 M€, des opérations pour compte de tiers pour 4,3 M€, du FCTVA pour 1,6 M€ et d'emprunts prévus à hauteur de 53,2 M€. Le bouclage du financement du programme d'investissement 2022 est assuré par l'épargne nette (14,7 M€).

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **107,7 M€**, dont 13,6 M€ consacrés au remboursement du capital de la dette de l'ensemble des budgets principal et annexes.

En 2022, 94 M€ d'investissements sont prévus sur le territoire. Les dépenses d'équipement se décomposent d'une part en dépenses d'équipements propres pour 80 M€ et d'autre part en subventions d'équipements versées à des collectivités partenaires ou des organismes publics ou privés pour 14 M€.

Ces projets d'investissement concernent en priorité :

- **54,7 M€** sont affectés aux projets d'investissement liés à **l'environnement** comprenant les services publics de l'eau, de l'assainissement et du pluvial, le développement durable, les actions environnementales, la GEMAPI et la collecte des déchets.
- Le **transport** auquel **10,4 M€** sont consacrés en 2022 principalement au titre des projets Transport Est ouest, Pôle d'échange multimodal, Plan de déplacement urbain et l'achat de bus,
- **14,2 M€** sont consacrés aux projets relatifs à **l'économie**, l'insertion et l'emploi et au tourisme ainsi qu'à la recherche l'innovation et l'enseignement supérieur.
- **6,9 M€** financeront des projets relatifs à **l'habitat** majoritairement les aides à destination du parc public et du parc privé.
- **2,7 M€** sont inscrits pour des projets **d'aménagement et voirie**, notamment le très haut débit, le contournement sud et la rocade urbaine.
- **2,8 M€** concernent les projets d'investissement sur les **équipements sportifs et culturels**.
- Enfin, **2,3 M€** sont consacrés aux autres politiques et à l'administration générale.

Saint-Brieuc Armor Agglomération affiche un effort d'équipement moyen de près de 149 € par habitant.

Il est ainsi confirmé l'engagement de l'Agglomération en faveur d'une politique de soutien de l'économie et de l'emploi, facteur d'attractivité du territoire communautaire, tout en contenant la stabilité des finances de l'EPCI.

Le présent rapport présente l'analyse consolidée des différents budgets au chapitre I puis une présentation du budget primitif par politique au chapitre II pour finir par une présentation budget par budget au chapitre III.

I. PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE 2022

Le projet de budget pour l'exercice 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses, pour un volume budgétaire global de **315 033 000 €**.

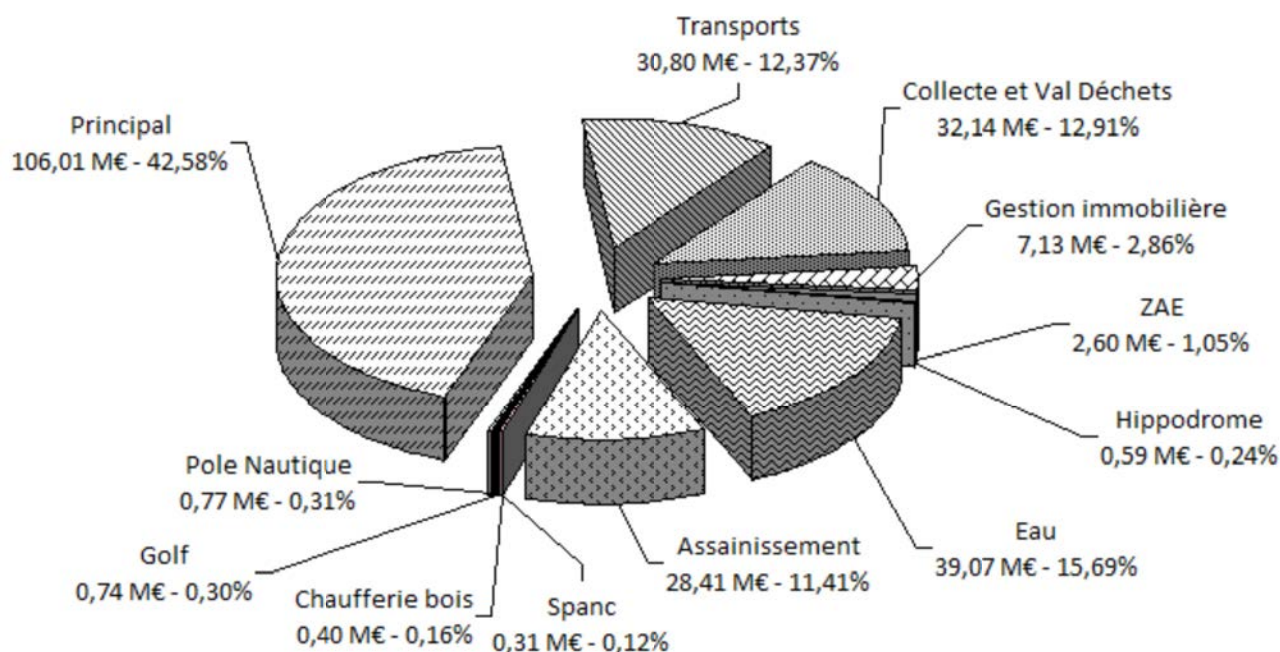
Le tableau ci-après présente la masse budgétaire consolidée du budget principal et des 11 budgets annexes relatifs aux Transports, à la Collecte et Valorisation des Déchets, à la Gestion Immobilière des entreprises, aux Zones d'Activités Economiques, à l'Hippodrome, la Chaufferie bois, ceux de l'Eau de l'Assainissement et du SPANC et enfin ceux du Golf et du Pole Nautique.

BUDGET CONSOLIDE : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements budgétaires							
En €		DEPENSES			RECETTES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
BUDGET PRINCIPAL	F.	79 306 000	10 369 000	89 675 000	88 769 000	906 000	89 675 000
	I.	30 784 000	906 000	31 690 000	21 321 000	10 369 000	31 690 000
	Total	110 090 000	11 275 000	121 365 000	110 090 000	11 275 000	121 365 000
BUDGETS ANNEXES							
TRANSPORT	F.	22 489 000	5 416 000	27 905 000	24 375 000	3 530 000	27 905 000
	I.	8 307 000	3 530 000	11 837 000	6 421 000	5 416 000	11 837 000
	Total	30 796 000	8 946 000	39 742 000	30 796 000	8 946 000	39 742 000
COLLECTE ET VAL DECHETS	F.	24 296 000	1 149 000	25 445 000	23 837 600	1 607 400	25 445 000
	I.	6 350 600	1 607 400	7 958 000	6 809 000	1 149 000	7 958 000
	Total	30 646 600	2 756 400	33 403 000	30 646 600	2 756 400	33 403 000
GESTION IMMOBILIERE	F.	1 040 000	618 000	1 658 000	1 445 000	213 000	1 658 000
	I.	6 964 000	213 000	7 177 000	6 559 000	618 000	7 177 000
	Total	8 004 000	831 000	8 835 000	8 004 000	831 000	8 835 000
HIPPODROME	F.	192 000	252 000	444 000	359 000	85 000	444 000
	I.	403 000	85 000	488 000	236 000	252 000	488 000
	Total	595 000	337 000	932 000	595 000	337 000	932 000
CHAUFFERIE BOIS	F.	299 000	131 000	430 000	389 000	41 000	430 000
	I.	100 000	41 000	141 000	10 000	131 000	141 000
	Total	399 000	172 000	571 000	399 000	172 000	571 000
ZONES D'ACTIVITES	F.	2 416 000	6 420 000	8 836 000	2 017 000	6 819 000	8 836 000
	I.	186 000	6 819 000	7 005 000	585 000	6 420 000	7 005 000
	Total	2 602 000	13 239 000	15 841 000	2 602 000	13 239 000	15 841 000
EAU	F.	10 709 000	8 151 000	18 860 000	17 604 000	1 256 000	18 860 000
	I.	30 262 000	1 256 000	31 518 000	23 367 000	8 151 000	31 518 000
	Total	40 971 000	9 407 000	50 378 000	40 971 000	9 407 000	50 378 000
ASSAINISSEMENT	F.	7 842 000	10 394 000	18 236 000	16 043 000	2 193 000	18 236 000
	I.	21 396 000	2 193 000	23 589 000	13 195 000	10 394 000	23 589 000
	Total	29 238 000	12 587 000	41 825 000	29 238 000	12 587 000	41 825 000
SPANC	F.	294 500	11 500	306 000	306 000	0	306 000
	I.	13 000	0	13 000	1 500	11 500	13 000
	Total	307 500	11 500	319 000	307 500	11 500	319 000
GOLF	F.	620 000	97 000	717 000	702 800	14 200	717 000
	I.	115 800	14 200	130 000	33 000	97 000	130 000
	Total	735 800	111 200	847 000	735 800	111 200	847 000
POLE NAUTIQUE	F.	637 500	138 500	776 000	712 000	64 000	776 000
	I.	135 000	64 000	199 000	60 500	138 500	199 000
	Total	772 500	202 500	975 000	772 500	202 500	975 000
BUDGET GLOBAL	F.	150 141 000	43 147 000	193 288 000	176 559 400	16 728 600	193 288 000
	I.	105 016 400	16 728 600	121 745 000	78 598 000	43 147 000	121 745 000
	Total	255 157 400	59 875 600	315 033 000	255 157 400	59 875 600	315 033 000

Le **budget agrégé 2022** qui correspond au cumul des prévisions budgétaires du budget principal et des budgets annexes **après retraitement des flux entre budgets et des opérations d'ordre s'établit à 248 966 830 €** de dépenses réelles ou de recettes réelles (voir tableau en annexe 1).

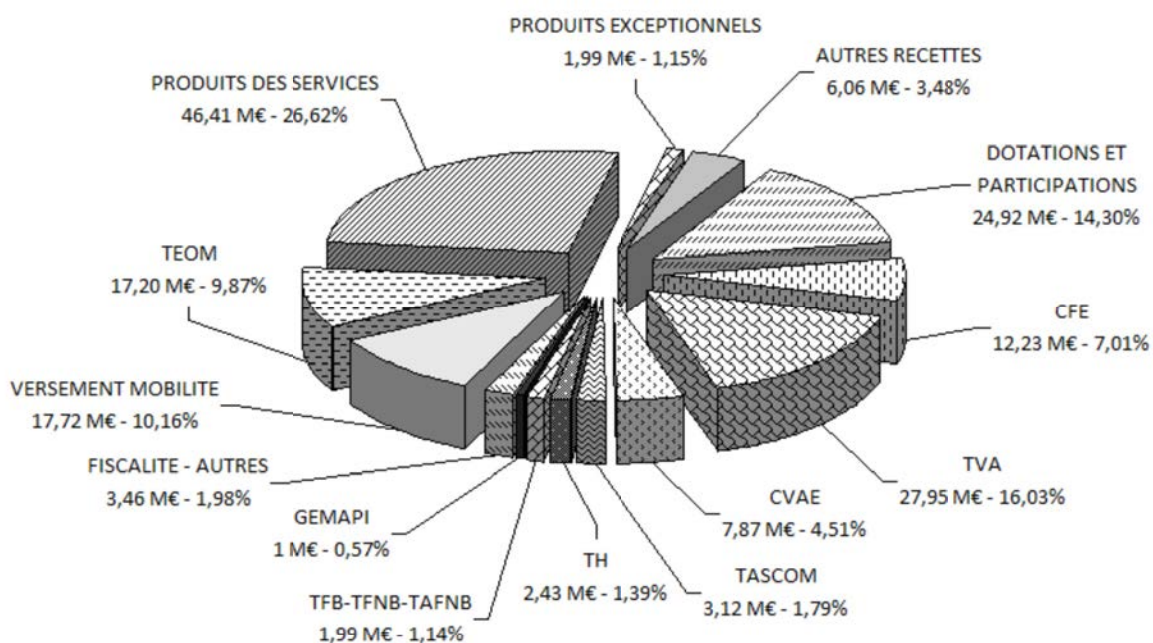
Répartition des prévisions par budget

Répartition par budget : 248,97 M€
(Fonctionnement et investissement)
En volume (M€) et en pourcentage du budget

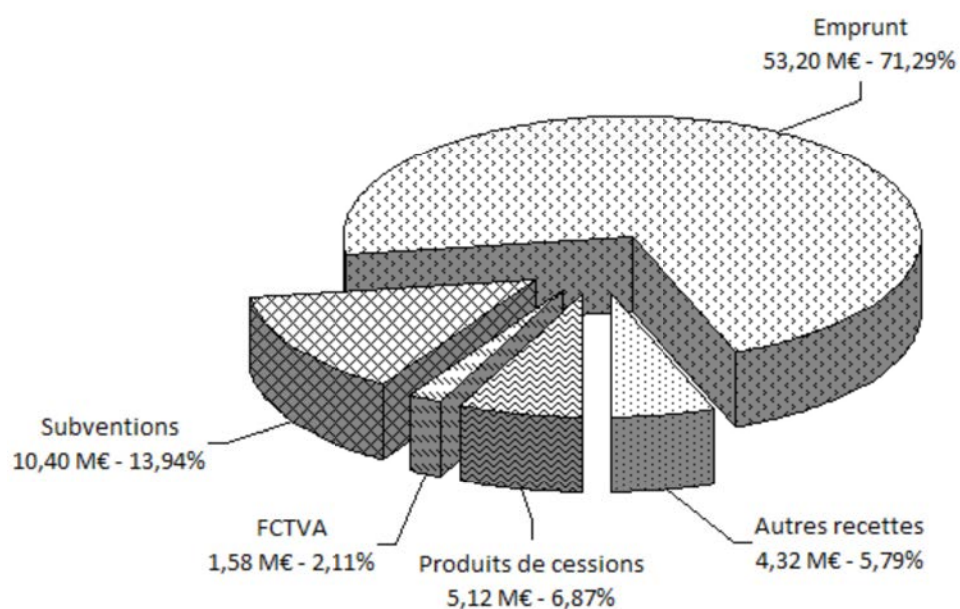


Répartition des recettes réelles consolidées par nature 248,97 M€

Recettes réelles de fonctionnement par nature : 174,35 M€



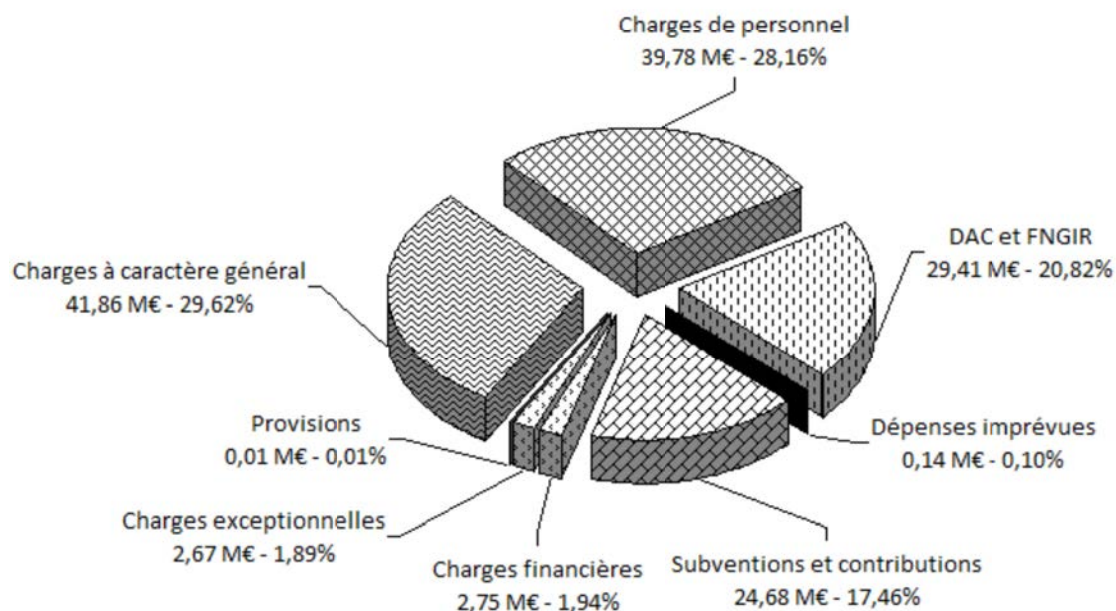
Recettes réelles d'investissement par nature : 74,62 M€



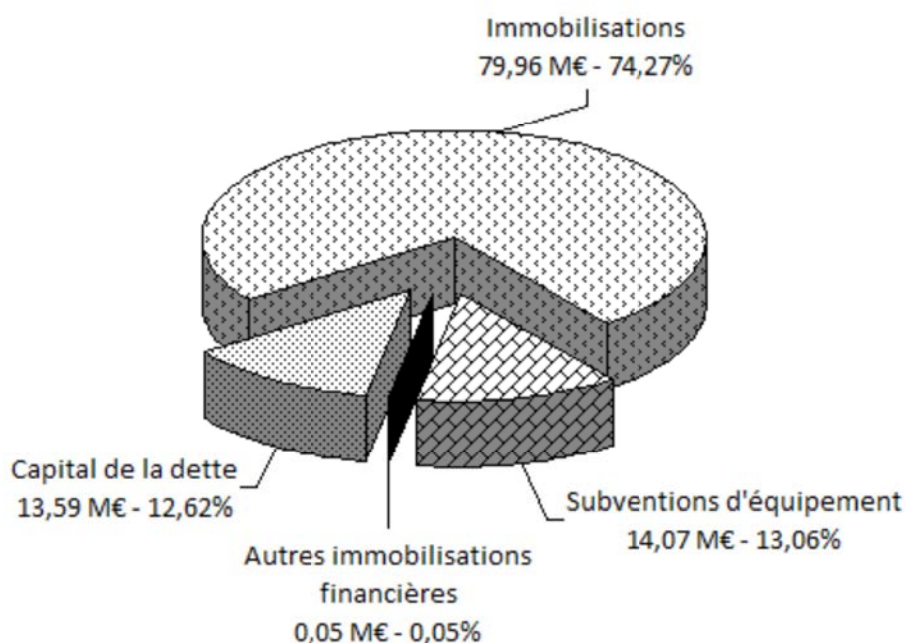
Répartition des dépenses consolidées par nature

Sur les 248,97 M€ de dépenses réelles retraitées, 56,75% constituent des dépenses de fonctionnement et 43,25 % des dépenses d'investissement¹.

Dépenses réelles de Fonctionnement par nature : 141,30 M€



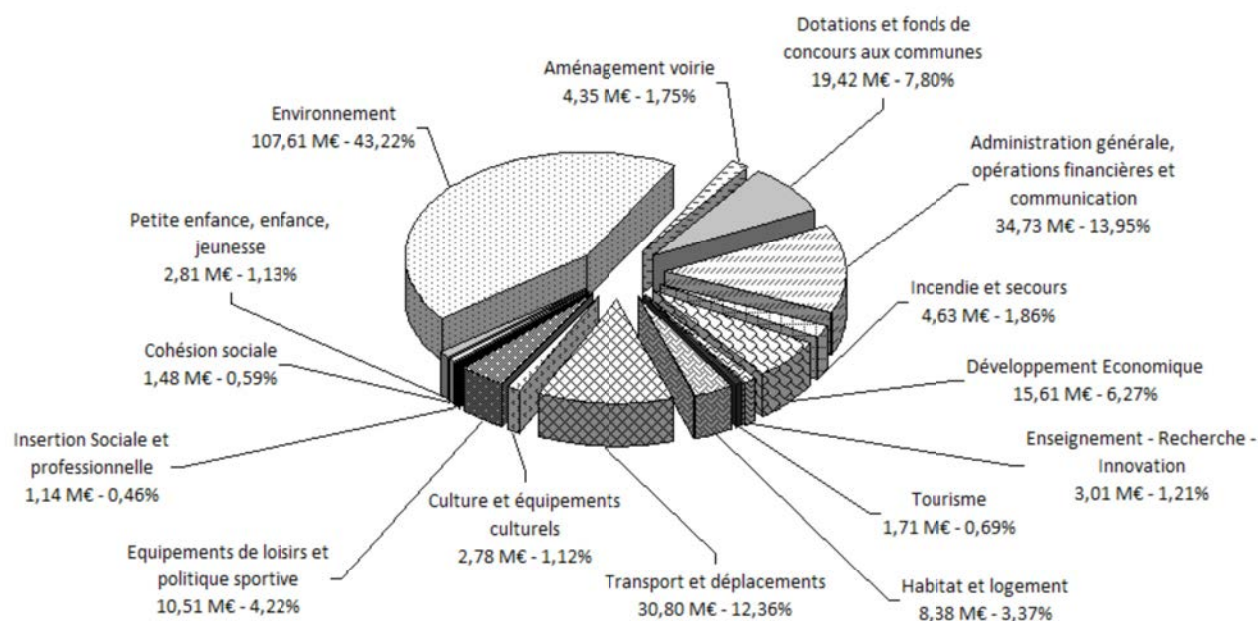
Dépenses réelles d'investissement par nature : 107,67 M€



¹ y compris les travaux d'aménagement des zones imputés en fonctionnement et les subventions d'équipement du budget assainissement

II. PRESENTATION PAR POLITIQUE DU BUDGET 2022

I. Présentation consolidée de la répartition du Budget 2022 par politiques – dépenses réelles : 248,97 M€



II . Présentation détaillée par politique du Budget 2022

Les documents budgétaires par fonction sont applicables aux communes de 10.000 habitants et plus, aux groupements intercommunaux comprenant au moins une telle commune.

Par conséquent, la première partie de ce rapport consiste en la présentation du Budget Primitif consolidé par politique tous budgets confondus.

A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

MONTANT DEPENSES = 15,61 M€

FONCTIONNEMENT = 3,07 M€

INVESTISSEMENT = 12,54 M€

La loi NOTRe du 7 août 2015 a profondément bouleversé les conditions d'accompagnement des entreprises et de développement économique au niveau institutionnel. Désormais, les départements n'ont plus de compétences pour soutenir directement l'économie locale. La loi a fixé une nouvelle responsabilité en la matière au binôme Région-Intercommunalité.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-382-2017) une convention de partenariat avec la Région Bretagne concernant les politiques de développement économique pour la période 2017-2021. Cette convention doit être prolongée jusqu'au 30 juin 2023 lors du conseil d'agglomération du 16 décembre 2021.

Compte tenu de ce contexte et conformément au projet de territoire actualisé en 2021 (DB-147-2021), Saint-Brieuc Armor Agglomération a également mis en place le 30 novembre 2017 (DB-381-2017), un Cadre Stratégique de Développement Economique 2018-2024 co-construit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Les 5 axes du cadre stratégique sont :

- Soutenir le développement endogène avec agilité et adaptation
- Poursuivre et innover dans l'équipement économique
- Renforcer et mailler l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation
- Construire une animation économique partagée et volontaire
- Construire la stratégie de promotion et d'animation

Le BP 2021 comprenait des dépenses hors cadre stratégique pour 1,43 M€ qui concernaient l'enveloppe de 1,5 M€ du dispositif d'urgence COVID TPE réservé pour la relance 2021. En effet, le 7 mai 2020, par la délibération DB-095-2020, l'agglomération a décidé en accord avec la Région de mettre en place un fonds d'aides d'un montant global de 3 M€ (1,5 M€ sur 2020 et 1,5 M€ sur 2021) venant en complément des autres dispositifs.

Les **dépenses communes aux axes du cadre stratégique** du BP 2022 s'élèvent à **562,6 K€** (+44,3 K€ / BP 2021) et concernent principalement des dépenses de personnels à hauteur de 551,7 K€ (+49,8 K€ / BP 2021). Ces dernières ont été réajustées au vu de l'exercice 2021 et comprennent le recrutement d'un emploi temporaire pour la coordination du programme FEAMP dont l'impact 2022 est de 46 K€. Par ailleurs, les autres éléments significatifs concernent les dépenses informatiques qui s'élèvent à 10,1 K€ (+1,8 K€ / BP 2021) et les charges à caractère général de personnel qui sont à présent centralisées en politique administration générale (-8,1 K€ / BP 2021).

AXE 1 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE AVEC AGILITE ET ADAPTATION - 935,3 K€

(185,3 K€ en fonctionnement et 750 K€ en investissement)

L'enjeu est de rendre le territoire plus résilient en accompagnant le développement des entreprises du territoire tout au long de leur vie avec pour objectif de soutenir les entreprises dès leur création et de s'assurer de leur pérennité. Les actions sont diverses : soutenir financièrement les projets d'entreprises (création, reprise, innovation), construire une stratégie de filières, co-construire une stratégie de développement commercial, accompagner les entreprises dans la transformation digitale vers une French Tech Saint-Brieuc Bay et favoriser le développement de l'économie Sociale et solidaire.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **185,3 K€** (+27,4 K€ / BP 2021) et comprennent principalement:

- **175,3 K€** (+32,4 K€ / BP 2021) de **subventions et cotisations aux structures accompagnant les entreprises** dans la création/reprise d'entreprises. Les subventions s'élèvent à 174,4 K€ (+32,4 K€ / BP 2021) et concernent entre autre Initiative Armor, l'ADIE, le BGE, Réseau entreprendre et Avant Premières. Les cotisations s'élèvent à 0,9 K€ (stable / BP 2021) et concernent Bretagne développement innovation, le réseau de l'ESS (RTESS) et Rich'ess - Pôle ESS du pays de Saint-Brieuc. La nouveauté par rapport au BP 2021 concerne la convention avec la Chambre d'agriculture (+20 K€/BP2021) et le transfert de subventions à Avant première et Bâti première (affectées à la politique insertion et emploi en 2021).
- Des **études** pour **5 K€** (-5 K€ / BP 2021) qui concernent le solde d'une étude de stratégie d'aménagement commercial.
- Des dépenses liées au dispositif « **Esprit start-up** » pour **5 K€** (stable / BP 2021).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **750 K€** (-155 K€ / BP 2021) et correspondent à la **mise en œuvre du cadre stratégique de développement économique 2018-2024** coconstruit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire et voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-381-2017). On y retrouve les dispositifs : Pass TPE Commerce & Artisanat, Aide à l'immobilier d'entreprises, Aide à l'immobilier d'entreprises en centralité, Aides à la création d'emplois et Aides à l'installation agricole.

Le BP 2021 comprenait par ailleurs 5 K€ de dépenses liées au dispositif « **Esprit start-up** » (uniquement en fonctionnement au BP 2022).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **50 K€** (-10 K€ / BP 2021) et sont constituées des subventions reçues de la Région liées au dispositif Pass commerce.

AXE 2 - POURSUIVRE ET INNOVER DANS L'EQUIPEMENT ECONOMIQUE – 13,93 M€

(2,14 M€ en fonctionnement et 11,79 M€ en investissement)

L'enjeu est de permettre aux entreprises de se créer et d'évoluer sur l'agglomération afin d'éviter des départs vers d'autres territoires. Les actions sont diverses : proposer une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises, renforcer l'innovation sur le territoire, poursuivre le développement du port du légué, densifier et optimiser le foncier des parcs d'activités économiques, aménager et anticiper les besoins fonciers de demain, reconquérir et reconvertir les friches industrielles et entretenir et moderniser les Parcs d'Activités Économiques.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **2,14 M€** (+0,38 M€ / BP 2021) et comprennent :

- **L'entretien des Parcs d'activités Économiques communautaires** à hauteur de **315,3 K€** (+18,8 K€ / BP 2021). Les principales dépenses concernent les espaces verts et la voirie, la réparation et le dépannage des candélabres dont la compétence est transférée au Syndicat Départemental d'Électricité ainsi que l'éclairage public.
- La participation statutaire au **Syndicat Mixte de l'Aéroport** s'élève à **336 K€** (+166 K€ / BP 2021). Sa progression est liée au retrait de la CCI. La nouvelle répartition du financement du Syndicat est la suivante : Conseil Départemental 69 %, Saint-Brieuc Armor Agglomération 31 %.
- les dépenses du **Grand Brézillet** s'élèvent à **190,7 K€** (+37 K€ / BP 2021) dont 169,3 K€ (+40,7 K€ / BP 2021) de charges liées à la DSP et aux bâtiments du **Palais des Congrès**. La progression des dépenses en 2021 résulte de l'acquisition du Hall Rateau en 2020 ainsi que des dépenses de maintenance (sécurité incendie,...). Les autres dépenses qui s'élèvent à 21,4 K€ (-3,7 K€ / BP 2021) sont principalement liées au centre de tri postal.
- La participation au fonctionnement du **Port du Légué** s'élève **60,6 K€** (-17,6 K€ / BP 2021) dont 40 K€ (-17,7 K€ / BP 2021) de participation au Syndicat Mixte du Légué et 20 K€ (stable / BP 2020) pour la passerelle.

- les dépenses du **budget annexe ZAE** s'élèvent à **31 K€** (-3 K€ / BP 2021) dont 30 K€ de frais financiers.
- Les frais de **fonctionnement de divers sites** (Handi-Chien, Blanchisserie,...) s'élèvent à **11,9 K€** (+2 K€ / BP 2021).
- Les frais de fonctionnement de **Saint-Brieuc Factory au port du légué** s'élèvent à **154,2 K€** (-2,2 K€ / BP 2021) dont 138,5 K€ de charges de personnel (-4,1 K€ / BP 2021). Ce service comprend un Fablab, une salle de formation ainsi qu'une salle de réunion avec visioconférence.
- La **gestion immobilière des entreprises** regroupée au sein d'un budget annexe s'élève à **1,04 M€** (+178,2 K€ / BP 2021) et comprend principalement :
 - la **gestion de bâtiments ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). Le budget de fonctionnement s'élève à **371,5 K€** (+14,5 K€ / BP 2021). Sur ce montant, on retrouve entre autre la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 205 K€ et les taxes foncières pour 99,1 K€. Les autres charges correspondent principalement à l'entretien des bâtiments et extérieurs qui progressent pour atteindre 35 K€ en 2022.
 - la **gestion de la Technopole** pour **251 K€** (+19,1 K€ / BP 2021) qui correspond principalement aux fluides et aux frais d'entretien et maintenance.
 - Le **Totem Expérimental** situé à la maison de l'agglo pour **215,4 K€ (nouveau BP 2022)** qui correspond principalement à la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 150 K€, à des subvention pour 46,6 K€ ainsi qu'aux fluides et aux frais d'entretien et maintenance. Les subventions sont à destination de Zoopôle développement (subvention incubation) pour 33,3 K€ et TAG22, propulseur d'entreprenariat collectif des Côtes d'Armor pour 13,3 K€.
 - Les **charges de personnel** qui s'élèvent à **137 K€** (-23 K€ / BP 2021). Le montant facturé par le budget principal a été actualisé par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.
 - Le **site de Chaffoteaux et Maury** pour **25 K€** (+11,5 K€ / BP 2021) de taxes foncières (qui seront refacturées à la revente du site).
 - Les **charges d'intérêts des emprunts** qui s'élèvent à **18 K€** (-13 K€ / BP 2021).
 - Le **projet Hôtel d'Entreprises** (réhabilitation de l'ancienne CAF) pour **2,2 K€** (-58,4 K€ / BP 2021). L'évolution résulte de la fin de la convention passée avec la CCI pour la période 2019/2021 (DB-078-2019). Il convient de noter, en contrepartie le recrutement d'un agent pour suivre ce dossier.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1,76 M€** (+69 K€ / BP 2021) et comprennent :

- La **redevance versée par le délégataire Saint-Brieuc Expo Congrès** qui s'élève à **152 K€** (+6 K€ / BP 2021). Le montant de la redevance fait l'objet d'ajustements depuis 2021 en raison du contexte sanitaire et économique lié à la covid-19 (DB-239-2020).
- Les recettes de la **gestion immobilière des entreprises** regroupées en budget annexe s'élèvent à **1,45 M€** (+55 K€ / BP 2021) dont la principale concerne les loyers pour 775 K€ (stable / BP 2021) dont 325 K€ pour le site de la Technopole, 220 K€ pour Cap 1 et Cap 2, 25 K€ pour le Totem expérimental situé à la maison de l'agglo et 205 K€ pour les autres loyers. Les participations s'élèvent à 70 K€ (nouveau BP 2022) et concernent le Totem expérimental situé à la maison de l'agglo. Ces 70 K€ se déclinent en : 50 K€ de l'Etat dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour encourager la dynamique des territoires (150 K€ sur 3 ans de 2020 à 2022) et 20 K€ de sponsoring. La subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève à 600 K€ (-15 K€ / BP 2021).
- **Diverses recettes économiques** pour **161,1 K€** (+8 K€ / BP 2021) dont la location de la Blanchisserie pour 40,4 K€, la location des locaux de l'association Handi-chiens pour 4 K€ (loyer en baisse en raison des travaux d'extension du site mi-2022), la redevance des contrats de panneaux publicitaires avec l'entreprise « clear channel » pour 40,5 K€, les recettes de

Saint-Brieuc Factory au port du légué pour 8 K€ ainsi que l'indemnité d'immobilisation sur le terrain de Plaine Haute via QUENEA pour 7,6 K€.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **11,79 M€** (+4,43 M€ / BP 2021) et comprennent principalement :

- les dépenses du **Grand Brézillet** qui s'élèvent à **1,1 M€** (+149 K€ / BP 2021) dont la réinscription de 850 K€ (-30 K€ / BP 2021) pour le désamiantage et la déconstruction du centre de tri, 136 K€ (nouveau BP 2022) pour des études sur les possibilités du site (constructions, réhabilitations,...), 60 K€ (-10 K€ / BP 2021) de travaux sur les bâtiments du Palais des Congrès (ventilation,...) et 53 K€ (nouveau BP 2022) pour l'acquisition du hall Kervizic.
- Des **études** pour un montant de **30 K€** (- 50 K€ / BP 2021) pour le Schéma d'aménagement Économique du port de St Quay-Portrieux.
- **L'entretien des Parcs d'activités Économiques communautaires** à hauteur de **1,16 M€** (+107,6 K€ / BP 2021) pour de la requalification et de la signalétique.
- La réinscription des **travaux d'extension du site loué à Handi-chiens** (10 box, 1 box de quarantaine, 1 aménagement de vestiaires) réévaluée à **703 K€** (+25 K€ / BP 2021).
- **La création de Parcs d'Activités Economiques** à hauteur de **2,57 M€** (+0,75 M€ / BP 2021). Cette action est gérée au sein d'un budget annexe et a pour objectif de proposer aux entreprises une offre foncière diversifiée et adaptée à leurs besoins. Les principales dépenses concernent des acquisitions pour 680,4 K€ (+322,7 K€ / BP 2021), des aménagements pour 1,55 M€ (+439 K€ / BP 2021), le remboursement du capital de la dette pour 186 K€ (+5 K€ / BP 2021) et des frais divers pour 150,4 K€ (-13,9 K€ / BP 2021).
- La **gestion immobilière des entreprises** regroupée en budget annexe s'élève à **6,09 M€** (+3,3 M€ / BP 2021). les principales dépenses comprennent **4,5 M€** pour le projet **Hôtel d'Entreprises** dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne CAF, 874,7 K€ dans le cadre de l'atelier relais de Tréveneuc, 188 K€ dans le cadre du Totem Expérimental situé à la maison de l'agglomération, 102,8 K€ pour les bâtiments CAP1-2, 33,9 K€ pour la Technopôle, 30 K€ dans le cadre du pôle économique des brasseries de Quintin et 20 K€ pour des études d'opportunité d'acquisitions immobilières. Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 308 K€. Certains investissements sont à la baisse comme l'achat de friches dans l'optique du renouvellement urbain (-585 K€) et le Quai Armez (-28 K€ / BP 2021). Le BP 2021 comprenait une dépense d'équilibre de la section d'investissement s'élevant à 865 K€ en raison de la vente d'un lot dans l'opération du site de Chaffoteaux et Maury pour 2,21 M€ qui est finalement décalée à 2022.
- Une subvention d'investissement de **140 K€** (nouveau BP 2022) au syndicat mixte du **Port du légué** dans le cadre de sa modernisation (études,...).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **8,44 M€** (+4,34 M€ / BP 2021) et comprennent principalement :

- **La création de Parcs d'Activités Economiques** du budget annexe ZAE pour **2,60 M€** (+0,75 M€ / BP 2021) dont des cessions de terrains aménagés à hauteur de 2,02 M€ (+1,14 M€ / BP 2021) qui concernent les parcs du Perray à Trégueux, de l'extension nord des châtelets, du Grand Plessis à Plaintel, de la Croix Denis-Boisillon à Trégueux, de la Colignère à Trémuson, du Challonge à Plédran, de Kertugal à Saint-Quay et de Villeneuve à Saint-Brandan. L'emprunt nécessaire pour financer les dépenses d'investissement s'élève à 585 K€ (-391 k€ / BP 2021).
- Les recettes liées à la **gestion immobilière des entreprises** du budget annexe GIE s'élèvent à **5,68 M€** (+3,43 M€ / BP 2021) et concernent principalement 2,71 M€ de ventes dont la vente d'un lot dans l'opération du site de Chaffoteaux et Maury pour 2,21 M€ et la vente du bâtiment Keraia D pour 500 K€ au budget annexe collecte et valorisation des déchets. Le

budget intègre aussi 1,3 M€ de subventions dont 1,1 M€ dans le cadre du projet Hôtel d'entreprises (réhabilitation de l'ancienne CAF), 172,5 K€ pour l'atelier relais de Tréveneuc et 27,5 K€ pour le Totem expérimental situé à la maison de l'agglo. Pour finir, un emprunt de 1,66 M€ équilibre la section d'investissement.

- Les recettes du **Grand Brézillet** qui s'élèvent à **160 K€** (nouveau BP 2022) pour la vente d'un terrain nu.

AXE 4 - CONSTRUIRE UNE ANIMATION ECONOMIQUE PARTAGEE ET VOLONTAIRE – 141,8 K€

(141,8 K€ en fonctionnement et 0 € en investissement)

L'enjeu est de soutenir le développement d'une synergie entre les acteurs pour booster la dynamique économique sur le territoire et y développer l'emploi.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **141,8 K€** (-7,2 K€ / BP 2021) et comprennent principalement:

- La participation de l'agglomération au **salon de l'agriculture « les Terralies »** pour 90 K€ (stable / BP 2021)
- Le **salon « Forum de l'Emploi »** pour 20 K€ (stable / BP 2021)
- Le **partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 22** afin de soutenir l'artisanat en centralité à hauteur de 13,2 K€ (-11,8 K€ / BP 2021)
- Le **partenariat avec la Chambre d'Agriculture** pour 16,6 K€ (nouveau BP 2022) afin de soutenir le développement de l'agriculture et la mise en œuvre d'une stratégie en faveur de l'espace agricole et de son économie sur Saint-Brieuc Armor Agglomération (DB-189-2021).
- Une participation à la **foire aux poulains** pour 2 K€ (stable / BP 2021)

Le BP 2021 comprenait aussi un soutien à Zoopole développement pour l'organisation de « grand Ouest innovation » (-12 K€ / BP 2021). Cet événement n'aura pas lieu en 2022 mais sera renouvelé en 2023.

AXE 5 - ORGANISER LA PROMOTION ECONOMIQUE ET DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – 43,7 K€

(43,7 K€ en fonctionnement et 0 € en investissement)

L'objectif est de définir et mettre en œuvre une stratégie de communication économique et de promotion territoriale en renforçant la présence et la visibilité économique de Saint-Brieuc Armor Agglomération à l'extérieur du territoire.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **43,7 K€** (-49,5 K€ / BP 2021) et comprennent principalement :

- Des **études** pour **30 K€** (-24 K€ / BP 2021) dont la réinterrogation « cadre économique stratégique ».
- La participation à des salons pour **9 K€** (-1 K€ / BP 2021). En 2022, cela concernera le **salon « Promotion Economique »**.
- **Diverses animations** pour **4,5 K€** (+0,5 K€ / BP 2021).

Le BP 2021 comprenait aussi une mission de prospection digitale et multicanal d'entreprises en croissance réalisée par Régional Partner (-25 K€ / BP 2021).

B. ENSEIGNEMENT – RECHERCHE – INNOVATION

MONTANT DEPENSES = 3,01 M€

FONCTIONNEMENT = 1,13 M€

INVESTISSEMENT = 1,88 M€

Au vu du développement de l'Enseignement Supérieur sur le territoire, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté au conseil d'agglomération du 2 mars 2017 (DB-097-2017) l'élaboration d'un schéma local de l'Enseignement Supérieur et de Recherche afin de définir des objectifs de développement en matière d'offres de formations, d'équipements et de conditions de vie étudiante. Celui-ci est réalisé en complémentarité du Schéma Départemental de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Depuis octobre 2019 (DB-234-2019), l'Agglomération s'est dotée d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI), déclinaison opérationnelle de son cadre stratégique voté en novembre 2017.

Ce schéma est la traduction de la forte dynamique de développement que connaît l'agglomération en matière d'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) : installation de la PACES (1^{ère} année commune aux études de santé) et de la licence Santé à Saint-Brieuc, création d'une formation d'ingénieur Matériaux à l'IUT, projet d'école d'ingénieur AGRI AGRO sur la Technopôle, ...

Ce développement important de formations et donc du nombre d'étudiants est rendu possible par l'opportunité d'investir le collège Beaufeuillage qui a mis fin à son activité en juin 2020. Le versement d'une participation au SGPU pour les travaux d'adaptation et d'accessibilité est prévue en 2022, en section d'investissement.

De plus un contexte s'impose à la collectivité : l'élaboration du futur CPER 2021-2027 pour lequel des pré-études de faisabilité pourront être réalisées dès 2021.

Le Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'**Enseignement Supérieur** s'élèvent à **668,7 K€** (-57,5 K€ / 2021). L'évaluation des charges est principalement liée à la révision de la répartition des charges de personnels par rapport au BP 2021 (-46,5 M€). Les charges de personnel s'élèvent à 116,2 K€ correspondant à deux équivalents temps plein.

Les actions 2022 comprennent :

- Une contribution au **SGPU** pour **417,5 K€** (stable depuis 2019) pour financer des actions « Enseignement Supérieur » et notamment celles en faveur de la vie étudiante.
- La reconduction de la subvention de fonctionnement pour le **CNAM 35 K€**.
- Des soutiens pour **Développer une offre de formation spécialisée sur les domaines d'excellence du territoire 35 K€** (- 5 K€/2021) : les subventions au **CNAM** pour l'ingénierie de la création de l'Ecole d'ingénieurs Agri Agro Numérique et Environnement (CESI) et les formations supérieures **25 K€**, le soutien aux études de faisabilité pour l'enseignement supérieur **10 K€**. Il n'y aura pas en 2022 d'étude pour l'ouverture d'une classe préparatoire CPGE BCPST (vétérinaire...) au lycée Rabelais donc - **5 K€**.
- Des actions pour **Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et des jeunes diplômés 26 K€** (- 9 K€/2021) : l'**Entrepreneuriat étudiants**, poursuite du partenariat avec Entreprendre

pour Apprendre (EPA) : 4 K€, la poursuite du partenariat avec PEPITE Bretagne 3 K€. **L'accueil du salon régional d'Entreprendre pour Apprendre (EPA)** se déroulera en présentiel à Saint-Brieuc le 11 mai 2022 (1 500 jeunes) pour 19 K€. Ces actions sont en baisse car en 2021, Saint-Brieuc Armor Agglomération avait accueilli le Congrès National STAPS (donc - 10 K€).

- Le soutien de structures pour **Renforcer l'accompagnement vers l'enseignement supérieur 3 K€** (- 2 K€/2021) à Saint-Brieuc Prépa (renouvellement de convention) 3 K€. Il n'y aura pas en 2022 de promotion pour l'ouverture de la nouvelle classe préparatoire vétérinaire BCPTS donc - 2 K€.
- Des actions pour **Améliorer les conditions de vie des étudiants et l'attractivité 34 K€** (+ 17 K€/2021) : tarification culturelle et sportive étudiantes 5 K€, un stand au salon étudiant (guide, plaquette et location immobilière) 6 K€, du soutien aux associations étudiantes 6 K€, des prestations de sécurité soirée interfilières 1 K€. Par ailleurs 16 K€ sont prévus pour : le Welcome Pack étudiant (rentrée universitaire), un guide pour l'accueil des étudiants, une plaquette d'offre de formation 3 K€ et des actions nouvelles en 2022 : la fresque du Climat (former les étudiants sur le développement durable) et le projet « Assises de la vie étudiante ».
- Des cotisations **1 K€** : Adhésion à l'Association des Villes Universitaires de France.
- Frais liés à l'organisation de groupe de travail **1 K€** (- 1 K€/2021) : réception groupes de travail/CLOS/Copil Grand Mazier 1 K€.

Des subventions sont attendues à hauteur de 6,8 K€ pour financer certaines de ces actions (Welcome Pack Etudiant 4,8 K€ et Entreprenariat Etudiant 2 K€).

Au titre du **soutien à la Recherche et l'Innovation**, les dépenses dans le cadre du Fonds dédié s'élèvent à **461 K€** (- 76 K€ / BP2021). Celui-ci a été créé par Saint-Brieuc Agglomération en 2014 (DB-077-2014) et se décline en 5 axes dont la vocation est d'aider les entreprises à se préparer aux mutations technologiques et d'anticiper les marchés de demain :

- Renforcer l'expertise et le partage de l'innovation
- Développer le potentiel de Recherche
- Détecter et accompagner l'innovation
- Créer un effet levier qui déclenche le processus d'innovation
- Inciter le maillage des projets étudiants avec les entreprises.

Pour 2022, il est prévu :

- des aides pour travaux de recherche Post Doc (Rennes1-IETR, Anses, Chaire Agro CNAM) 110 K€ (-10 K€/2021) et le soutien aux activités de Recherches de l'IUT de Saint-Brieuc (transfert du SGPU-Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire) 10 K€,
- pour le Zoopole développement : la plate forme composites (ID COMPOSITE) 25 K€, la contribution annuelle pour 90 K€, l'animation Technopolitaine « FRENCH TECH » pour 25 K€ et à partir de 2022 la French Tech Saint-Brieuc Bay (rapatriement du montant inscrit sur le budget numérique) pour 25 K€,
- la Culture scientifique : le temps des sciences 45 K€, le Forum des Savoirs 27,5 K€,
- le Soutien aux projets innovants d'entreprise 40 K€,
- le Soutien aux projets étudiants innovants 10 K€,
- les ITS Bretagne 1,5 K€,
- la cotisation à Act Food 1 K€ (innovation dans la filière alimentaire),
- la subvention au TER (Territoire Économe en Ressources) 51 K€ (le projet est détaillé dans la partie consacrée à la politique administration générale (partie II - N)).

L'Investissement

Les dépenses réelles d'investissement au titre de l'**Enseignement Supérieur** s'élèvent à **1,375 M€** (-750 K€ / 2021) et comprennent des subventions d'équipement au SGPU concernant :

- les **Projets CPER 2021/2027 : 775 K€** dont le projet Ecole Ingénieurs CNAM pour 200 K€ (site de la Technopole) et SGPU : projet Bibliothèque Universitaire pour 500 K€ et projet bâtiment A - Rennes 2 pour 75 K€.
- La réalisation de deux programmes immobiliers à l'IUT financés par les fonds européens **REACT-EU**. Le premier concerne la réfection de la **toiture du bâtiment 2** pour **200 K€**. L'autre projet porte sur la seconde tranche de travaux de rénovation et d'adaptation du site de **Beaufeuillage pour 400 K€** et sera totalement financé par les fonds européens (travaux de rénovation et d'amélioration énergétique).

Ces dépenses sont inscrites dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (DB-155-2015 ET DB-080-2017) et dans le nouveau Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.

Les dépenses dans le cadre du **Fonds Recherche Innovation** s'élèvent à **505 K€ (-42 K€/2021)** et comprennent :

- Les Investissements de Zoopole Développement / Plateforme IDVET 15 K€
- Le Soutien aux projets Innovants d'entreprises 75 K€
- Le Soutien aux projets Tremplin Carnot 15 K€
- Les Investissements de Rennes 1/ID composites 25 K€
- les projets de recherche dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour 142 K€ (solde des projets Elephants et Apivale de l'ANSES)
- les projets de recherche dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Region 2021-2027 pour 143 K€
- Les participations diverses pour créer des leviers déclencheurs de processus d'innovation (axe 4 du Fonds Recherche Innovation) : projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité, 90 K€.

C. TOURISME

MONTANT DEPENSES = 1,71 M€

FONCTIONNEMENT = 1,49 M€

INVESTISSEMENT = 0,22 M€

Un budget de **1,72 M€ (+ 90 K€/2021)** est consacré au développement Touristique.

Dans le cadre de l'élargissement et du transfert de la compétence tourisme aux intercommunalités :

- l'office de tourisme de l'ex Saint-Brieuc Agglomération est devenu office siège de l'agglomération intégrant l'office associatif de Quintin qui devient un bureau d'information touristique (BIT). La subvention de l'agglomération versée au fonctionnement de l'Office de Tourisme de Saint-Brieuc Armor Agglomération est consolidée pour couvrir les besoins en fonctionnement du BIT de Quintin (fonctionnement, salaires, contrats divers...).
- L'office de tourisme de Binic-Etables-sur-Mer a conservé une structure juridique distincte sous forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) administré par un Conseil d'Administration et financé par une subvention communautaire. Des discussions sont en cours pour une reprise de la compétence « promotion touristique » par la commune de Binic-Etables-sur-mer.
- La compétence tourisme reste communale sur la Commune de Saint-Quay-Portrieux suite à la décision prise par le Conseil municipal fin 2016.

Les dépenses réelles de fonctionnement du tourisme s'élèvent à 1,49 M€ (soit 1,35 M€ hors RH) dont **138,4 K€** de charges de personnel (- 20,5 K€/2021 correspondant à des estimations erronées 2021). Hors charges de personnel le budget est en hausse de 146,9 K€.

Le budget primitif prévoit la réalisation d'une **étude** sur les perspective du développement hôtelier et la restructuration de l'existant pour un montant de **13 K€** (report de 2021).

Par ailleurs, la participation à la mise en œuvre de la campagne d'image et d'attractivité « Tout Vivre en Côtes d'Armor » est prévue à hauteur de **5 K€**.

Des crédits sont prévus à hauteur de **1,5 K€** pour l'organisation d'une réunion publique sur la taxe de séjour.

Afin de poursuivre le développement de l'activité touristique des **subventions de fonctionnement sont prévues à hauteur de 1,318 M€ (+ 158 K€/2021)** en raison notamment, de la hausse de la taxe de séjour, du report de la Coupe Florio (décalée à 2022) et de l'organisation de la Fête de la Coquille Saint-Jacques en 2022 (tous les 3 ans). Ces subventions sont réparties comme suit :

- A l'Office de tourisme de la Baie de Saint-Brieuc **580 K€** (- 2 K€/2021) de subvention annuelle et **350 K€** de taxe de séjour (perçue sur le budget général),
- A l'office de tourisme Binic-Etables Sur Mer **210 K€**
- A la destination Saint-Brieuc Paimpol Les Caps **104 K€**
- Autres subventions **74 K€** (+34 K€ / BP2021) dont 30 K€ pour la Coupe Florio (tous les 2 ans), 35 K€ pour la Fête de la Coquille Saint-Jacques, 2 K€ pour la Fête maritime de Plérin, 1 K€ pour l'Association Le Grand Léjon, 2 K€ pour le Festival de la Gastronomie Quintin, 2 K€ pour La Morue en Fête Binic, Folies en Baie Hillion 2 K€.

La cotisation à l'organisme COESIO CNTU (destination francophone de congrès) s'élève à **2,7 K€**.

Les navettes pour les congrès sont stables à **5 K€**.

Les dépenses diverses s'élèvent à **7,4 K€** (-8,1 K€/2021) et concernent principalement la maintenance du site internet et du logiciel de taxe de séjour pour 6 K€. Il n'y a plus d'inscription de taxe foncière pour l'Office de Tourisme de la Baie qui est soumis au dégrèvement (donc - 6 K€/2021).

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à **407,5 K€** (+ 168,7 K€/2021) dont la **taxe de séjour** prévue à hauteur de **350 K€ (+ 121 K€/2021)**. Elle est perçue par Saint-Brieuc Armor Agglomération et reversée à l'Office de tourisme communautaire pour le financement des projets de développement touristique. A cela s'ajoutent 2,5 K€ (- 1,34 K€/2021) de remboursement de maintenance de site internet de Binic et Saint-Quay Portrieux et 55 K€ (+ 55 K€/2021) de remboursement de frais de personnel. Une baisse de 6 K€ apparaît et correspond au dégrèvement de la taxe foncière de l'Office de Tourisme de la Baie en 2021.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **224,4 K€** (-41,4 K€/2021) :

- Aménagement des aires de services pour 220 K€
- Renouvellement de matériel informatique à l'Office du Tourisme de la Baie pour 3,4 K€
- Acquisition de mobilier pour 1 K€

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **210 K€** pour financer l'aménagement des aires de services : 55 K€ par la Région et 110 K€ par l'Office de Tourisme de la Baie de Saint-Brieuc et 45 K€ de la Région pour la création de gîtes à la Maison de la Baie.

D. HABITAT ET LOGEMENT

MONTANT DEPENSES = 8,38 M€

FONCTIONNEMENT = 1,5 M€

INVESTISSEMENT = 6,88 M€

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est établi par un établissement public de Coopération intercommunale (EPCI) pour l'ensemble de ses communes membres. Il définit pour une durée au moins égale à 6 ans les objectifs, les principes visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté au conseil d'agglomération du 9 février 2018 (DB-076-2017) l'élaboration d'un PLH 2018-2023 concernant ses 32 communes (PLH 4).

Les inscriptions 2022 Habitat – Logement sont la traduction de la mise en œuvre du PLH3 de l'agglomération adopté fin 2011, du PLH à 32 adopté le 11 juillet 2019 et la prise en compte des actions menées conjointement avec les partenaires au sein de l'Espace Info Habitat inauguré en 2018.

La gouvernance du Programme Local de l'Habitat est assurée par le Comité de Suivi du PLH ainsi que deux instances thématiques : la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et le Comité Partenarial Rénovation.

Le temps phare de l'année porte sur les **Rencontres territoriales de l'habitat**, conférence avec les professionnels du logement et les institutions.



HABITAT ET LOGEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 876 K€.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 41 K€ / BP 2021 et comprennent :

- **Rénovation pour 113 K€ (+ 2,3 K€/2021)** qui est un dispositif initié en 2012 et qui s'appuie sur la Plateforme Locale de la Rénovation de l'Habitat de SBAA créée en 2017, elle-même intégrée à l'Espace Info Habitat depuis 2018. Rénovation regroupe les aides à l'amélioration des logements privés (amélioration thermique, adaptation au vieillissement et au handicap, lutte contre la vacance...) et le conventionnement sans travaux. Ces dispositifs permettent d'accompagner 610 ménages par an. Le coût de Rénovation comprend le conventionnement sans travaux (**30 K€**), les frais de communication sur l'Espace Info Habitat et les actions de terrain de l'ambassadeur (**0,6 K€**). A cela s'ajoutent des subventions versées à : l'ALEC pour le SLIME sur l'animation (**48 K€**), à BATIPOLE (**15,9 K€**) sur la mobilisation des

professionnels du bâtiment, aux Compagnons Bâisseurs pour l'auto-réhabilitation Accompagnée (**9 K€**) et à l'ADIL pour l'accompagnement juridique parcours accédants (**8,5 K€**). Des frais divers de réception et alimentation sont prévus dans le cadre de réunions d'instance de gouvernance du PLH, de salons et ateliers divers pour (**1 K€**).

En recette, 152,3 K€ sont attendus dont 112 K€ de la Région pour la plateforme Rénovation et 40,3 K€ du CLER pour le SLIME pour une centaine de ménages accompagnés.

- Des **charges de personnel** à hauteur de **491,4 K€**.
- **Des cotisations et subventions** (hors dispositif Rénovation) sont prévues à hauteur de **167,3 K€** soit - 15 K€/2021 (SILLAGE 55 K€, FSL 82 K€, ADIL 20 K€, CREHA OUEST 8,3 K€, Club décentralisation 2 K€). Il n'y a plus de cotisation à Trait d'Union donc - 15 K€.
- **Des études pour 65 K€ (- 5 K€/2021).**
25 K€ sont destinés à une étude relative à la **politique d'attribution des logements**. L'étude doit conduire à la mise en œuvre d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement (**PPGD**) et la Convention unique Intercommunale d'Attribution (**CIA**). En effet, depuis les lois ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et LAMY (loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine), les EPCI dotés d'un PLH et de quartiers prioritaires ont été placés au cœur des questions d'attribution des logements sociaux et d'information des demandeurs. Ce plan partenarial définit les orientations destinées à :
 - assurer une gestion partagée des demandes de logement social
 - mettre en place un système de cotation de la demande de logement social
 - satisfaire le droit à l'information du demandeur
 - mettre en place un service d'information et d'accueil du demandeur.

40 K€ sont prévus pour déterminer une nouvelle stratégie foncière au regard des conclusions de l'audit KPMG notamment sur la mise en place d'un outil de type OFS (organisme de foncier solidaire). En effet, la loi Alur a créé les OFS : acteur foncier destiné à lutter contre la spéculation foncière et permettant de favoriser l'accession sociale sécurisée par un mécanisme de dissociation pérenne entre le foncier et le bâti (le Bail Réel et Solidaire).

- Renouvellement urbain des quartiers d'habitat social : il convient de prévoir des honoraires pour le suivi de la maquette financière ANRU pour **20 K€** (inchangé/2021). Le règlement général de l'ANRU a évolué et désormais, les EPCI sont chefs de file des conventions de renouvellement urbain. Ce changement de gouvernance nécessite un accompagnement pour le suivi de la convention. Le marché de suivi de la convention ANRU de Saint-Brieuc Armor Agglomération et d'ordonnancement, pilotage et coordination du projet de renouvellement urbain du quartier Balzac – Place de la Cité à Saint-Brieuc a été notifié en décembre 2020 et court jusqu'en 2023, voire 2025 s'il est reconduit. Les communes conservent cependant le rôle de coordonnateur local des opérations.
- Des **locations de salle** pour **1,1 K€ (-0,6 K€/2021)** (Rencontres Territoriales de l'Habitat, Salon de l'Habitat,...).
- Des dépenses diverses **18,2 K€ (+ 5,8 K€/2021)** pour : taxes foncières et d'habitation sur portage foncier, diffusions supports, logiciel de suivi de données à partir de 2022 ...

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 M€.

Les dépenses d'investissement sont en augmentation de 520 K€ / BP 2021 et comprennent :

- **les aides en faveur du parc public : 3,2 M€ (+59 K€/BP21) :**
 - **1 M€** dans le cadre de la **délégation des aides à la pierre de l'Etat** (ANAH). Les recettes perçues par l'agglomération sont de 1 M€ car le coût est supporté par l'Etat. Ces aides sont accordées par l'agglomération dans le respect des objectifs établis avec l'Etat.
 - **381 K€** au titre de la **réhabilitation du parc public social** concernant les opérations engagées au titre des PLH2,3 et 4.
 - **1,828 M€** au titre de la **construction de logements locatifs sociaux** pour les Offices Publics de l'Habitat concernant les opérations engagées au titre des PLH3 et 4. A ce titre, le PLH 32 vise la construction de 195 logements par an,
- **les aides en faveur du parc privé : 2,58 M€ (+473 K€/BP21)**
 - **619 K€** pour l'aide à **l'accession sociale à la propriété** destinée en partie aux « ménages modestes », selon critères, à l'acquisition d'un logement ancien. Un dispositif d'aide à l'accession à la propriété a été mis en place en 2007 dans le cadre du PLH. Il a régulièrement évolué et ne concerne désormais que les acquisitions de logements existants nécessitant des travaux. Outre l'aspect social, cette action est également importante en termes de recettes fiscales (TFB, TH). L'instruction thermique et financière des projets des acquéreurs est réalisée au sein de l'Espace Info Habitat, en partenariat avec l'ALEC et l'ADIL. En 2022, l'objectif est d'accompagner l'acquisition-amélioration de 135 logements répartis sur les 32 communes. La politique Habitat de l'agglomération agit également sur l'attractivité des centres-villes en complétant son offre « accession »: subvention augmentée et public élargi aux investisseurs privés pour les ménages souhaitant acquérir un logement ancien situé en hyper-centre de Quintin ou Saint-Brieuc (secteur d'OPAH RU).
 - **1,86 M€** au titre de l'amélioration du parc privé (Rénovation) : Elles comprennent la programmation des années passées non soldées et les prévisions 2022 portant sur les aides aux travaux, mais également les honoraires et subventions liés au suivi-animation des opérations programmées en cours (PIG précarités et OPAH-RU), de la plateforme (mission relevant de l'ALEC) et de mise en place d'une OPAH-RU multi-sites (étude pré-opérationnelle).

Au titre de 2022, une nouveauté est lancée : étude pré-opérationnelle OPAH-RU multi-sites (=Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain)

Une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est engagée sur les communes de Ploeuc-L'Hermitage, Quintin et Saint-Brieuc. Saint-Brieuc est couverte par le programme Action Cœur de Ville ; Ploeuc-L'Hermitage et Quintin sont couvertes par le programme Petites Villes de Demain.

Sur ces 3 communes, l'État encourage la mise en place de projets de revitalisation. Sur le volet habitat, l'OPAH RU est un outil adapté permettant de mener une intervention globale (actions incitatives et coercitives).

Saint-Brieuc est déjà couverte par une OPAH-RU (2019-2024). Les résultats sont encourageants. Quintin et Ploeuc-L'Hermitage ont sollicité l'Agglomération pour envisager le lancement d'une OPAH RU multi-sites.

- **100 K€** au titre de l'innovation dans l'offre de logement
Saint-Brieuc Armor Agglomération se mobilise pour intervenir en renouvellement urbain dans les centres bourgs et centres villes, favoriser les projets innovants et pour produire un habitat de qualité répondant aux enjeux de « mieux vivre ». Lancé en 2020 à hauteur de 150.000€, l'appel à projet « renouvellement urbain et lutte contre la vacance » s'inscrit dans cette action. Il est reconduit chaque année.

- **Portage foncier habitat: 210,5 K€ (-10 K€/BP21)**
- **210,5 K€** sont prévus pour l'acquisition de terrains programmée dans le cadre de la politique de portage foncier pour l'habitat sur les communes de SAINT-BRIEUC Rue du Berry : (80 000€) TREMUSON Rue du Tirel : (3 000€), acquisition bâti pour nouvelle DIA (120 000€), PLERIN La Porte Bréhand : Frais acte notarié pour la cession de la parcelle BK49 de Mme ANDRE Françoise à la SPL B2A (7 500€),

1,75 M€ de recettes sont inscrits au BP 2022 et portent sur les subventions de l'ANAH à hauteur de 360 K€ (230 K€ sur le PIG 2021 et 130 K€ sur l'OPAH RU 2021), sur le FNADT 70 K€ pour l'OPAH RU, sur le SARE pour le PLRH 168 K€, sur la délégation des aides à la pierre 1 M€, sur la rétrocession de portage foncier concernant l'opération « Le Vau Lorgan » à LA MEAUGON 150 K€.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : 1,5 M€ (+ 0,42 M€/2021)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, Saint-Brieuc Armor Agglomération a compétence pour l'accueil des gens du voyage.

La compétence gens du voyage comprend notamment la gestion de sept aires d'accueil sur le territoire (l'aire d'accueil de Plérin a fermé en 2019 pour transformation en terrain familial locatif) mais également une aire de grands passages et 6 aires de petits groupes familiaux. Le service assure une médiation entre les voyageurs, les communes et les propriétaires riverains impactés par des stationnements.

La compétence gens du voyage comprend également la mise en œuvre des projets en lien avec les prescriptions du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage (2019-2025). Ce volet comporte l'aménagement des équipements (aires permanentes d'accueil, terrain de grands passages, habitats adaptés etc..) mais aussi la mise en œuvre d'un projet social intercommunal à destination des voyageurs stationnant sur le territoire (protocole de scolarisation, santé, insertion etc.).

Depuis le 11 juin 2020, le prestataire HACIENDA assure les missions d'encaissement des droits de place et des fluides, de tranquillité des 7 aires d'accueil et l'entretien des sites.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 627,6 K€ (- 47,4 K€/BP 2021).

L'Agglomération assure la gestion complète en régie des 7 aires d'accueil des gens du voyage. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 49,5 K€/2021 notamment sur les charges de personnel et comprennent :

- Les **frais de fonctionnement** des aires pour **448,3K€** (+ 8,8 K€/BP 2021) dont le contrat de prestation avec HACIENDA pour la gestion des aires 289,5 K€ (+ 24,5 K€/2021), les fluides 106,7 K€, les frais d'entretien et de réparation 10,6 K€, les contrats de maintenance

(électricité...) 2,1 K€, les constats d'huissiers terrains grands passages et soupapes 2,5 K€, les locations de matériel pour les grands passages 8 K€, le contrat d'hébergement du logiciel EELIS 6,1 K€, les fournitures 8,8 K€, l'adhésion à Idéal Connaissance 1,5 K€, le traitement des déchets de terre sur Languieux 2,5 K€ ...

- Les **charges de personnel** pour **142,3 K€** (- 58,4 K€ suite au redéploiement du personnel depuis la passation du marché de prestation pour la gestion des aires).
- La participation pour le poste de **chargé de mission à la Préfecture 8,8 K€**
- Des Remboursements de redevances aux voyageurs dans le cadre du pré-paiement : régie d'avance **0,60 K€**.
- Une enveloppe de **27,6 K€** pour le **projet social intercommunal** :
 - ✓ une subvention de **17 K€** (+2 K€) à l'association **Itinérance** qui accompagne les familles séjournant dans l'agglomération,
 - ✓ un budget de **10,6 K€** pour la mise en place d'une « **Action de médiation vers l'insertion professionnelle** » à destination des jeunes présents sur les aires d'accueil.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 242 K€.

Elles sont en hausse de (36,5 K€ /2021) et comprennent :

- les redevances versées par les gens du voyage 90 K€ (+ 5 K€/2021) qui tiennent compte des fermetures d'aires d'accueil : Hillion fermeture prévue en 2022 pour transformation et Ploufragan fermeture de 4 mois en 2022 pour réfection totale,
- une subvention versée par l'Etat 150 K€ (+ 30 K€/2021) pour l'aide à la gestion des aires d'accueil en fonction du taux d'occupation,
- une aide aux voyageurs par les partenaires sociaux 2 K€ (+1,5 K€/2021)

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 870,3 K€ (+ 465,3 K€/BP 2021)

Les dépenses d'investissement se composent principalement de :

- **La transformation des Aires d'accueil (schéma départemental)** : le solde de la réhabilitation de l'aire d'accueil de Ploufragan **500 K€**, la transformation de l'aire d'accueil de Plédran en terrain familial locatif avec construction de bâtiment **90 K€**, l'aménagement de deux emplacements supplémentaires en remplacement de l'aire de ferrailage existante sur l'aire de Languieux **209 K€** et les études de faisabilité pour la transformation de l'aire d'accueil d'Hillion en terrain familial locatif et pour 3 terrains familiaux locatifs ou 3 habitats adaptés **41 K€**,
- **L'Aménagement des aires d'accueil** : bureau d'accueil des voyageurs et mise en sécurité des installations électriques du système de pré-paiement pour Plédran **3,5 K€** et Pordic **3 K€**,
- **L'accueil de petits groupes en saison estivale** : **12,6 K€** pour le site de grands passages avec la mise en place d'un éclairage à l'entrée du site et des plantations sur le talus principal.
- remboursements de cautions pour **9 K€**.
- acquisition du matériel de bureau et d'informatique pour **2,2 K€** pour l'accueil d'un animateur social.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 359 K€ et comprennent 350 K€ de Subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Ploufragan et 9 K€ de remboursement de cautions.

E. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

MONTANT DEPENSES = 30,80 M€

FONCTIONNEMENT = 18,90 M€

INVESTISSEMENT = 11,90 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend renforcer l'offre de mobilités alternatives à la voiture individuelle en priorisant le recours aux transports en commun et en développant les modes doux et décarbonés. Avec l'adoption du Plan de Déplacement Urbain 2020-2030 le 19 décembre 2019, l'inauguration du nouveau dépôt des bus le 8 septembre 2019, l'inauguration commune de la phase 2 du chantier TEO et du pôle d'échange multimodal (PEM) le vendredi 20 septembre 2019 ainsi que le lancement des travaux de la phase 3 de TEO, Saint Brieuc Armor Agglomération prépare l'avenir sur un mode durable où les alternatives à la voiture ont toutes leur place.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 18,90 M€.

Exception faite de quelques dépenses générales, les dépenses réelles d'exploitation sont réparties entre les quatre composantes du budget annexe des transports : le réseau des transports, le Plan de Déplacement Urbain, le Transport Est-Ouest et le Pôle d'Echange Multimodal.

Le réseau des transports : 17,56 M€ (+291,6 K€ / BP 2021)

- Le **transport de passagers** s'élève à **16,54 M€** (+253,7 K€ / BP 2021) et concerne principalement la rémunération de l'exploitant pour 16,1 M€ (+255,2 K€ / BP 2021). Ce montant comprend une rémunération de base de 13,6 M€ (-33 K€ / BP 2021) et des rémunérations complémentaires variables (Proxitub, mobitub, gestion du mobilier urbain, Rou'libre, Domi'TUB,...). La progression de la rémunération de l'exploitant résulte des avenants passés en 2021 dont l'avenant n°22. En effet, malgré quelques dépenses en baisse telle que l'actualisation (-64 K€ / BP 2021), l'avenant 22 (DB-167-2021) intègre le transfert de la région vers l'agglomération du transport des élèves scolarisés en ULIS/SEGPA (élèves en situation de handicap ou en enseignement adapté) au 1er septembre 2021 pour un montant en année pleine de 356 K€ en 2022 compensé par une participation de la Région (DB-168-2021). Les autres dépenses concernent l'application de la convention d'affrètement avec la Région Bretagne des lignes Breizgho et des frais de gestion de la ligne 7 pour un montant de 445,2 K€ (-1,5 K€ / BP 2021).
- Le **transport exclusivement scolaire** non compris dans la rémunération de BAT s'élève à **720 K€** (+20 K€ / BP 2021) et se compose de marchés auprès d'entreprises de transports ainsi que de contrats avec des autorités organisatrices de second rang. Cette dépense est compensée par la Région.
- Les **autres dépenses** s'élèvent à **300,1 K€** (+17,9 K€ / BP 2021) et concernent principalement le reversement à la Région du montant de la participation familiale des recettes perçues par l'agglomération pour des abonnés scolaires empruntant les lignes Breizgho et circuits mixtes pour 156 K€ (+30K€ / BP 2021). Les autres dépenses concernent entre autres les frais de possession de différents locaux (taxe foncière du dépôt des bus,...) pour 41,5 K€ (+1,2 K€ / BP 2021), le partenariat avec la région pour financer le fonctionnement de l'espace KorriGo situé dans le nouvel espace voyageur de la gare SNCF pour 15 K€ (-13,2 K€ / BP 2021), des cotisations pour 19,5 K€ (stable / BP 2021), les assurances pour 11,2 K€ (+5,1 K€ / BP 2021), le système d'information multimodal Mobibreizh pour 8 K€ (stable / BP 2021) ainsi que le dispositif de carte relais TUB/TIBUS pour 3,5 K€ (stable / BP 2021).

Le Plan de Déplacement Urbain : 144,5 K€ (-4,2 K€ / BP 2021)

- Le **partenariat avec l'association USEP** (Union Sportive de l'Enseignement de Premier Degré) afin de déployer le **Savoir Rouler à Vélo** sur les écoles primaires publiques et privées de l'agglomération s'élève à **34 K€** (nouveau BP 2022). Cette politique s'appuie sur un forfait de 20 classes par an et fera l'objet d'une participation des communes à hauteur de 30 %. Cette action découle du schéma directeur cyclable (DB-187-2021 / DC-558-2021).
- La **pérennisation de l'expérimentation de VAE en libre service** s'élève à **27,8 K€** (-38,2 K€ / BP 2021). L'expérimentation de vélos électriques en libre service a été mise en œuvre en février 2020 sur la base d'une expérimentation d'une année prolongée jusqu'à septembre 2021 du fait de la crise sanitaire (suspension du service de mars à juin 2020). La diminution apparente des crédits tient au nouveau modèle mis en place. En effet, un appel d'offres a été lancé à l'été 2021 sur la base d'un modèle mixte au sein duquel SBAA acquiert les vélos et stations et délègue l'entretien et la maintenance. Le marché a été attribué à la société BIROTA / ZOOV pour un montant de 180,3 K€ (fonctionnement + investissement) pour 2 années soit de novembre 2021 à octobre 2023. Cette action découle du schéma directeur cyclable (DB-187-2021).
- Le développement du **covoiturage** pour **20,2 K€** (stable / BP 2021). Conformément aux objectifs du Plan de Déplacement Urbain, l'agglomération a défini sa politique covoiturage (DB-307-2018). Les dépenses comprennent une adhésion au collectif OuestGo pour 2,5 K€ ainsi qu'une contractualisation avec l'association EHOP sur la base d'une convention pluriannuelle 2019-2021 pour un montant annuel de 14 K€. L'objectif est le développement du covoiturage dans l'agglomération de Saint-Brieuc. Le partenariat est en cours de renouvellement.
- Les **études** s'élèvent à **12 K€** (-22 K€ / BP 2021) et concerne des études complémentaires dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain
- Les **autres dépenses** s'élèvent à **50,5 K€** (+22 K€ / BP 2021) et comprennent entre autres divers entretiens (vallée du Goëlo,...) pour 9,6 K€ (-11,9 K€ / BP 2021) et des subventions pour 7 K€ (+ 5 K€ / BP 2021). Il y a 2 nouveautés au BP 2022 pour 29 K€ : un partenariat pour améliorer le jalonnement des pistes cyclables (calculateur d'itinéraires) pour 17 K€ et une convention d'entretien de la voie verte avec ville de Saint-Brieuc pour 12 K€.

PDU (DB-308-2019): le Plan de Déplacement Urbain 2020-2030 a été adopté le 19 décembre 2019. Une enveloppe budgétaire de 21,2 M€ lui sera consacrée et se décompose en 6 thématiques et 34 actions.

Schéma Directeur Cyclable (DB-187-2021): le Schéma Directeur Cyclable a été adopté le 23 septembre 2021. Il fait l'objet d'une révision dans le cadre du nouveau PDU et prévoit une double intervention de l'agglomération :

** par voie de fonds de concours pour les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale sur une des 84 liaisons retenues, et sur la base de 40 % du coût HT des travaux d'aménagements cyclables.*

** par intervention directe en ce qui concerne les services vélos référencés au sein dudit schéma.*

TEO : 133,4 K€ (+8,1 K€ / BP 2021)

Les principales dépenses concernent l'entretien du site propre dédié à TEO pour 60 K€ (+31,5 K€ / BP 2021), l'indemnisation des professionnels riverains pour 35 K€ (stable / BP 2021), des frais de communication pour 19,5 K€ (-1,5 K€ / BP 2021) et les frais relatifs à la

commission d'indemnisation pour 9 K€ (-16 K€ / BP 2021). Il n'y a plus de frais d'assistance juridique en 2022 (-5K€ / BP 2021).

PEM : 38,9 K€ (- 3,7 K€ / BP 2021)

Les principales dépenses concernent des frais de maintenance et de réparation des ascenseurs de la passerelle et du parking en silo pour 15,5 K€ (stable / BP 2021), des taxes (foncières,...) pour 14,9 K€ (+5 K€ / BP 2021) et des frais juridiques pour 5 K€ (-5 K€ / BP 2021). Il n'y a plus de frais d'assistance juridique en 2022 (-5K€ / BP 2021).

Les dépenses communes : 1,02 M€ (+25,1 K€ / BP 2021)

Elles sont consacrées aux 4 composantes du budget annexe transports et comprennent principalement 654 K€ (+36 K€ / BP 2021) de frais de personnels réajustés au vu de l'exercice 2021, 266 K€ (-16 K€ / BP 2021) liés au paiement des intérêts d'emprunts, 50 K€ de dépenses imprévues (stable / BP 2021) et 45,5 K€ de charges à caractère général (+5,1 K€ / BP 2021).

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 24,37 M€.

- **23,45 M€** (+1,52 M€ / BP 2021) de recettes dans le cadre du **réseau des transports** dont:
 - Les **recettes voyageurs** s'élèvent à **3,41 M€** (+151 K€ / BP 2021) et sont composées de la régie TUB (recettes commerciales TUB, Proxitub, Mobitub, Rou'Libre,...) et des « titres sociaux » (titres vendus aux communes qui accordent un tarif préférentiel sous condition de ressources). Les recettes voyageurs estimées dans la prospective du budget annexe des Transports tiennent compte du contexte sanitaire et économique lié au covid-19. Tel que précisé dans le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire, il est prévu de retrouver le niveau de recettes d'avant crise à horizon 2024. Cette situation fragilise le budget annexe dont l'équilibre et le financement du PDU reposait avant crise sur l'anticipation d'une dynamique forte de la fréquentation et des recettes commerciales (+300 K€ par an de 2021 à 2023 soit +900 K€ de recettes) qui n'est pas au rendez-vous.
 - Le **Versement Mobilité et sa compensation** s'élève à **17,72 M€** (+1,03 M€ / BP 2021). Conformément à la délibération DB-290-2020, la période d'harmonisation des taux de 6 ans s'achève en 2022, 1ère année d'application du taux unique à 1,60 %. La compensation assurée par l'Etat de 126 K€ (+26 K€ / BP 2021) est liée au manque à gagner dû au relèvement du seuil de 9 à 11 employés pour l'éligibilité au VM. Le montant estimé de la prospective du budget annexe des Transports tient compte de l'évolution du taux de 1,20 % à 1,60 % sur une partie du territoire de l'agglomération ainsi que du contexte sanitaire et économique lié au covid-19 (moindre dynamique des bases).
 - Les **dotations et participations** sont estimées à **2,25 M€** (+364,5 K€ / BP 2021) et comprennent principalement la dotation générale de décentralisation versée par la Région et l'Etat stable à hauteur de 910 K€ et la compensation de la région dans le cadre du transport scolaire stable à hauteur de 790 K€. Les dotations comprennent aussi entre autre une subvention du PIA jeunesse de 112 K€ (stable / BP 2021) pour financer notamment NOCTUB ainsi qu'une subvention de 20 K€ (+10 K€ / BP 2021) de la région dans le cadre de l'expérimentation Domi'TUB.

La nouveauté du BP 2022 est la participation de la Région à hauteur de 364 K€ dans le cadre du transfert de la région vers l'agglomération du transport des élèves scolarisés en ULIS/SEGPA au 1er septembre 2021 (DB-168-2021).

- Les **redevances abris-bus** pour **45 K€** (stable / BP 2021)
- **Les produits exceptionnels** sont estimés à **7,5 K€** (+1,5 K€ / BP 2020) et concernent entre autres les amendes TUB.
- **181 K€** (+124 K€ / BP 2021) de recettes pour le **PDU** dont les principales sont 96 K€ de financement dans le cadre du marché attribué à la société BIROTA / ZOOV pour les vélos en libre service pour 2 années soit de novembre 2021 à octobre 2023 (41,6 K€ du PIA jeunesse, 19,4 M€ de la Région et 27,5 K€ du CROUS), 64 K€ inscrits en 2021 et décalés en 2022 dans le cadre de l'expérimentation des vélos en libre service terminée en septembre 2021 (ADEME), 11 K€ de participation des communes pour l'opération Savoir Rouler à Vélo sur les écoles primaires et 10 K€ dans le cadre de l'appel à la manifestation d'intérêt mobilité réalisé en 2021.
- **715,5 K€** (+714,5 K€ / BP 2021) de recettes pour le **PEM** et concernent pour 713,5 K€ une régularisation comptable (remboursement d'un trop versé sur l'opération passerelle).
- Les **recettes communes** aux 4 composantes du budget annexe transports s'élèvent à **25,5 K€** (+24,5 K€ / BP 2021). Ce montant correspond à la convention de partenariat avec la ville de Saint-Brieuc dans le cadre du pôle aménagement urbain avec la mise à disposition de personnel (non inscrit au BP 2021).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 11,90 M€.

- **1,34 M€** (+649,5 K€ / BP 2021) seront consacrés au **réseau des transports** :
 - **100 K€** (-345 K€ / BP 2021) pour le solde des travaux **du Grand dépôt**
 - **1,24 M€** (+994,5 K€ / BP 2021) pour les **autres dépenses** dont les principales concernent l'acquisition de 3 véhicules standards hybrides pour 950 K€, le déploiement de nouveaux valideurs sur le réseau des TUB et la bascule des anciens valideurs sur les lignes scolaires et interurbaines pour 130 K€, la fourniture d'un sanitaire pour le réseau pour 40 K€ et l'acquisition de mobilier urbain pour 20 K€.Il n'y avait pas d'acquisition et de rénovation de bus au BP 2021. Le lancement de l'étude motorisation du parc roulant en 2021 devrait permettre d'engager la transition énergétique du parc roulant au cours de l'année 2022.



Le nouveau dépôt des bus a été inauguré le 8 septembre 2019.

Le parking des bus a une capacité d'extension assez importante pouvant abriter près de 120 véhicules d'ici 2030.

- **1,40 M€** (+113,2 K€ / BP 2021) seront consacrés au **PDU** principalement pour l'aménagement d'une voie verte entre la gare SNCF et la rue Berthollet pour 552 K€ (le 1^{er} tronçon entre la rue Berthollet et Chaptal a été réalisé en 2021), le nouveau schéma

directeur cyclable pour 400 K€, l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique pour 80 K€, la réinscription au BP 2022 de l'aménagement en parking relais et aire de covoiturage d'une parcelle située à la Croix Tual à Ploufragan pour 230 K€, des travaux d'accessibilité aux arrêts de bus pour 50 K€, le financement de stationnements vélos pour 40 K€ et des études pour 39 K€ (déplacement touristique communes littorales).

- **3,69 M€** (-1,05 M€ / BP 2021) sont consacrés à **TEO** dont :
 - **des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc donnant lieu à terme à un remboursement intégral** par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à hauteur de **799 K€** (-1,63 M€ / BP 2021). La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets dont un solde de 140 K€ pour TEO 2 et 659 K€ dans le cadre de TEO 3 (boulevard Laennec, Tour d'Auvergne,...).
 - **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **2,89 M€** (+0,58 M€ / BP 2021). Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maître d'ouvrage s'élèvent à 1,24 M€ (+480 K€ / BP 2021) dont 137,4 K€ pour la fin de l'opération TEO 2 et 1,1 M€ pour la 3^{ème} tranche de TEO. Par ailleurs, l'agglomération apporte 1,65 M€ (+100 K€ / BP 2021) de subventions d'équipements dont 930 K€ dans le cadre de TEO 3. Concernant TEO 2, il est prévu le report sur 2022 d'une enveloppe de 318 K€ pour des travaux d'isolation des appartements riverains de la rue du Combat des trente suite à une étude acoustique.



- **3,97 M€** (+0,3 M€ / BP 2021) sont consacrés au **PEM** dont :
 - **des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc donnant lieu à un remboursement intégral** par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à **1,25 M€** (-0,25 M€ / BP 2021). La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets tels que la passerelle, le parking en silo, le boulevard Carnot,... **1,24 M€** (-0,48 K€ / BP 2021) sont également prévus pour reverser à la Ville de Saint-Brieuc des recettes perçues pour son compte.
 - **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **1,48 M€** (+1,04 M€ / BP 2021). Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maître d'ouvrage s'élèvent à 16 K€ (-222,7 K€ / BP 2021). Par ailleurs, l'agglomération apporte 1,46 M€ (+1,27 M€ / BP 2021) de subventions d'équipements à des partenaires (ville de Saint-Brieuc, SNCF,...) pour différents projets.



- **1,50 M€** (+30 K€ / BP 2021) seront consacrés au **remboursement du capital** de la dette. Celui-ci évolue en fonction de la réalisation des emprunts mobilisés pour financer les investissements.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6,4 M€.

- **286 K€** (+286 K€ / BP 2021) de subventions du Département pour le **réseau des transports** et la construction du dépôt des bus (contrat de territoire).
- **103 K€** (-166,3 K€ / BP 2021) de subventions pour le **PDU** dont 79 K€ de la Région pour l'aménagement de la voie verte et 24 K€ pour l'aménagement en parking relais et aire de covoiturage d'une parcelle située à la Croix Tual à Ploufragan.
- **2,03 M€** (-2,12 M€ / BP 2021) dans le cadre de **TEO** qui correspondent à :
 - **799 K€** (-1,62 M€ / BP 2021) de remboursement de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre des investissements réalisés par l'agglomération pour son compte sur la base de la convention de maîtrise d'ouvrage unique dont un solde de 140 K€ pour TEO 2 et 659 K€ dans le cadre de TEO 3 (boulevard Laennec, Tour d'Auvergne,...).
 - **1,23 M€** (-0,5 M€ / BP 2021) de subvention dont 990 K€ de l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France) et 240 K€ de la Région.
- **2,74 M€** (-0,86 M€ / BP 2021) dans le cadre du **PEM** qui correspondent à :
 - **1,49 M€** de subventions de la Région, du FEDER, de l'Etat (FSIL) et de la Région dont 1,24 M€ à reverser à la Ville de Saint-Brieuc.
 - **1,25 M€** de remboursement de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre des investissements réalisés par l'agglomération pour son compte sur la base de la convention de maîtrise d'ouvrage unique.
- **1,26 M€** (+0,76 M€ / BP 2021) de **recettes communes** qui correspondent à l'emprunt pour équilibrer les dépenses d'investissement.

F. CULTURE ET EQUIPEMENTS CULTURELS

MONTANT DEPENSES = 2,78 M€

FONCTIONNEMENT = 2,38 M€

INVESTISSEMENT = 0,40 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend donner à voir et développer la richesse culturelle du territoire (Orientation 3.3) en soutenant la filière culturelle, en faisant de l'offre culturelle un outil promotionnel du territoire, en garantissant l'égalité d'accès au services pour les habitants,...

Pour atteindre ces objectifs, les actions mises en place sont les suivantes :

- Gérer une Maison des Cultures de Bretagne, tête de réseau pour le territoire et les initiatives de tous les acteurs en la matière.
- Elargir et coordonner l'action culturelle de l'Agglomération en mettant en réseau les acteurs, les structures et les équipements et en initiant des projets collectifs, concertés et structurants.
- Accompagner et soutenir la création et la diffusion artistique et la présence des artistes sur le territoire dans des domaines artistiques variés.
- Développer de nouveaux champs culturels (patrimoine, arts visuels, culture bretonne,...)
- Gérer le 7 Bis et Cies
- Initier des actions autour des arts visuels

Les dépenses communes à la politique culturelle s'élèvent à **326,8 K€** (+ 32,7 K€ / BP 2021) dont 259,2 K€ (+34,5 K€ / BP 2021) de dépenses de personnels réajustées au vu de l'exercice 2021. L'autre dépense significative concerne la prise en charge des frais de fonctionnement de la MJC de Quintin pour 67,7 K€. Les autres dépenses se répartissent ainsi :

1) Photo Festival Baie de Saint-Brieuc : 65,5 K€

Les dépenses du festival comprennent :

- 65 K€ (-65 K€ / BP 2021) de dépenses de fonctionnement pour de l'édition 2022.
- 0,5 K€ (-74,5 K€ / BP 2021) pour l'achat de matériels dans le cadre de médiations culturelles.

L'évolution des dépenses est liée au fait que le festival devient biennal. La prochaine édition sera en 2023 mais un budget minimum reste nécessaire en 2022 (la direction artistique, les résidences, les actions d'éducation à l'image, le réassort supports de communication,...).

Des recettes pour le festival seront sollicitées à hauteur de **32,5 K€** (-28,5 K€ / BP 2021) dont 25 K€ de mécénat et 7,5 K€ du Département.

2) Tir Ar Vro – L'OTE - Maison des cultures de Bretagne : 51,5 K€

Une convention d'objectifs et de moyens triennale (2019-2021) a été signée auprès de la fédération Ti Ar Vro/Telenn qui occupe le site pour contribuer au développement des cultures de Bretagne (DB-370-2018). Cette convention est en cours de renouvellement.

L'association TELENN occupe le site à titre gracieux (DB-281-2015). Cette mise à disposition est estimée à 11 600 €.

Les **dépenses de fonctionnement** représentent **46 K€** soit +2,7 K€ / BP 2021 et concernent :

- 26,5 K€ de subventions versées à Telenn (stable / BP 2021) pour le poste de coordinateur et l'aide au projet culturel.
- 19,5 K€ de charges à caractère général (+2,6 K€ / BP 2021) dont 7,7 K€ de fluides (+0,1 K€ / BP 2021), 11,6 K€ (+2,5 K€ / BP 2021) de maintenance et entretien du site et 100 € de taxe foncière.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **5,5 K€** (+4,4 K€ / BP 2021) dont 3 K€ de travaux sur le site ainsi que 2,5 K€ de signalétique.

3) Ecole de musique : 374,6 K€

Le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été créé en 2007 entre les Communautés de Communes de Moncontour, Centre Armor Puissance 4 et Quintin Communauté. Suite à la recomposition territoriale, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer se sont substituées aux 3 communautés de communes. Un syndicat ayant vocation à être dissout s'il ne reste plus que 2 membres, le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été dissout au 31 juillet 2017 (DB-264-2017). Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce depuis le 1^{er} août 2017 cette compétence de manière territorialisée sur les 14 communes du sud du territoire. L'intérêt communautaire a été voté au conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 (DB-312-2017).

Depuis septembre 2019, une convention de services lie Saint-Brieuc Armor Agglomération, la Ville de Saint-Brieuc et la ville de Saint-Quay Portrieux. L'objectif est d'assurer une complémentarité entre l'enseignement musical de l'Ecole de Musique communautaire, du conservatoire de Saint-Brieuc et de l'école de Saint-Quay Portrieux (DB-157-2019). Une équipe mutualisée est en charge de la coordination pédagogique et de l'administration des établissements.

Dans le cadre du schéma départemental relatif au développement de l'enseignement musical, Saint-Brieuc Armor Agglomération et le Département ont signé en 2019 une convention d'objectifs et de moyens 2019-2021 (DB-318-2019). Cette convention est en cours de renouvellement.

Les **dépenses de fonctionnement** représentent **356,3 K€** dont 324 K€ de charges de personnel.

Les 32,3 K€ restant (+0,8 K€ / BP 2021) permettent de faire fonctionner l'école de musique dont 7,6 K€ de fluides, 7,5 K€ de dépenses informatique, 6,1 K€ de dépenses d'entretien et de maintenance des instruments, 5,2 K€ de dépenses d'entretien et de maintenance du site et 2,6 K€ de fournitures.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 152 K€ (+10 K€ / BP 2021) dont 95 K€ de droits d'inscriptions (stable / BP 2021) et 57 K€ (+ 10 K€ / BP 2021) de participation du Conseil Départemental.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **18,3 K€** (-2,5 K€ / BP 2021) et concernent l'achat d'instruments et de matériels pédagogiques pour 9 K€ (+1 K€ / BP 2021) et l'acquisition de matériels informatique dans le cadre du nouveau logiciel I-Muse pour 9,3 K€ (-3,5 K€ / BP 2021).

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

4) Education enseignement artistique: 338,2 K€

L'agglomération coordonne un réseau de musiciens intervenants qui contribue au développement des activités musicales en milieu et hors temps scolaire sur le territoire. Cette action se mène en partenariat avec les communes concernées qui sont associées à la réalisation des projets pédagogiques et pour certaines au financement.

Les **dépenses** représentent **338,2 K€** dont 251,5 K€ de charges de personnel, évolution liée à une vacance de poste et un ajustement au vu de l'exercice 2021. réajustées au vu de l'exercice 2021. Les autres dépenses s'élèvent à 86,7 K€ (-3 K€ / BP 2021) et concernent :

- 27 K€ (stable / BP 2021) de subventions pour l'accessibilité à la musique des enfants résidant sur des communes sans école de musique.
- 25,7 K€ (-3,6 K€ / BP 2021) consacrés aux projets intercommunaux des musiciens intervenants dont 12 K€ pour la création de spectacles, 7,5 K€ pour du matériel pédagogique, et 2,5 K€ pour la réparation des instruments. A noter une baisse de 3,8 K€ de dépenses centralisées en politique administration générale au BP 2022 (RH-chapitre 011,...).
- 30 K€ (stable / BP 2021) reconduits pour la réalisation d'un schéma intercommunal d'enseignement artistique
- 4 K€ d'achat de matériel (+0,6 K€ / BP 2021)

En **recettes**, Saint-Brieuc Armor Agglomération percevra **128 K€** (-7K€ / BP 2021) dont la refacturation des salaires des musiciens intervenants estimée à 100 K€ (stable / BP 2021) et une aide à l'emploi de la part du Conseil Départemental pour un montant de 28 K€ (-7 K€/ BP 2021).

5) Lecture Publique : 447,2 K€

Les « médiathèques de la baie » est un réseau rassemblant les bibliothèques du territoire de Saint-Brieuc Agglomération depuis 2014. Ce réseau permet d'avoir un catalogue en ligne commun (livres, CD,...). Une seule carte et un seul abonnement permet d'avoir accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté le 28 juin 2018 (DB-183-2018) l'élargissement du réseau informatique intercommunal des bibliothèques de l'agglomération. Ainsi, au second semestre 2019, les communes concernées par les « médiathèques de la baie » sont passées de 13 à 23 et le nombre de bibliothèques de 17 à 28.

Le réseau des « médiathèques de la baie » pourrait de nouveau s'étendre en 2022 (Tréveneuc et Lantic).

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **313 K€** (-51,4 K€ / BP 2021) dont 90,7 K€ de charges de personnel (-9,3 K€ / BP 2021) réajustées au vu de l'exercice 2021.

Les principales dépenses concernent:

- 151,8 K€ (-39,6 K€ / BP 2021) pour le fonctionnement du réseau informatique intercommunal des médiathèques de la Baie et la réalisation d'actions visant à développer des projets intercommunaux. Les abonnements en ressources numériques et Electre représentent 88,7 K€ (stable / BP 2021) et la maintenance 45 K€ (stable / BP 2021). Le BP 2021 comprenait une enveloppe pour des formations en raison de l'évolution du logiciel (-23 K€ / BP 2021).
- 57,5 K€ (-2,5 K€ / BP 2021) d'actions ne rentrant pas dans le fonctionnement du réseau intercommunal des bibliothèques dont la poursuite de la mise en place d'un schéma de lecture publique avec la phase 3 de l'AMO pour 13,5 K€ (-16,5 K€ / BP 2021) et la fin de la mise en œuvre du Contrat de Territoire et Lecture (2019-2021) pour 44 K€ (+14 K€ / BP 2021).
Les contrats territoire-lecture (CTL) permettent d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture. Le CTL de Saint-Brieuc Armor Agglomération (2019-2021) s'élève à 90 K€ et bénéficie d'un financement de 50% par la DRAC.
- 13 K€ (stable / BP 2021) pour soutenir des manifestations intercommunales consacrées à la lecture publique.

Ces dépenses de fonctionnement prises en charge par Saint-Brieuc Armor Agglomération sont refacturées aux communes à hauteur de 50 % en imputant l'attribution de compensation (DAC).

Les **recettes de fonctionnement** du budget 2022 s'élèvent à 122,8 K€ de recettes dont 120 K€ (stable / BP 2021) de fonds de concours des communes membres du réseau en 2020, et 2,8 K€ du Centre National du Livre pour le plan d'action accessibilité. Il n'y plus de subventions liées au Contrat de Territoire et Lecture en 2022.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **134,2 K€** (+128,2 K€ / BP 2021) dont 102,4 K€ dans le cadre du projet Idéas Box (création d'une médiathèque itinérante), 23,3 K€ dans le cadre de l'extension du réseau des « médiathèques de la baie » (Tréveneuc et Lantic) et 4 K€ dans le cadre du schéma d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (DB-091-2018).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **126,1 K€** (+123,7 K€ / BP 2021) dont 108,2 K€ de subventions européennes (React-Eu) dans le cadre du projet Idéas Box, 14,5 K€ dans le cadre de l'extension du réseau des « médiathèques de la baie » (Tréveneuc et Lantic) et 3,4 K€ du Centre National du Livre dans le cadre du schéma d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (DB-091-2018).

6) Spectacles vivants et arts visuels : 514,7 K€

Ce budget consacré aux spectacles vivants et arts intègre l'organisation d'actions culturelles telles que des expositions, des médiations jeune public et des événements intercommunaux.

Des subventions sont également prévues à destination des acteurs du spectacle vivant et des arts visuels.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **357,8 K€** (-16,1 K€ / BP 2021). Les principales dépenses sont :

- 304 K€ (+10 K€ / BP 2021) de subventions de fonctionnement pour les acteurs du spectacle vivant et des arts visuels. L'ensemble de ces interventions représente également une source de rayonnement et d'attractivité pour notre territoire en constituant un appui financier à la diffusion jeune public et à la médiation culturelle.
- 53,8 K€ (-26,1 K€ / BP 2021) de charges diverses dont 33,9 K€ (-0,8 K€ / BP 2021) pour l'organisation de manifestations dont 10 K€ dans le cadre de l'éducation à l'image (stable / BP 2021), 12,9 K€ (-0,3 K€ / BP 2021) pour le 7Bis&Cie dont la vocation est de soutenir la création et la présence artistique sur le territoire et 7 K€ (stable / BP 2021) d'aides pour le festival Art-Rock 2022 (eau et assainissement). Le BP 2021 comprenait la location d'un local de stockage suite à l'affectation de la maison de l'agglomération à l'économie pour le totem expérimental (-25 K€ / BP 2021).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 10 K€ (stable / BP 2021) et concernent un financement du département dans le cadre du Pacte Culturel de Territoire 2019-2021 (manifestations dans le cadre de l'éducation à l'image,....).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **156,9 K€** (+80,9 K€ / BP 2021) et concernent le bâtiment du 7Bis&Cie (réfection de la toiture, changement de la porte du garage,....).

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

7) Maison de la Baie : 431,5 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **364,3 K€** (-2,6 K€ / BP 2021) dont 273,7 K€ (-9,4 K€ / BP 2021) de charges de personnel réajustées au vu de l'exercice 2021.

Concernant les 90,6 K€ (+6,8 K€ / BP 2021) permettant de faire fonctionner le site, les dépenses principales concernent la mise en œuvre de la programmation culturelle pour 23,3 K€ (+2,6 K€ / BP 2021), des frais de maintenance et d'entretien du site et du matériel muséographique pour 22,1 K€ (+4 K€ / BP 2021), les fluides pour 18 K€ (stable / BP 2021), des fournitures et de petits équipements pour 14,8 K€ (-2 K€ / BP 2021) et les frais de télécommunication et informatique pour 3,3 K€ (-1 K€ / BP 2021). A noter une hausse de +5 K€ au BP 2022 de dépenses du service achat auparavant centralisées en politique administration générale.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **78,8 K€** (+11,7 K€ / BP 2021) dont principalement 52,8 K€ (+11,7 K€ / BP 2021) de billetterie et de vente de produits boutique mais également 26 K€ (stable / BP 2021) de subvention du Conseil Départemental. Les recettes estimées tiennent compte du contexte sanitaire et économique lié à la covid-19.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **67,2 K€** (-37,6 K€ / BP 2021) dont 50 K€ pour des études liées à la construction d'hébergements touristiques destinés à la location à la nuitée, 8,5 K€ de travaux sur le bâtiments (ventilation, vélux,...) et 8,7 K€ de matériels (firewall, jumelles,...).
Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

8) Musée de la Briqueterie : 225,1 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **211,9 K€** (-0,1 K€ / BP 2021) dont 108 K€ (-9 K€ / BP 2021) de charges de personnel réajustées au vu de l'exercice 2021.

Concernant les 103,9 K€ (+8,9 K€ / BP 2021) permettant de faire fonctionner le site, les dépenses principales concernent la mise en œuvre de la programmation culturelle pour 52 K€ (+ 6 K€ / BP 2021) dont 17,5 K€ dans le cadre de l'éducation à l'image, des frais de maintenance et d'entretien pour 21,4 K€ (+2,5 K€ / BP 2021), les fluides pour 13,8 K€ (+0,6 K€ / BP 2021), des fournitures et petits équipements pour 10 K€ (+0,7 K€ / BP 2021) et les frais de télécommunication et informatique pour 2,3 K€ (-1,5 K€ / BP 2021).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **48,5 K€** (-2 K€ / BP 2021) dont 41 K€ (-2 K€ / BP 2021) concernant la billetterie et la vente de produits et un financement de 7,5 K€ (stable / BP 2021) du département dans le cadre du Pacte Culturel de Territoire 2019-2021 (manifestations liées à l'éducation à l'image,...).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **13,2 K€** (-41,5 K€ / BP 2021) dont 11,5 K€ de travaux sur le bâtiment (6 K€ pour la création d'un accès toiture sécurisé et pérenne,...) et 2 K€ d'achat de matériels.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

G. EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET POLITIQUE SPORTIVE

MONTANT DEPENSES = 10,51 M€	
FONCTIONNEMENT = 7,91 M€	INVESTISSEMENT = 2,60 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend accompagner et structurer les pratiques de loisirs dans leur diversité (orientation 3.4). Les priorités sont notamment la structuration et le développement de la pratique de l'offre sportive, sport-nature, sport-loisirs, sport-santé et handisport. Par ailleurs, l'agglomération souhaite poursuivre son ambition nautique.

Pour atteindre ces objectifs, les actions mises en place ont été ou sont les suivantes :

- L'inauguration en 2019 de la Piste d'Athlétisme Maryvonne Dupureur,
- L'ambition « Station Sports-Nature » approuvée par la délibération DB-229-2018 du Conseil d'Agglomération du 5 juillet 2018 et qui concerne les politiques sportives, touristiques et environnementales de l'agglomération,
- L'inscription au PPI des rénovations et améliorations du bassin sportif d'Aquabaie et la réfection de la piscine Goelys afin de former des citoyens complets et de leur donner les moyens de développer les habiletés sportives et physiques.

Les **dépenses communes à la politique sportive s'élèvent à 226,4 K€** (-40,2 K€ / BP 2021) et concernent principalement des dépenses de personnels (-38,4 K€ / BP 2021) réajustées au vu de l'exercice 2021. Les autres dépenses se répartissent ainsi :

1) Politique sportive d'intérêt communautaire : 683,6 K€

Ce service, reposant sur une compétence récente est au cœur de la dynamique de développement et d'élargissement du territoire.

Il inscrit aujourd'hui son action sur deux axes prioritaires :

- le suivi des subventions pour l'évènementiel sportif mais aussi pour les équipements sportifs afin de garder une logique globale. Dans cette démarche, est assuré un suivi des actions subventionnées en positionnant l'agglomération comme un partenaire opérationnel.
- Le développement des projets en lien direct avec les enjeux prioritaires du territoire, notamment les sports nature et la maritimité.

Le montant consacré à la **politique sportive d'intérêt communautaire s'établit à 683,6 K€** (+382,2 K€ / BP 2021). Cette évolution est liée aux événements nautiques (+132,2 K€ / BP 2021) et aux aides collectives et individuelles pour le sport de haut niveau (nouveau BP 2022). Les actions développées en 2022 sont :

- 182,2 K€ (+132,2 K€ / BP 2021) pour les événements nautiques avec l'organisation du Pro Sailing Tour. Composé de 5 étapes et une finale, de la Bretagne au bassin méditerranéen, la compétition servira notamment de support à la création et au développement d'un storytelling avec la production d'un docu-série TV à destination du grand public, racontant le quotidien et l'action des équipages des multi50 tout au long des différentes étapes du circuit Pro. La série sera disponible en fin d'année sur la plateforme Netflix. L'étape en baie de Saint-Brieuc aura donc vocation à faire vivre aux spectateurs la vie des skippers mais aussi raconter

l'histoire des territoires, l'identité maritime, le potentiel économique à travers le regard des acteurs locaux du nautisme et la mer du territoire.

- 250 K€ (nouveau BP 2022) d'aides collectives et individuelles pour le sport de haut niveau. Par délibération (DB-021-2021), le conseil d'agglomération a décidé d'exercer la compétence « sport de haut niveau amateur » qui se traduit par un soutien financier à l'excellence des clubs amateurs, ainsi qu'à leur respect d'ambitions sociales (développement du sport féminin, mixité des publics, tarification solidaire, formation des jeunes, sport-santé) et par un soutien financier individuel aux sportifs de haut niveau amateur ou une aide aux disciplines ayant une forte identité territoriale.
- 164,5 K€ (stable / BP 2021) de subventions pour des événements sportifs locaux, nationaux et internationaux.
- 70,5 K€ (stable / BP 2021) d'aides pour faciliter le transport des élèves vers les équipements sportifs communautaires.
- 16,4 K€ (stable / BP 2021) de dépenses pour l'organisation ou la participation à des événementiels sportifs autres que les événements nautiques.

2) Piscines : 6,29 M€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **4,58 M€** (-0,3 M€ / BP 2021). Les charges de personnel s'élèvent à 2,91 M€ (-163 K€ / BP 2021) et sont ajustées au vu de l'exercice 2021. Les autres dépenses concernent principalement :

- 1,03 M€ (- 89 K€ / BP 2021) pour les fluides dont 229 K€ d'eau (-24 K€ / BP 2021) et 801 K€ pour les autres fluides (-64 K€ / BP 2021). Par ailleurs, la filière bois du budget principal fournit la chaudière bois de Goëlys. Cette dépense en énergie pour Goëlys non facturée car sur le même budget (budget principal) est valorisée au BP 2022 à hauteur de 39 K€ (+10 K€ / BP 2021). L'évolution des fluides résulte de la mise en place du Contrat de Performance Energétique 2020-2027 (DB-068-2020) dont l'objectif est de baisser en volume la consommation en fluides des piscines par une maintenance optimisée ainsi que par la réalisation d'investissements. Par ailleurs, la fermeture du bassin sportif d'Aquabaie fin 2022 pour travaux impacte aussi le niveau des fluides.
- 441,8 K€ d'entretien et de maintenance des sites (+3,4 K€ / BP 2021) dont 96,2 K€ pour Ophéa, 83,4 K€ pour Goëlys et 262,2 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.
- 64,1 K€ (+11,6 K€ / BP 2021) de fournitures et petits équipements dont 9,6 K€ pour Ophéa, 14,7 K€ pour Goëlys et 39,8 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher. L'évolution est impactée entre autre par 7,8 K€ de fournitures, dépenses gérées en 2021 par le service achats en politique administration générale.
- 57,7 K€ de prestations et contrats (-37,2 K€ / BP 2021) dont le gardiennage/télésurveillance des sites pour 17 K€, les contrôles sanitaires pour 22 K€ et le nettoyage des locaux pour 9,8 K€. L'évolution est principalement liée à un recours moindre au gardiennage (-17,7 K€ / BP 2021) ainsi qu'à la fin des frais juridiques (-15 K€ / BP 2021).
- 51 K€ (-1,5 K€ / BP 2021) de frais de télécommunication et informatiques dont le nouveau logiciel informatique Elisath qui permettra des inscriptions et paiements en ligne et une uniformisation des sites.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1,21 M€** (+129,3 K€ / BP 2021) dont 1,2 M€ de billetterie : 240 K€ pour Ophéa, 344 K€ pour Goëlys et 616 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher. L'estimation des recettes de fonctionnement tient compte du contexte sanitaire et économique ainsi que la fermeture partielle d'Aquabaie fin 2022 en raison des investissements réalisés.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **1,71 M€** (+1 M€ / BP 2021) dont :

- **Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher** pour **1,66 M€** (+1,23 M€ / BP 2021) dont 261,4 K€ de travaux (contrat de performance énergétique, ozoneur,...), 23 K€ de matériels (auto-laveuse, aspirateur, firewal,...) et **1,38 M€** sur l'opération de réhabilitation du bassin sportif d'Aquabaie.
 - **Goëlys** pour 4,5 K€ (-92,8 K€ / BP 2021) dont 3,9 K€ de travaux et 0,6 K€ de matériels informatiques.
 - **Ophéa** pour 40,9 K€ (-137,1 K€ / BP 2021) dont 29,7 K€ de travaux (contrat de performance énergétique, la sécurité incendie,...) et 11,2 K€ de matériels (aquabikes, robot-aspirateur,...).
- Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

3) Golf de la Baie de Saint-Brieuc : 735,8 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **620 K€** (-0,5 K€/BP 2021) dont 256 K€ de charges à caractère général en augmentation de (+1,19%) par rapport au BP 2021, 343,5 K€ de charges de personnel (+0,44 %/ 2021) , de 18,8 K€ de charges financières (-6 %/2021) et 1,2 K€ de charges de gestion courante (-78,18%/2021).

Les charges à caractère général s'élèvent à 256 K€ en augmentation 1,2 % (+3K€) par rapport au BP 2021 et comprennent :

- des **fournitures** pour **136,7 K€** (-15,8 K€/BP 2021) dont les fluides (11 K€), le carburant (12,5 K€), des fournitures de petits équipements et administratives (48,2 K€), des cartes golfy (11 K€) et des achats de fournitures Pro Shop mises en dépôt-vente (50 K€) ainsi que 4 K€ pour des travaux en régie.
A noter que les achats de fournitures dans le cadre du contrat de dépôt-vente Pro Shop donnent lieu à des reversements de commissions.
- des **stocks de marchandises** pour **20,7 K€** (-0,3 K€/BP 2021)
- des **prestations et services** pour **65,5 K€** (stables K€/BP 2021)
- des **impôts et taxes** pour **14,5 K€** (+ 0,5 K€/BP 2021) intégrant la taxe foncière du club house du golf et de la CVAE.

Les **charges de personnels** représentent 343,5 K€, elles sont stables par rapport au BP 2021 (+1,5K€)

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **702,8 K€** (-0,43%/BP 2021) dont 603 K€ (+28 K€/ BP2021) de prestations d'accès aux terrains et de location de voitures, 72 K€ de commissions ProShop, 21 K€ de stock de marchandises, 1,5 K€ de recettes des panneaux publicitaires, 2 K€ de recettes issues des panneaux photovoltaïques, et 3,3 K€ de remboursement divers.

A noter que la résiliation du bail avec le restaurateur implique la non inscription de recettes de location (-15 K€ /BP2021) et de remboursement de fluides (-10K€/BP2021).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **115,8 K€** (-179 K€/BP 2021) dont 33,8 K€ pour le remboursement du capital de l'emprunt et 16 K€ pour le remboursement de l'avance de l'agglomération.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 66 K€ (-179,8 K€/BP 2021) dont :

- 60,7 K€ pour du matériel technique et informatique
- 3,8 K€ de Fourniture et installation de 3 mâts de drapeaux (grande hauteur) à l'entrée du parking
- 1,5 K€ d'annonces et insertion et divers

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **33 K€** correspondant à l'emprunt pour le financement de ces investissements 2022.

4) Pole Nautique Sud Goëlo : 772,5 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **637,5 K€** et sont en augmentation de 22,5 K€ par rapport au BP 2021 (+3,66%).

Les **charges à caractère général s'élèvent à 176 K€** (+9,32 %/BP 2021) dont les principales dépenses sont :

- 40,8 K€ de fournitures et petits équipements servant principalement à l'entretien de la flotte de 120 bateaux, fournitures administratives et petites fournitures
- 14,5 K€ de fluides, 9,2 K€ de carburants
- 18 K€ de licence voiles
- 25,3 K€ pour l'entretien, la maintenance et la location
- 16,7 K€ de frais juridiques et d'assurances dont 4,7 K€ refacturés par le budget principal
- 11,4 K€ de taxes foncières, taxes d'amodiation et SACEM
- 11,1 K€ d'honoraires et commissions et formation
- 6,1 K€ de frais de communication
- 5,4 K€ de frais téléphoniques
- 8,5 K€ de nettoyage de locaux
- 3 K€ de cotisations
- 3,3 K€ de frais de réception et gardiennage pour l'organisation de régates
- 2,7 K€ diverses dépenses

Les **charges de personnel qui atteignent 445 K€** (+2,30 %/BP 2021) représentent 70 % des dépenses de fonctionnement.

Les **recettes de fonctionnement hors subvention d'équilibre** s'élèvent à **339 K€** (+19,37 %/BP 2021). Les activités de plein air ont bien fonctionné en 2021 du fait de la reprise après la période COVID et devrait dépasser les prévisions inscrites au BP 2021.

Les stages, les activités et les licences proposés à tous les publics représentent 90 % des recettes hors subventions (soit : 304 K€).

La facturation des scolaires (une trentaine de classes par an) et des groupes est estimée à 30 K€ et enfin, les mises à disposition de personnel au Comité Départemental de voile sont prévues pour 5 K€. Une augmentation des tarifs est proposée pour l'année 2022.

La subvention versée par le budget principal est maintenue à 370 K€ comme en 2021.

Elle est essentielle à l'équilibre de la section de Fonctionnement.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **135 K€** (-18,67% / BP 2021) dont 70 K€ pour le remboursement du capital de l'emprunt. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 65 K€ (-34 K€/BP 2021) dont principalement :

- 50 K€ pour le renouvellement du parc de bateaux et de matériels nautiques
- 10 K€ pour l'aménagement d'un abri à vélo sur la base de St Quay Portrieux
- 1,5 K€ pour le pôle nautique de Binic : modification accès CTA (système de ventilation)
- 1 K€ pour le pôle nautique de St Quay : Renforcement calorifugeage des réseaux
- 1 K€ pour l'achat d'une console point locations
- 1,5 K€ pour divers investissements

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **63,5 K€** (-60,5 K€/BP 2021) et intègre une subvention d'investissement de 50 K€ pour l'acquisition de matériels nautiques et un emprunt d'équilibre de la section d'investissement à hauteur de 10,5 K€ dans l'attente de la reprise des résultats au BS 2022 ainsi que la reprise de bateau pour 3 K€.

5) Patinoire : 575,6 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **560,8 K€** soit +3,4 K€ / BP 2021. Sur ce montant, les dépenses de personnel représentent 390,3 K€ (+5,2 K€ / BP 2021). Les autres dépenses de fonctionnement diminuent de -1,8 K€ pour atteindre 170,5 K€ en 2022. Les principales dépenses concernent les fluides pour 108,2 K€ (+1 K€ / BP 2021), des frais de maintenance et d'entretien pour 26,7 K€ (+1 K€ / BP 2021), des fournitures notamment pour des animations pour 14,2 K€ (+0,1 K€ / BP 2021), des frais de gardiennage pour 2 K€ (-5,9 K€ / BP 2021), des frais de télécommunication et informatique pour 6,3 K€ (+2,4 K€ / BP 2021) et des redevances (SACEM,...) pour 4 K€ (stable / BP 2021).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **102,5 K€** (-75 K€ / BP 2021) et concernent la billetterie évaluée à la baisse en raison de la crise sanitaire.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **14,8 K€** (-34,5 K€ / BP 2021) dont 10,6 K€ de travaux sur le bâtiment (performance énergétique,...) et 4,2 K€ d'achat de matériels (renouvellement des patins, ...).

6) Hippodrome : 595 K€

Inauguré le 1^{er} mars 2015, l'aménagement de l'hippodrome de la Baie a consisté principalement en la réalisation d'un restaurant panoramique et à l'aménagement des espaces proposés à la location pour des manifestations à caractère privé ou public.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **192 K€** (-24 K€ / BP 2021) et comprennent principalement 76 K€ de charges à caractère général (+1,8 K€ / BP 2021), 78 K€ de charges de personnel (-10 K€ / BP 2021), 1 K€ (-12,4 K€ / BP 2021) pour des dépenses imprévues, 8 K€ d'aide financière en partenariat avec le Département pour le financement d'un emploi associatif auprès de la Société des Courses (DB-283-2017) et 27 K€ (-3 K€ / BP 2021) de remboursement des intérêts de l'emprunt réalisé suite à la réalisation de l'Espace Accueil, d'Information et de Restauration. L'emprunt initial réalisé en 2006 a été remboursé intégralement en 2021. L'évolution des charges de personnel résulte d'une actualisation du montant facturé par le budget principal par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **359 K€** (-6 K€ / BP 2021) dont 75 K€ de loyer de la Société des Courses (stable / BP 2021), 12 K€ de prélèvement sur les paris (-6 K€ / BP 2021), 10 K€ de redevance annuelle fixe des Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration (stable / BP 2021) et 2 K€ de locations de salles (stable / BP 2021).

La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal s'élève à 260 K€ (stable / BP 2021). En effet, celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que les emprunts (paiement des intérêts et remboursement du capital).

La diminution du montant des prélèvements sur les paris pour atteindre 12 K€ en 2021 (-6 K€ / BP 2021) est principalement liée au fait, qu'en application de la loi de finances 2019 et en l'absence de délibération prise par la commune d'Yffiniac, celle-ci perçoit à présent la moitié de cette recette.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **403 K€** (+254 K€ / BP 2021) dont 313 K€ (+300 K€ / BP 2021) de dépenses d'équipement qui comprennent 310,4 K€ de travaux sur le site (réfection de la couverture du hall des paris, le remplacement de clôtures, l'aménagement des emprises devant les tribunes,...) et 1,6 K€ d'achat de matériels (firewall,...). Le remboursement du capital s'élève à 90 K€ (-46 K€ / BP 2021).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **236 K€** (+236 K€ / BP 2021) et concernent la réalisation d'un emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

7) Piste d'athlétisme Maryvonne Dupureur : 274,3 K€



La salle couverte d'athlétisme a été inaugurée le mercredi 12 juin 2019.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **189,3 K€** (-19,6 K€ / BP 2021) dont 84,6 K€ (-7,9 K€ / BP 2021) de dépenses de personnel ajustées au vu de l'exercice 2021. Les autres dépenses s'élèvent à hauteur de 104,7 K€ (-11,7 K€ / BP 2021) et comprennent principalement les fluides pour 35,8 K€, les frais de nettoyage et de gardiennage du site pour 31 K€, les frais de maintenance et réparation du site pour 26,1 K€ et des fournitures pour 8 K€. La diminution de -11,7 K€ / BP 2021 est principalement liée au réajustement du niveau des fluides et des frais de nettoyage des locaux.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **2,5 K€** (-2,5 K€ / BP 2021) et concernent des locations du site.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **85 K€** (-23 K€ / BP 2021) dont 55 K€ de travaux sur le site (création d'un escalier extérieur, création d'une douche,...) et 30 K€ pour l'achat d'une autolaveuse. Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

8) Sports Nature: 252,1 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **172,1 K€** (+29,2 K€ / BP 2021) dont principalement:

- 145,7 K€ (+5,1 K€ / BP 2021) pour l'entretien des sentiers de randonnées
- 15 K€ (nouveau BP 2022) pour une AMO relative au mode de gestion d'un Centre Hébergement VTT sur le site de la Côte des Halles à Ploeuc-L'Hermitage
- 10,9 K€ (+8,6 K€ / BP 2021) pour la station VTT (entretien, cotisation,...). La progression est principalement liée à un abonnement géré par le service achat auparavant centralisé dans la politique administration générale.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **80 K€** (+50 K€ / BP 2021) dont :

- 50 K€ pour le développement de la station VTT
- 30 K€ pour le développement des sites de pratique du trail avec une solution de chronométrage permanent

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **37,5 K€** (+22,5 K€ / BP 2021) et concernent une subvention du Département pour le développement des sites de pratique du trail et pour la station VTT.

9) Vélodrome – Piste de Roller : 65,6 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **10,6 K€** (+1,9 K€ / BP 2021) dont 9,8 K€ pour le site du Vélodrome (+1,8K€ / BP 2021) et 0,8 K€ pour la piste de roller(+0,1 K€ / BP 2021). Ce montant correspond aux charges récurrentes d'entretien, de maintenance et de fournitures. La piste de roller n'a pas de démaillage en 2022 en raison de sa réfection prévue en investissement.

Il n'y a pas **de recettes de fonctionnement**.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **55 K€** (+52K€ / BP 2021) et concernent la réfection de la piste de roller.

10) Salles de Sport Camille Claudel et La Closerie et Boulodrome La Vaillante : 38,3 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **38,3 K€** (+1,8 K€ / BP 2021) dont :

- 28,6 K€ (+1,8 K€ / BP 2021) pour la salle de sport de la Closerie (15,7 K€ de fluides, 4 K€ de frais de nettoyage de la salle, 7,6 K€ d'entretien-maintenance-réparation,...)

- 9,1 K€ (-0,1 K€ / BP 2021) pour la salle de sport Camille Claudel (4,2 K€ de frais de nettoyage de la salle et 4,9 K€ d'indemnité d'utilisation)

- 0,6 K€ (+0,1 K€ / BP 2021) pour le boulodrome La Vaillante (fluides)

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **8,3 K€** (+0,3 K€ / BP 2021) et correspondent à la facturation du Lycée Hôtelier la Closerie pour l'utilisation de la salle de sport La Closerie.

Il n'y a pas de **dépenses et recettes d'investissement**.

H. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

MONTANT DEPENSES = 1,14 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,11 M€	INVESTISSEMENT = 0,03 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend accompagner le développement des secteurs économiques d'avenir en favorisant le développement des compétences locales et d'insertion (orientation 1.2) et entend garantir la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités (orientation 3.1).

Saint-Brieuc Armor Agglomération mène une politique spécifique pour accompagner le retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés et développe des actions pour favoriser l'emploi par l'insertion. La Politique Insertion Sociale et Professionnelle de SBAA s'inscrit dans la mise en œuvre de la Plate Forme Insertion Sociale et Professionnelle 2021-2023 (DB-312-2020). Il s'agit d'une compétence non obligatoire venant en complément des actions menées par l'Europe, l'État, la Région et le Département.

Cette politique de l'agglomération fixe 5 axes prioritaires :

- > Repérage – Accueil – Information – Accompagnement de premier niveau des publics (Point Accueil Emploi au sein de l'Espace Initiatives Emploi,...)
- > Lever les freins à l'emploi (mobilité, illettrisme,...)
- > En route vers l'emploi (mise en œuvre de la CIS-Clause d'insertion sociale dans les marchés publics,...)
- > Actions spécifiques de cohésion sociale (éradication de plantes invasives,Ateliers-chantiers participatifs,...)
- > Ingénierie de services à destination des partenaires

L'insertion sociale et professionnelle s'exerce également au sein de l'Espace Initiatives Emploi par l'hébergement de 6 structures intervenant toutes sur les champs de l'emploi et de l'insertion.



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,11 M€

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,11 M€ soit +185 K€ / 2021 dont 437,9 K€ de charges de personnel (+25,1 K€ / BP 2021). Ces dernières ont été réajustées au vu de l'exercice 2021 et comprennent le recrutement d'un emploi temporaire pour la coordination de l'appel à projet « cité de l'emploi » dont l'impact 2022 est de 46 K€.

Les principales autres dépenses concernent :

- **262 K€** (+5 K€ / BP 2021) de **cotisations** dont la Mission Locale dédiée à l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans, le réseau SPEF (Bretagne structure pour l'emploi et la formation en

Bretagne), le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), l'AVE (Alliance Ville Emploi) et le TZCLD (territoire zéro chômeur de longue durée).

- **160 K€** (stable / BP 2021) de **subventions** destinées aux partenaires associatifs œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'emploi (Avant-premières, la Mission Locale, CIDF, la Cité des métiers,...).
- **134,7 K€** (nouveau BP 2022) dans le cadre de l'**appel à projet «Cité de l'Emploi»**. Par des moyens renforcés (100 K€ de subventions par an sur 2 ans) et la mobilisation des acteurs, les cités de l'emploi ont pour but d'améliorer le repérage et le raccrochage des demandeurs d'emplois des QPV (quartiers politique de la ville) aux dispositifs de droit commun. L'appel à projet « Cité de l'Emploi » se fait sur les exercices 2021-2022 pour un coût de 200 K€ (charges de personnel comprises) entièrement subventionné par l'État.
- **83,8 K€** (+6,7 K€ / BP 2021) de dépenses d'**entretien et de fonctionnement de l'Espace Initiative Emploi (EIE) et des ateliers du cœur** dont 35,6 K€ d'entretien-maintenance-nettoyage des locaux, 21 K€ de fluides, 7 K€ de dépenses informatiques, 6 K€ pour l'aménagement du Point Accueil Emploi, 5,6 K€ de taxe foncière et 1,5 K€ de produits alimentaires dont une partie est refacturées aux locataires. A noter 5,2 K€ de dépenses de fournitures (entretien,...) gérées par le service achat et prévues en politique administration générale lors du BP 2021.
- **18 K€** (-1,5 K€ / BP 2021) d'**enveloppe pour diverses actions récurrentes** pour l'aide au développement et /ou aux études de soutien à la création des structures de l'IAE (Insertion par l'activité économique). En 2022, cela concerne entre autre les Gens de rue ville de saint brieuc 3K€ (Déclic), des prestations arrachage plantes invasives 3 K€, le développement d'outils numériques dans le Pôle Accueil Emploi 2 K€, l'animation d'ateliers emploi 1,5 K€, la création d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) dans le cadre des actions Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) 8,5 K€,...
- **15 K€** (nouveau BP 2022) pour la mise en œuvre de la politique **Economie Sociale et Solidaire** de l'agglomération sur son territoire.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **414 K€** (+197 K€ / BP 2021) et comprennent principalement:

- **167 K€** (-3 K€ / BP 2021) des **structures locataires de l'Espace Initiative Emploi et de l'atelier du cœur** dont 132 K€ de loyers (+1 K€ / BP 2021) et 35 K€ de charges refacturées pour l'Espace Initiative Emploi (-4 K€ / BP 2021).
- **200 K€** (nouveau BP 2022) de subvention de l'État dans le cadre de l'**appel à projet «Cité de l'Emploi»**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **25,2 K€**.

Les charges d'investissement comprennent :

- **15 K€** (+0,5 K€ / BP 2021) pour des subventions d'**investissement de croissance** (aide aux structures de l'insertion par l'activité économique, pour l'amélioration des conditions de travail dans les ateliers, chantier d'insertion).
- **8,5 K€** (-9,4 K€ / BP 2021) de travaux à l'**Espace Initiative Emploi** pour le réaménagement du Point Accueil Emploi et la réfection de 6 bureaux.
- **1,7 K€** (-0,1 K€ / BP 2021) de **matériels** dont 1,1 K€ de matériel informatique.

I. COHESION SOCIALE

MONTANT DEPENSES = 1,48 M€

FONCTIONNEMENT = 1,32 M€

INVESTISSEMENT = 0,16M€

Saint-Brieuc Armor Agglomération est compétente pour les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Depuis 2007, l'Agglomération s'est dotée d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) associant les acteurs de la prévention et de la sécurité.

CISPD : 172,6 K€

Le CISPD est composé de trois collèges :

- Un collège d'élus désignés par le Président du CISPD.
- Un collège des représentants de l'Etat (Préfet, Procureur, Police, Gendarmerie, Justice, Education nationale, Conseil général...).
- Un collège de socio-professionnels (associations de prévention, associations jeunesse, bailleurs sociaux, transport...), confrontés aux manifestations de la délinquance et désignés par le Président du CISPD.

Les thématiques des actions menées par le CISPD validées lors du comité de pilotage du 1^{ier} mars 2017 (DB-131-2017) sont :

- Le bien vivre ensemble sur l'espace public
- La prévention des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- La prévention à l'égard des jeunes de 18-25 ans particulièrement exposés aux risques de délinquance
- La réinsertion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice
- La lutte contre la radicalisation

172,6 K€ seront consacrés au **CISPD** en 2022 dont 169,5 en fonctionnement soit +56,35 K€ / 2021 dont :

- **65 K€** en subventions pour **soutenir les associations** qui portent les actions sur ces différents sujets sur notre territoire
- **5 K€** pour la réalisation d'actions sur le thème de la prévention des jeunes ou de la prévention des violences faites aux femmes qui s'inscrit dans la démarche de renouvellement stratégique pour la période 2022-2024 et de la volonté de concrétiser et valoriser les partenariats créés depuis septembre 2019 et la mise en place de groupes de travail
- **69,9 K€ (+41,3 K€/2021 écart lié à une estimation 2021 erronée) de charges de personnel**
- **19,3 K€** pour un financement partiel du poste d'**assistance sociale du commissariat** (DB-10-2018) CONSEIL AGGLO DU 15 Février 2018
- **10 K€** de participation au poste de **coordonnatrice des activités de l'association PSP** (cofinancé par l'État et la CAF)
- **0,3 K€** de fournitures administratives pour l'animation des réunions de groupes de travail

En recettes, une **subvention de fonctionnement** est prévue à hauteur de **2 K€** pour le financement d'une action de formation des professionnels à l'animation de l'exposition 13-18 Questions de Justice.

1K€ sont prévus en **investissement** pour du mobilier de bureau.

ACTION SOCIALE : 1,12 M€

Par délibération lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-397-2018), Saint-Brieuc Armor Agglomération a défini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Action Sociale : « les services de maintien à domicile (aide à domicile, soins à domicile, portage des repas, assistance administrative, homme toutes mains, téléalarme) pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou les personnes en situation de handicap ou bénéficiant d'une prescription médicale, ou toute autre personne en faisant la demande, à l'ensemble du territoire de l'agglomération ». Cette compétence sur les 32 communes est confiée par l'agglomération au Centre Intercommunal d'Action Sociale au 1er janvier 2018.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1,05 M€** et correspondent :

- au versement d'une subvention au CIAS pour **1 M€** dans le cadre de l'attractivité des métiers à domicile, décidée en conférence des maires à compter de 2020. Cette subvention devra couvrir le besoin de financement déjà existant et les évolutions que devra mettre en œuvre le service afin de rendre plus attractif le métier d'aide à domicile en revalorisant les salaires et répondre aux besoins croissants de la population. Ces évolutions correspondent à des obligations réglementaires (frais kilométriques) et aux actions à mettre en place pour revaloriser les métiers d'aide à la personne (revalorisation salariale).
- À la prise en charge des frais de structures du nouveau siège du CIAS pour **52,2 K€** (fluides, entretien de bâtiments, fournitures, taxes foncières...).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **189 K€** et correspondent au remboursement des charges du siège du CIAS (52 K€) et au loyer (137 K€) pour les bâtiments du CIAS de Trégueux, de l'antenne littorale de Binic Etables sur mer et de l'antenne Sud de Saint Brandan.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **65,8 K€** (+ 41,8 K€) et correspondent au remplacement du revêtement sablé des places de stationnement du CIAS pour 62 K€ et au remplacement de la centrale anti-intrusion pour 3,8 K€.



- **Le contrat Local de Santé : 189 K€ (+ 99 K€/2021)**

Par délibération du conseil d'agglomération du 26 septembre 2019 (DB-190-2019) Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de s'investir et de développer son engagement autour des questions de santé et d'accès aux soins en autorisant la signature du Contrat Local de Santé (CLS) et en validant le recrutement d'un chargé d'animation du CLS pour une période de 3 ans renouvelable.

Le Contrat local de santé (CLS) participe à la construction des dynamiques territoriales de santé. Il permet d'articuler les objectifs du projet porté par l'Agence Régionale de Santé de Bretagne et les besoins repérés sur le territoire pour mettre en œuvre des actions au plus près de la population.

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2019 (DB 191-2019) Saint-Brieuc Armor Agglomération a acté la prise de la compétence facultative santé.

Cette compétence comprend :

- L'animation et la coordination du contrat local de santé
- L'ingénierie, l'accompagnement technique et la mise en œuvre de projets facilitant l'accès aux soins et l'accès aux professionnels de santé
- Le soutien financier sous forme de fonds de concours ou subvention pour favoriser l'accès aux soins

A cet effet, **99 K€ (+ 89 K€/2021)** ont été prévus au budget primitif 2022 en **section de fonctionnement** dont 65 K€ pour une étude compétence Santé sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération et 27 K€ pour des actions (Programme d'action Appel à Manifestation d'Intérêts en partenariat avec le Département et l'Hôpital Yves LE FOLL, des actions favorisant l'installation des futurs médecins sur le territoire : Coaching 10 K€, création maquette 2,5 K€, création vidéo 3 K€, Pack Accueil 3 K€, Journées d'accueil 5 K€, Action clôture stage 3,5 K€), et 7 K€ de dépenses diverses (locations, rémunération conférencier, ...).

Par délibération du 7 février 2019 (DB 9-2019) Saint-Brieuc Armor Agglomération a également validé un dispositif d'aide à l'installation de médecins généralistes (aide à l'acquisition ou aux travaux, aide à la première installation). **90 K€ (+ 10 K€/2021) de subventions d'équipement sont prévus en section d'investissement** dont 30 K€ d'aide à la première installation (projet en cours sur Langueux 15 K€, Saint-Brieuc 5 K€, Plérin Saint-Laurent de la Mer 5 K€ avec enveloppe supplémentaire de 5 K€) et 60 K€ d'aide aux travaux (projets en cours sur les communes : Langueux 30 K€ pour 3 médecins et Yffiniac 30 K€ pour 3 médecins) .

- **La convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse l'Allocations Familiales des Côtes d'Armor**

Par délibération du 29 novembre 2018, Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de lancer une démarche partenariale avec la Caisse l'Allocations Familiales des Côtes d'Armor ayant pour objectif de renforcer l'efficacité et la cohérence des actions en direction des habitants par une vision globale et décloisonnée sur les champs de la petite enfance, l'enfance jeunesse, l'habitat, l'insertion et la vie locale.

C'est un cadre politique sur lequel se rattachent des financements et qui s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires d'un territoire et définit des priorités et des moyens via un plan d'actions.

Par délibération du 11 juillet 2019 (DB 173-2019), Saint-Brieuc Armor Agglomération a approuvé la convention territoriale globale 2019-2023 et le plan d'actions permettant de répondre aux enjeux identifiés.

Programme d'actions de la CTG :

Petite enfance :

- Action 1 : mettre en place un Guichet unique « Espace Info Petite Enfance »
- Action 2 : Créer des places à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) en EAJE, complétées par un Relais seniors de garde à domicile en atypie d'horaires

Insertion professionnelle :

- Action 1 : animer un réseau territorial des partenaires de l'insertion et l'emploi
- Action 2 : Développer les actions renforçant l'insertion des jeunes (13-30 ans)
- Action 3 : Développer les actions renforçant l'insertion des femmes

Habitat/logement :

- Action 1 : Expérimenter des formes d'habitat alternatif pour favoriser l'accès au logement
- Action 2 : Renforcer et développer les actions de l'Espace Info Habitat
- Action 3 : Agir pour l'amélioration du logement et lutter contre l'habitat indigne, dans un cadre partenarial
- Action 4 : Accompagner la sédentarisation des gens du voyage par de l'habitat adapté
- Action 5 : Mettre en œuvre l'Observatoire Territorial du Logement Etudiant

Pour le suivi-animation de la convention un comité de pilotage a été mis en place au cours de l'année 2020 (délibération 174-2020).

Par ailleurs, un avenant à la convention a été adopté le 17 décembre 2020 (délibération 313-2020).

Cet avenant avait pour objectif de répondre aux exigences de la circulaire CNAF du 16 janvier 2020 prévoyant une réforme des modalités d'accompagnement financier de la CAF en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le CEJ de SBAA arrivant à terme au 31 décembre 2020, les collectivités concernées (communes, Syndicat de l'Orge et SBAA) ont adopté l'avenant à la CTG, se traduisant par la mise en œuvre du nouveau dispositif financier appelé « Bonus territoire ».

Depuis 2020, la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale a appelé des dépenses de personnel relatives à un poste de chargée de mission. Celui-ci est subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 24 K€ annuels dans le cadre du CEJ (contrat enfance jeunesse) pour l'année 2020 et dans le cadre de « Bonus Territoire » à compter de 2021, en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse.

Pour l'année 2022, des dépenses supplémentaires apparaissent afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la convention par l'organisation de forums, séminaires et prévoir la conduite d'une étude relative à la mise en place d'un Système d'Information (SI) dans le champ de la petite enfance.

Les dépenses de fonctionnement de la **Convention Territoriale Globale** s'élèvent à **4 K€**, 2 K€ de frais de déplacements et 2 K€ de frais de mission.

Les recettes de fonctionnement de la **Convention Territoriale Globale** s'élèvent à **24 K€** et correspondent à la contractualisation avec la CAF au titre de la coordination CTG 2020.

J. PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

MONTANT DEPENSES = 2,81 M€

FONCTIONNEMENT = 2,45 M€

INVESTISSEMENT = 0,36 M€

La **politique petite enfance** repose en premier lieu sur la gestion du Relais Parents Assistants Maternels compétence exercée par l'ensemble des EPCI préexistants à la fusion.

La politique Petite Enfance concerne également l'accueil collectif avec la gestion par les pôles de proximité de deux équipements considérés comme « Halte Garderie » : « La Farandole » à Quintin et « Potes & Potiron » à Binic - Etables-sur-Mer.

Enfin, la **politique enfance jeunesse** se traduit également par l'accueil de loisirs sans hébergement géré par le pôle de proximité situé à Quintin.

Saint-Brieuc Armor Agglomération contribue également au financement du Syndicat de Lorge qui exerce la politique enfance jeunesse pour les communes de Le Bodéo, Plaintel, Ploeuc-L'Hermitage et Saint Carreuc.



La Politique Petite Enfance : 10,3 K€ (+ 3,7 K€/2021)

La stratégie en matière d'organisation et de réponses apportées pour ce qui relève de l'accueil et de services pour la Petite Enfance a été déterminée dans le SIOPE (Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance) adopté en juillet 2019 pour la période 2020-2023 (DB-175-2019). Le SIOPE, document de diagnostic et d'orientation, a vocation à donner les grandes lignes en matière de développement et de réflexion « petite enfance » pour la période 2020-2023. Il s'intègre dans le cadre du schéma territorial des services aux familles et poursuit les objectifs fixés par la CNAF et la cour des comptes. C'est un outil référence pour les organismes comme la CAF et le Conseil Départemental qui accompagne les porteurs de projets.

Une délibération du 22 avril 2021 (DB-059-2021) précise les besoins du territoire concernant le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

Le Temps Fort autour de la promotion des métiers de l'Accueil Individuel pour 3,7 K€

Ce nouvel évènement, initié en 2021, s'inscrit dans le contexte d'une évolution de l'accueil individuel avec le développement des maisons d'assistants maternels, la baisse d'activité des professionnels indépendants du fait de l'engouement des familles pour l'accueil collectif et d'une pénurie des emplois à domicile à l'horizon 2030/2040. Il devient donc nécessaire pour le territoire de protéger les emplois des 856 assistants maternels agréés en mettant en lumière ces métiers auprès des familles mais aussi auprès des jeunes. Une demande de subvention a été déposée à la Caisse d'Allocations familiales à hauteur de 30 % maximum de son coût global.

Les Rencontres Territoriales de la Petite Enfance 4,5 K€

Les rencontres territoriales de la Petite Enfance sont organisées par Saint-Brieuc Armor Agglomération à destination des professionnels de la Petite Enfance et également des parents. Elles se poursuivent en 2022 par l'organisation de conférences/ateliers.

Le groupe d'analyse de la pratique à destination des professionnels du Relais Petite Enfance 1,5 K€

Depuis plusieurs années, les animatrices sont accompagnées dans leur pratique par un intervenant extérieur, psychologue. Ce professionnel leur permet une mise à distance et un échange entre pairs sur des situations pour lesquelles elle interviennent en tant que médiateur.

L'Observatoire Local Petite Enfance-Jeunesse

Enfin, il est à noter que la structuration de d'observatoire permettra de supprimer ou réduire très fortement les coûts relatifs à la sollicitation d'un cabinet d'étude (environ 10 K€ tous les 3 ans). En effet, un groupe de travail intercommunal formalise actuellement les outils statistiques et les partenariats qui serviront à réaliser en interne l'état des lieux et l'analyse des besoins du territoire en matière de Petite Enfance.

Le Parcours Famille

D'autre part, une réflexion autour de la définition d'un « parcours familles » a démarré via la Convention Territoriale Globale (guichet unique, physique ou virtuel) prévue dans la politique Cohésion Sociale.

De plus, **0,6 K€ de frais de réception** sont prévus pour les rencontres territoriales Petite Enfance et un temps fort sur l'accueil individuel.

Des recettes sont prévues à hauteur de **158,9 K€** au titre du bonus territoire (125,8 K€), de la coordination parentalité, de la coordination Petite Enfance et de l'ingénierie SIOPE (35 K€) et enfin des recettes exceptionnelles auprès du fonds d'action sociale la Caisse d'Allocation Familiales (3,1 K€) pour les actions Rencontres Territoriales Petite Enfance et le Temps Fort Accueil Individuel 2022.

Les relais Parents/Assistants maternels (RPAM) : 672,8 K€

Les relais Parents Assistants Maternels sont autorisés à fonctionner dans le cadre d'un agrément délivré par le conseil d'administration de la CAF pour une durée de 4 ans. Cet agrément se matérialise par une convention entre l'Agglomération et la CAF qui permet le versement de la prestation de service. Un Contrat de Projet RPAM 2018-2021 a été adopté au conseil d'agglomération du 26 octobre 2017 (DB-362-2017). Le Contrat de Projet RPAM 2018-2021 établit un diagnostic, des objectifs, un budget et un financement de la CAF.

Les relais Parents Assistants Maternels bénéficient aussi d'un financement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Voté pour 2017-2020 le 30 novembre 2017 (DB-398-2017), c'est un contrat d'objectifs et de financement passé avec la CAF pour une durée de 4 ans. Il a pour objectif de

poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants et des jeunes (jusque 17 ans révolus) par un soutien au développement des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Le Relais Parents Assistants maternels (RPAM) de l'agglomération est composé de 4 secteurs et 7 antennes et couvre les 32 communes. Il se veut être un lieu d'échanges, de rencontres, d'informations et de documentations pour les parents et futurs parents, pour les assistants maternels et futurs assistants maternels. L'équipe du RPAM se compose de 9,80 ETP d'animatrices, d'une assistante et d'une coordinatrice qui encadre et coordonne l'action des agents.

Un **budget global de 672,8 K€ (- 39,9 K€/BP 2021)** est consacré aux relais Parents Assistants Maternels dont les principales dépenses sont :

- **611,6 K€** de frais de personnel **(-33,5 K€ /BP 2021),**
- **55 K€ (- 2,3 K€ /BP 2021)** de frais de fonctionnement du relais portant sur 29 K€ de prestations pour les ateliers d'éveil (fréquentation environ 20 000 personnes/an), 5,2 K€ de fournitures de petit équipement pour l'achat et le renouvellement de petit matériel éducatif pour les 7 antennes, 1,5 K€ pour l'achat de livres et disques, 10,3 K€ de maintenance informatique et frais de télécommunications, 4,8 K€ d'impression de documents aux usagers et lettres et planning d'activité, 1,7 K€ pour des ateliers culinaires, 0,2 K€ pour la réactualisation en 2022 du guide des Assistantes Maternelles 2020-2021 et 2,3 K€ de frais divers.
- **6,2 K€ (-3,8 K€)** en investissement pour diverses acquisitions : sur Plérin (300 € bancs gigogne et 300 € jeu Manipano), sur Binic (230 € achat meuble/bac à roulettes), sur Plédran (950 € pour un bureau d'angle et d'un nettoyeur vapeur) et du matériel informatique (4,4 K€ pour Firewall et PC fixe).

Les **recettes de fonctionnement 2021** perçues de la CAF sont estimées à **277,5 K€ pour la prestation de service Relais Petite Enfance.**

A noter qu'à partir de 2021, la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF devient le nouveau mode contractuel, en se substituant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Le soutien financier de la CAF sur l'accompagnement de la politique enfance jeunesse et rebaptisé « Bonus territoire » (cf présentation de la CTG dans la partie consacrée à la cohésion sociale).

Haltes-Garderies / Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : 1,08 M€

Outre le soutien de la CAF via le « Bonus territoire », les haltes-garderies et l'ALSH bénéficient dans le cadre d'une convention avec la CAF d'un financement "Prestation de Service" qui est une prise en charge tarifée d'une partie des coûts de fonctionnement des établissements. Les objectifs de ce financement de la CAF sont la mixité sociale, la réponse aux besoins des familles, le développement du multi-accueil et l'amélioration du taux d'occupation des structures d'accueil.

Multi accueil "La Farandole": 338,4 K€

La Farandole, située sur la commune de Quintin, accueille les enfants de 2 mois ½ à 3 ans révolus, de façon occasionnelle, régulière ou urgente. L'équipement a une capacité d'accueil de 15 enfants et est ouvert le lundi de 13h à 18h et du mardi au vendredi de 8h à 18h. Il est animé par deux éducateurs de jeunes enfants, deux auxiliaires de puériculture et un agent petite enfance.

La Farandole fonctionne sur un mode halte garderie et remplit plusieurs missions :

- - libérer les familles pour des rendez-vous ou des démarches de retour à l'emploi,
- - rompre l'isolement des parents et des enfants gardés chez eux,
- - préparation à la scolarisation,
- - soutien à la parentalité,
- - intervenant dans le cadre d'un accompagnement social organisé par la PMI et les services sociaux du conseil départemental,
- - moyen de garde permanent pour les parents qui ont un besoin inférieur à 20h/semaine et qui ne trouvent pas de place chez les assistantes maternelles car elles veulent des plein temps.

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **325,8 K€** (+ 10,3 K€ / BP2021 hors RH) dont 266,4 K€ de dépenses de personnel. Concernant les autres dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 59,4 K€ (+ 10,3 K€ / BP 2021). Les plus significatives sont les fluides pour 12,3 K€, les frais de maintenance/entretien du site pour 15,8 K€ (+5,1 K€ / BP2021), les fournitures et petits équipements pour 10,2 K€ (+5,2 K€ dont 2,3 K€ pour achat matériel de cuisine) et la livraison de repas qui est stable à 10 K€.

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **150 K€** dont :

- 120 K€ de la CAF et la MSA dans le cadre de la Prestation de Service et du « Bonus territoire » (CTG)
- 30 K€ de tarification des usagers

Des **investissements** sont prévus à hauteur de **12,6 K€** dont 1,5 K€ pour l'achat de 2 lits d'évacuation enfants, 4 K€ pour l'achat d'un nettoyeur vapeur, 6,5 K€ pour la création d'une ouverture dans le mur rideau pour un accès direct et 0,6K€ de matériel informatique.

Halte-garderie "Potes & Potiron" : 571,4 K€

La halte-garderie propose un accueil collectif pour les enfants de 2 mois à 4 ans qui est soit :

- un accueil occasionnel proposé aux familles qui peuvent réserver d'une semaine sur l'autre ou le jour même (imprévu, rendez-vous...)
- un accueil régulier qui implique la signature d'un contrat où les familles s'engagent sur un ou plusieurs mois

Depuis septembre 2014, la durée d'ouverture au public est de 35,5 heures avec une fermeture annuelle d'environ 4 semaines (3 semaines l'été et 1 semaine à Noël).

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **260,9 K€** (+1 K€ / BP2021 hors RH) dont 231,4 K€ de dépenses de personnel (+ 34,8 K€). Concernant les autres dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 29,5 K€ (-1,1 / BP 2021). Les plus significatives sont les fluides pour 5,3 K€, les frais de maintenance/entretien du site pour 5,4 K€, les fournitures et petits équipements pour 7,4 K€ ainsi que la mise en place d'une livraison de repas pour 6 K€ et des animations pour 3,7 K€.

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **88 K€** dont :

- 18 K€ de tarification des usagers
- 50 K€ de la CAF dans le cadre de la Prestation de Service. Ce financement impose une fréquentation approchant les 70% ainsi que le respect d'un coût horaire maximal.
- 20 K€ de la CAF dans le cadre du « Bonus Territoire » (ancien Contrat Enfance Jeunesse CEJ)

Des **investissements** sont prévus à hauteur de **310,5 K€ (+256,2 K€/2021)** dont 300 K€ pour l'extension de la halte garderie, 9 K€ pour la réfection du sol souple au niveau des jeux pour enfants, 0,5 K€ pour l'achat d'un parasol et 1 K€ pour le remplacement d'électroménager (sèche linge).

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : 171 K€

Saint-Brieuc Armor Agglomération a repris l'ensemble des compétences des 4 EPCI fusionnés dont les ALSH des enfants de 3 à 11 ans et les activités en faveur des adolescents jusqu'à 16 ans de Quintin Communauté. Dans le cadre de l'harmonisation des compétences au 1^{ier} janvier 2019, la compétence ALSH a été restituée aux dix communes de l'ex Quintin Communauté. En parallèle Saint-Brieuc Armor Agglomération a créé un service commun qui a pour mission « l'organisation d'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de 3 à 11 ans et des activités en faveur des adolescents jusqu'à 16 ans » (DB 317-2018). Dans un premier temps, cette expérimentation est limitée aux communes proches de Quintin.

L'organisation des activités est confiée à la MJC du Pays de Quintin via une convention d'objectifs de 2 ans renouvelable signée par les 11 communes membres du service commun de l'agglomération (DB-318-2018).

L'ALSH, rattaché au pôle de proximité situé à Quintin est destiné à l'accueil des jeunes de 3 à 17 ans. Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillent les enfants le mercredi, les petites vacances scolaires et l'été. C'est un lieu d'activité où les enfants apprennent à vivre en collectivité. L'objectif est de permettre aux enfants de s'épanouir tout en respectant des règles de vie préétablies.

Pendant les vacances, les enfants évoluent autour d'un thème en relation avec l'actualité et les intentions pédagogiques du centre. Dans un contexte de détente, les enfants appréhendent des sujets variés et développent leur création et leur imagination. Chaque semaine est programmée une sortie pédagogique à la journée, et à chaque fin de séjour : un temps fort pour valoriser les travaux et applications des enfants.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **171 K€ (-25,6 K€ / BP 2021)** dont 170 K€ de subvention de fonctionnement à la MJC du Pays de Quintin dans le cadre de convention (- 25 K€/BP2021). La baisse de la subvention est liée à réaffectation de la subvention « Bonus territoire » de la CAF (voir ci-dessous).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **195 K€ (-27 K€)** dont 195 K€ de participation des communes membres du service commun de Saint-Brieuc Armor Agglomération. La subvention relative au Bonus Territoire (anciennement Contrat Enfance Jeunesse) est désormais versée directement à la MJC de Quintin et correspond à la baisse de recettes de 27 K€, la subvention versée par SBAA à la MJC est par conséquent diminuée dans les mêmes proportions.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est prononcée lors de la réunion du 2 mai 2019 sur l'évaluation des charges liées au service commun ALSH afin de restituer aux communes les moyens qui étaient consacrés au financement de ce service par l'Agglomération jusqu'au 31 décembre 2018 (augmentation des DAC des communes concernées).

4- PIA Jeunesse : 1,04 M€ (- 0,79 M€/BP 2021)

Dans le cadre du PIA Jeunesse, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est identifiée comme porteuse de projet et agit donc comme intermédiaire entre l'ANRU (opérateur national) et les maîtres d'ouvrages (partenaires locaux portant les actions). Une part de budget est donc destinée à la perception de la subvention de l'ANRU (article 7488) et à la redistribution aux maîtres d'ouvrages de la part qui leur

revient (article 7489). Le montant est calculé sur la base du prévisionnel fourni par les maîtres d'ouvrage chaque année en fonction de l'état d'avancement de leur projet.

Les recettes liées aux subventions ANRU revenant à l'agglomération directement sont prévues sur des lignes de crédit différentes. 65 K€ sont prévus en 74718 pour la part correspondant aux actions menées directement par la Direction Prospective et Stratégie Territoriale (site mobile, bourses jeunes, évaluation, coordination). Pour les actions « Noc'tub », « Étude autour des mobilités douces et achat de vélo électrique », TOTEM » et « Insertion des étudiants » les recettes seront respectivement engagées sur les budgets correspondants et suivies par les directions concernées.

En 2022, le PIA Jeunesse représente **1,012 M€ en dépenses de fonctionnement** (pour les projets portés par la DPST) et se déclinent comme suit :

- L'évaluation du projet est régie par un marché. Les **10 K€** demandés correspondent au prévisionnel fourni par le prestataire pour l'année 2022. Cette action est subventionnée à 50% par le PIA.
- Les bourses jeunes (Zéphir) sont lancées depuis 2019, le montant pour 2022 s'élève à **12 K€**. Une dizaine de projets de jeunes sont financés en moyenne chaque année. Cette action est subventionnée à 50% par la CAF en 2022.
- La coordination du projet est assurée par un ETP financé à 50 % par le PIA et à environ 35 % par la CAF dans le cadre de la Convention Globale Territoriale.
- La communication autour des différents projets jeunesse nécessitera **3 K€** en 2022 avec le développement de bourses pour soutenir les projets des jeunes, la mise en ligne d'un site mobile jeunesse, la restitution de l'expérimentation au travers de livrables en plus des besoins habituels liés à la promotion du projet et de sa gouvernance.
- Les frais de maintenance en fonctionnement de la plateforme numérique (site mobile jeunesse) : **5 K€**
- **10 K€** d'abondement du Pass engagement du Département, dispositif à destination des jeunes de 18/25 ans, pour le soutien de l'engagement associatif et le portage de projets
- **972 K€** de reversement des aides PIA jeunesse aux partenaires porteurs de projets

En 2022, le PIA Jeunesse représente **1,07 M€ en recettes de fonctionnement**, dont 1037 K€ par l'ANRU au titre du PIA jeunesse et 36 K€ par la CAF (financement du poste et bourse Séphir).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **30 K€** pour le développement et la maintenance de la plateforme numérique. Le repositionnement du projet de l'application de site mobile jeunesse devait initialement être intégralement développé en 2019. Seule la partie concertation a pu être menée à bien dans le temps imparti, la phase développement numérique de l'outil aura donc lieu en 2022 via un prestataire.

Les **recettes d'investissement de 23,6 K€** correspondent à la subvention FEDER 2021-2027 pour le financement de la plateforme numérique

K. ENVIRONNEMENT

MONTANT DEPENSES = 107,61 M€	
FONCTIONNEMENT = 46,07 M€	INVESTISSEMENT = 61,54 M€

107,61 M€ seront consacrés à l'environnement dont plus de **67,8 M€** sur les budgets annexes eau, assainissement collectif et non collectif et **3,7 M€** pour les eaux pluviales (Budget Principal) et **32,1 M€** pour le budget annexe collecte et traitement des déchets.

1) EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES : 71,5 M€

En application de l'article L5211-41-3 du CHCT et de l'article 35 de la loi Notre, les compétences Eau, Assainissement et Eaux Pluviales ont été confiées au 01 janvier 2019, pour l'intégralité de son territoire, à Saint-Brieuc Armor Agglomération. Le nombre de communes gérées par la collectivité pour ces compétences est ainsi passé de 13 à 32, avec un élargissement du territoire historique de la régie, intégrant Ploec-L'Hermitage et Saint-Carreuc.

De nouvelles délégations de service public ont débutés en 2020 sur les parties Nord (Sud Goëlo), et Sud Est. Lors du Conseil d'Agglomération du 28 novembre 2019, BAIE D'ARMOR EAUX a été retenu comme délégataire pour assurer pendant 3 ans le service public de production et de distribution d'eau potable ainsi que le service public de l'assainissement collectif pour les communes de Binic – Etables sur Mer, Lantic, Plourhan, Saint-Quay-Portieux et Tréveneuc.

La société SAUR SAS a été retenue comme délégataire pour assurer pendant 3 ans le service public de production et de distribution d'eau potable sur les communes de Le Bodéo, La Harmoye, le Vieux-Bourg et Saint-Bihy. Pour le service public de l'assainissement collectif, la SAUR a également été retenue pour les communes de La Harmoye, Lanfains, Le Foeil, Le Vieux-Bourg, Plaine-Haute, Plaintel, Quintin, Saint-Brandan et Saint-Gildas.

La politique d'harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire, dont le mécanisme de convergence s'achève en 2023, se poursuit sur l'exercice 2022 selon la prospective financière et tarifaire établie.

En 2021, une restructuration de l'organisation de l'eau et l'assainissement, a abouti à la séparation en deux entités, d'une part la régie et d'autre part l'autorité organisatrice.

L'exercice 2022 constituera par ailleurs la quatrième année d'existence du budget annexe SPANC créé le 1^{er} janvier 2019, et dont l'activité se partage entre gestion en régie et prestation de service.

Eaux Pluviales

3,7 M€ seront consacrés aux **eaux pluviales**

Cette enveloppe comprend 563 K€ de dépenses de fonctionnement et 3,13 M€ (-0,4 M€/BP2021) de dépenses d'investissement.

L'analyse des budgets eau, assainissement collectif et SPANC (Service Public d'Assainissement non collectif) est détaillée dans la partie II du rapport réservée à la présentation par budget. Une synthèse reprenant les grandes masses par budget est proposée ci-dessous.

Budget annexe de l'Eau :

39,1 M€ (+7,8 M€ / BP 2021) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe de l'eau** dont 10,7 M€ en exploitation et 28,4 M€ en investissement.

- Les **dépenses d'exploitation** sur le budget EAU s'élèvent à 10,7 M€ (+0,8M€ /BP 2021).
Les dépenses d'exploitation, hors frais de personnel, connaissent une augmentation de 6%.
Les charges de personnels progressent de 10 %.
- Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à 18,2 M€ (+0,7 M€ /BP 2021)
- Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 28,4 M€ (+7 M€/BP 2021).
Au cours de l'exercice 2022, il est prévu 26,1 M€ de travaux.
- **Les recettes d'investissement**
Elles s'élèvent à 21 M€ (+7,7 M€/BP 2021) et correspondent à l'emprunt prévisionnel pour financer les investissements.

Budget annexe de l'Assainissement :

28,4 M€ (+3,3 M€/2021) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe de l'Assainissement** dont 7,1 M€ en exploitation et 21,3 M€ en investissement.

- Les **dépenses d'exploitation** sur le budget ASSAINISSEMENT s'élèvent à 7,1 M€ (-0,06 M€/BP 2021).
Les dépenses d'exploitation sont en diminution de 0,38 %. Si on exclut les dépenses imprévues et les frais financiers (dette), les charges d'exploitation progressent de 2,58 %.
- Les **recettes d'exploitation** sur le budget ASSAINISSEMENT s'élèvent à 15,8M€ (+0,3 M€/BP 2021)
- Les **dépenses d'investissement**
Elles s'élèvent à 21,3M€ (+3,4 M€ /BP 2021).
Les dépenses d'équipement s'établissent à 17,1 M€ (+3,3 M€/BP 2021). Elles sont conformes à la prospective financière.
- Les **recettes d'investissement**
Elles s'élèvent à 12,6M€ (+3,1 M€ /BP 2021).
Pour financer les investissements, le niveau d'emprunt à mobiliser s'établit à 10,3 M€.

Le SPANC (Service public d'Assainissement non Collectif) :

307,5 K€ (+21,8 K€/2021) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe du SPANC** dont 294,5 K€ en exploitation et 13 K€ en investissement.

- Les **dépenses d'exploitation** passeront du BP 2021 au BP 2022 de 275 K€ à 295 K€, soit une évolution de 7 % environ.
Les frais de personnels sont stables par rapport au BP 2021.

- Les **recettes d'exploitation** représentent **306 K€** et sont en augmentation de 22 K€ soit une croissance de près de 8 % par rapport au BP 2021.

2) ACTIONS ENVIRONNEMENTALES - AMENAGEMENT DES EAUX – RESERVE NATURELLE DE LA BAIE : 2,24 M€

Actions environnementales : 132,7 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **130,5 K€** (-17,1 K€ / BP 2021) dont 108,1 K€ (-16,6 K€ / BP 2021) de charges de personnel. Les autres dépenses s'élèvent à 22,4 K€ (-0,4 K€ / BP 2021) et correspondent à l'entretien de terrain 6 K€, à des études 7,4 K€ (+0,2 K€ / BP 2021) dans le cadre de Natura 2000 concernant le nouveau DOCOB (Document d'Objectifs) et des forêts littorales qui est en cours d'élaboration, à des cotisations ONF et Observatoire Environnement Bretagne 2,6 K€ et à l'assistance technique à maîtrise d'oeuvre pour la forêt du Sud Goëlo 1 K€.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **50 K€** (+5,9 K€ / BP 2021) subvention Natura 2000 : pour l'animation du site de Lanfains et la révision du DOCOB de la Baie de St Brieuc (financement d'un 1 ETP).

2,2 K€ soit - 24,5 K€ / 2021 seront consacrés aux **investissements** dont des travaux Signalétique Natura 2000 sur le site de Lanfains - Ploeuc L'Hermitage.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

Aménagement des eaux : 1,97 M€

1,69 M€ (+210 K€ / BP 2021) seront consacrés en **fonctionnement** à l'aménagement des eaux. Les charges de personnel s'élèvent à 319,4 K€ (- 45,7 K€ / BP 2021). Les principales dépenses concernent :

- **654 K€** (+236,8 K€ / BP 2021) de dépenses dans le cadre de la compétence **GEMAPI** (hors charges de personnel estimées à **319,4 K€** soit + 2,4 K€/2021) dont **421,6 K€ d'entretiens de sites** : travaux d'aménagement sur les rivières et zones humides en lien avec le PLAV (Plan de Lutte contre les Algues Vertes) pour 40 K€ et des travaux GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) sur Robien, le Moulin Grognet et le Moulin Dubosc / Emmaüs pour 381 K€. Par ailleurs, **170 K€ d'études** comprenant des études sur les rivières (études hydraulique avec propositions d'aménagement), une étude sur le recul du trait de cote (recensement des zones à risque) et une étude de modélisation d'hydrologie (pluie/débit). Enfin, 62,4 M€ sont prévus pour des travaux en régie, des frais d'avocat et de prestations Météo France et pour la nouvelle Déclaration d'Intérêt Général (DIG) de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.
- **425 K€** (stable / BP 2021) pour la **collecte et le traitement des algues vertes** (hors charges de personnel avec en contrepartie une aide financière de l'Etat).
- **25 K€** (stable / BP 2021) pour l'**expérimentation d'une technique innovante** de ramassage des algues vertes
- **140,8 K€ de participations** (-5 K€ / BP 2021) dont 132,8 K€ pour le Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc (SAGE, PLAV) et le FEAMP et 8 K€ à Loudéac Communauté Bretagne Centre pour l'Oust et Lié.
- **90 K€** (+ 24,9 K€ / BP 2021) pour l'**entretien des bocages** (travaux subventionnés à 80%).
- **30 K€** pour une étude sur la qualité de l'air.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1,62 M€** (-0,23 M€ / BP 2021) et comprennent principalement :

- **1,13 M€** (-0,23 M€ / BP 2021) de recettes dans le cadre de la compétence **GEMAPI** dont 1 M€ de taxe GEMAPI et 133,5 K€ (-229,2 K€ / BP 2021) de participations (Région, Département,...). Ces recettes servent à financer les dépenses réalisées en fonctionnement et en investissement.
- **387,5 K€** (stable/ BP 2021) dans le cadre de la **collecte et du traitement des algues vertes**
- **104,5 K€** (+4,4 K€ / BP 2021) d'**autres recettes** dont les recettes bocages pour 52 K€ ainsi que 24 K€ pour le financement de l'étude sur la qualité de l'air.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **280,6 K€** (+ 60,6 K€ / BP 2021) dans le cadre de la **GEMAPI et comprennent :**

- **27 K€** d'études sur les systèmes d'endiguement et les barrages
- **253,6 K€** de travaux sur les systèmes d'endiguement et les barrages

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

Réserve naturelle de la baie : 141,2 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **128,8 K€** (-2 K€ / BP 2021) dont 102,7 K€ (-20,6 K€ / BP 2021) de charges de personnel réajustées. Les autres dépenses concernent des fournitures et des petits équipements pour 6 K€, des dépenses informatiques pour 2,2 K€ (-0,6 K€ / BP 2021) et des impressions 3 K€ (la Pie Bavarde...).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **59,1 K€** (+5,1 K€ / BP 2021) et comprennent une subvention de fonctionnement de 55,2 K€ de la DREAL et de 3,8 K€ de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) pour la surveillance des déchets marins sur le littoral.

12,4 K€ soit +8,1 K€ / BP 2021 seront consacrés aux **investissements** pour l'acquisition d'un équipement optique pour l'apprenti, des mallettes et sondes 6 K€ et des panneaux d'information, et une table de lecture sur Yffiniac 6,4 K€.

3) ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : 1,74 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend affirmer son engagement dans une transition écologique maîtrisée (orientation 1.1).

Ce budget comprend les actions développées au titre de l'énergie et du développement durable sur le budget principal mais également le budget annexe chaufferie bois.

Rendu obligatoire par la loi de Transition Energétique, pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au mois de septembre 2019 (DB-188-2019).

Le diagnostic, partagé avec les partenaires et le grand public pendant la première phase de concertation a permis de faire émerger 30 enjeux prioritaires pour le territoire. A partir de ces enjeux, le comité de pilotage a défini 6 orientations pour le territoire :

- Un aménagement territorial prenant en compte la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques.
- L'efficacité énergétique et la réduction des impacts pour des activités économiques compétitives.

- Le développement des énergies renouvelables et de récupération pour la sécurité et l'attractivité du territoire.
- Un territoire stockant du carbone et s'adaptant au changement climatique
- L'exemplarité des collectivités.
- L'implication de tous pour un territoire sobre et innovant.

I- Energie et Développement Durable : 1,34 M€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **841,4 K€** (+43,1 K€ / BP 2021) dont 326,5 K€ (+65,1 K€ / BP 2021) de charges de personnel. L'évolution des charges de personnel résulte d'un réajustement au vu de l'exercice 2021 ainsi que du recrutement d'un emploi temporaire pour 2 ans dans le cadre de l'appel à projet « projet alimentaire territorial ». Les autres dépenses concernent principalement :

- **100 K€** (+70 K€ / BP 2021) dans le cadre d'une étude d'opportunité sur le **projet d'usine de déshydratation**. Ce projet contribue à l'atteinte des objectifs du plan baie 2027.
- **75 K€** (+10 K€ / BP 2021) de **subventions** dont 69 K€ à l'Agence Locale de l'Energie (Conseil en énergie aux communes,...) et 6 K€ dans le cadre de l'agenda 21.
- **62 K€** (-52,2 K€ / BP 2021) reconduit dans le cadre de la mise en place d'un **Fonds Chaleur Territorialisé** servant à accompagner des projets répondant aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial en termes de production renouvelable de chaleur. SBAA prend en charge les études de faisabilité des projets et les missions de prospection et d'accompagnement sont confiées à l'ALEC.
- **49,4 K€** (+0,7 K€ / BP 2021) pour la **filière bois** dans l'objectif d'alimenter les chaudières de Goëlys, du Centre Technique de l'Eau et du dépôt des Tub.
- **30 K€** (+27,3 K€ / BP 2021) pour l'évaluation du **PCAET**.
- **40,1 K€** (+5,3 K€ / BP 2021) de **cotisations** pour l'Agence Locale de l'Energie, Capt'Air, Air Breizh, Amorce et l'Observatoire Environnement Bretagne (nouveau 2022).
- **25,6 K€** d'**actions diverses** (-0,8 K€ / BP 2021) dont le groupement de commandes bio 6,5 K€, le Printemps du Développement Durable 6 K€, la fresque climat 11 K€, des conférences pour 5 K€,...

Concernant les appels à projets :

- **34,5 K€** (-6 K€ / BP 2021) dans le cadre de l'**appel à projet « planification énergétique »** pour lequel l'agglomération a été lauréate fin 2019 (2020-2022).
- **48,8 K€** (+5,1 K€ / BP 2021) dans le cadre de l'**appel à projet « adaptation aux changements climatiques »** (2021-2022). Celui-ci vise à « soutenir et animer les initiatives permettant d'améliorer globalement la résilience du territoire face aux impacts actuels et futurs du changement climatique, en considérant les vulnérabilités locales ».
- **49,5 K€** (+18 K€ / BP 2021) dans le cadre de l'**appel à projet « projet alimentaire territorial (PAT) »**. Les projets alimentaires territoriaux ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Le BP 2021 comprenait 100 K€ dans le cadre de l'atlas de la biodiversité dont le projet est reporté.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **335,9 K€** (+95,9 K€ / BP 2021) et comprennent principalement :

- **97,5 K€** (-28 K€ / BP 2021) dans le cadre de la mise en place d'un **Fonds Chaleur Territorialisé**
- **50 K€** (+32,5 K€ / BP 2021) dans le cadre d'une étude d'opportunité sur le **projet d'usine de déshydratation**.

- **156,4 K€** (+82,7 K€ / BP 2021) dans le cadre des **3 appels à projets** : planification énergétique (50 K€), adaptation au changement climatique (39,2 K€) et PAT (67,2 K€).
- **32 K€** (+23,4 K€ / BP 2021) dans le cadre de la **filière bois** dont 17 K€ (+8,4 K€ / BP 2021) pour la livraison de 130 tonnes aux chaudières bois du Centre Technique de l'Eau et du dépôts des bus et 15 K€ (nouveau 2022) pour la vente aux communes de paillage issu des résidus de production de plaquettes de bois (DB-204-2021). Par ailleurs, la filière bois prévoit de fournir à la chaudière bois de Goëlys 300 tonnes de bois non facturées car sur le même budget (budget principal) mais valorisable à hauteur de 39 K€ (+10 K€ / BP 2021).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **502,7 K€** (+7,2 K€ / BP 2021) et comprennent principalement :

- **420 K€** (-52 K€ / BP 2021) pour le **développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de l'agglomération** (Gestion Technique Centralisée et installations solaires thermiques et photovoltaïques)
- **81 K€** (+61 K€ / BP 2021) pour la **filière bois** dont l'achat de 2 télescopiques au budget annexe collecte et valorisation des déchets pour 50 K€ ainsi que des travaux sur la plateforme de Plédran pour 25 K€.

Les **recettes d'investissement** attendues dans le cadre du développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de l'agglomération s'élèvent à **360 K€** (+218 K€ / BP 2021) :

- REACT EU sur les projets photovoltaïques : 232 K€
- ADEME sur les installations solaires thermiques : 128 K€

2- La Chaufferie Bois : 399 K€

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

La chaufferie bois a connu des difficultés de mise en route et de réglage. Le début d'exploitation en régie a mis en évidence la technicité requise pour la gestion d'un tel équipement. Pour y remédier, Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un marché public d'exploitation avec gros entretien des installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **299 K€** (-53 K€ / BP 2021) et comprennent principalement :

- **228 K€** (-40,9 K€ / BP 2021) pour le **fonctionnement de la chaufferie bois** estimé sur un taux de couverture 78% bois/22% gaz. Ce montant se décompose en 80 K€ de gaz (-36,9 K€ / BP 2021) et 148 K€ de redevances à l'exploitant (-4 K€ / BP 2021). Le contrat d'exploitation comprend les coûts d'exploitation et l'achat de bois qui est à la charge de l'exploitant. L'évolution est principalement liée à l'impact de la fermeture pour travaux du grand bassin d'Aquabaie fin 2022.
- **32 K€** (-2 K€ / BP 2021) de remboursement d'**intérêt de la dette** et frais de trésorerie.
- **23 K€** de **fluides** (+0,1 K€ / BP 2021) dont 22 K€ d'électricité et 1 K€ d'eau.
- **10 K€** de **provisions** (-5 K€ / BP 2021) dont le niveau est réajusté en lien avec le contrat d'exploitation du site.
- **6 K€** (+50 € / BP 2021) de **frais divers** (entretien divers, taxe foncière, assurances,...).
- **0 K€** de **frais juridiques** (-5 K€ / BP 2021).

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **389 K€** (-31 K€ / BP 2021) et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la mairie de Saint-Brieuc (Stéredenn), du délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione).

L'évolution résulte de la fermeture pour travaux du grand bassin d'Aquabaie fin 2022.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **100 K€** (+2 K€ / BP 2021). Les dépenses principales concernent :

- **41 K€** (stable / BP 2021) dont 30 K€ pour la **finalisation de la réalisation** de la Chaufferie Bois. Celle-ci est décalée dans le temps en raison des litiges et de l'élaboration d'un protocole d'accord par les experts pour fiabiliser et remettre à niveau l'équipement. Ce montant correspond au solde des marchés de travaux et MOE. Le reste soit 11 K€ est une **enveloppe pour des travaux de maintenance**.
- **58 K€** (+2 K€ / BP 2021) consacrés au **remboursement du capital de l'emprunt**.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **10 K€** (-20 K€ / BP 2021) et concernent un emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

4) COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETERIES : 32,1 M€

La particularité de ce budget réside dans son mode de financement : une partie du service relève de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et l'autre relève de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le service financé par la REOM, doit être équilibré par la redevance. Le service financé par la TEOM, n'est pas soumis à cette obligation d'équilibre par les usagers du service. Pour cette raison, une comptabilité analytique permettant de dissocier ces deux régimes de financement a été mise en place.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a acté l'adoption d'une tarification incitative par délibération du 24 juin 2021, prévoyant une mise en place au 1^{er} janvier 2024.

Les services de collecte et traitement connaissent une hausse des charges notamment dues :

- A l'évolution de dépenses d'exploitation, notamment :
 - Les prestations de traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) dans les déchèteries,
 - L'augmentation du coût du traitement en 2022, afin de tenir compte du besoin de financement de KERVAL et de l'augmentation des tonnages d'ordures ménagères et de déchèteries sur 2022 (briques plâtrières notamment),
 - L'évolution annuelle du prix des carburants et des frais de réparation des bennes existantes,
 - La location envisagée de locaux dans le centre-ville de St Brieuc pour la recyclerie urbaine en report de l'année 2021,
 - L'acquisition massive de 5000 composteurs destinés à la vente aux usagers dans le cadre de la réduction des ordures ménagères,
 - L'évolution des charges de personnel.
- A la constitution du fichier de redevables pour la dotation de bacs menée dans le cadre du passage à la tarification incitative et qui servira de base à la facturation future de ces redevables.

Les recettes affectées aux services subissent par ailleurs une érosion liée à :

- L'évolution des soutiens et des cours mondiaux des matières premières en reprise, avec pour conséquence un risque de perte de recettes qu'il est toujours difficile à appréhender. De plus la mise en place de nouvelles consignes directement chez des collecteurs privés est de nature à rendre floue l'évolution annuelle des recettes de soutiens versées par Citéo.



1) Budget du service financé par la TEOM : 29,1 M€ soit 90,7 % du budget

Le service financé par la TEOM correspond aux services des territoires du Sud Goëlo et de Saint-Brieuc Agglomération.

Les **dépenses de fonctionnement** du budget **TEOM** (hors dotations aux amortissements) s'élèvent à **22,1 M€** soit +3,3 M€ (+18%) par rapport au BP 2021 et se décomposent comme suit :

- Le **service Collecte des déchets** pour **17,2 M€** +2,8 M€ par rapport au BP 2021
- La **gestion des déchèteries** pour **4,9 M€** soit + 0,5 M€ par rapport au BP 2021

Cette évolution provient globalement

- des **charges générales + 563 K€ (+28%)** avec notamment l'évolution de charges de carburants et de fluides ainsi que des dépenses relatives à la constitution des fichiers de redevables tels que les locations de véhicules, carburants, frais de communication comme les guides distribués par les enquêteurs. Également l'augmentation des traitements des DDS (Déchets Diffus Spécifiques) et un effort fait sur la dotation de composteurs destinés à la vente dans le cadre de la réduction des déchets.

- des **charges de personnels + 2,08 M€ (+28%)** avec notamment le recrutement des chargés d'enquête pour la mise en place du fichier nécessaire à la tarification incitative, l'évolution du GVT et l'application de la réforme de la catégorie C au 1^{er} Janvier 2022.

- des **contributions versées à KERVAL + 691 K€ (+7%)** pour le traitement des déchets intégrant le besoin de financement demandé par KERVAL pour son fonctionnement, l'équilibre de la péréquation transport et l'augmentation des tonnages OM et Déchetterie et une diminution liée à la baisse de taux de TVA sur le traitement de 10 % à 5,5 %.

Les **recettes de fonctionnement** du budget **TEOM** s'élèvent à **23,1 M€** soit +3,3 M€ par rapport au BP 2021 dont 17,2 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+1,7 M€/2021), 1,5 M€ de redevance spéciale et recettes liées à la vente de matières et composteurs (+95 K€/2021), 1,8 M€ de participation de Citéo et éco-organismes (- 100 K€/2021), 46 K€ de location du site de Lantic (+0,06 K€/2021), 900 K€ (+70 K€/BP 2021) la subvention d'équilibre du budget principal. Enfin, 1,56 M€ sont prévus en travaux en régie afin de neutraliser l'impact sur la section de fonctionnement de l'enquête pour la tarification incitative pour la transférer en investissement et permettant ainsi d'amortir le coût final sur la durée d'amortissement des bacs soit dix années.

*Le budget 2022 des Déchets prend en compte une augmentation des recettes TEOM de 10% par rapport au taux de TEOM 2021, nécessaire d'une part aux besoins supplémentaires du budget 2022 avec un maintien de la subvention d'équilibre à 900 K€. Le taux de TEOM passe par conséquent de **10,40% à 11,44%** sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.*

Les **dépenses d'investissement** du budget **TEOM** s'élève à **7 M€** soit + 3,1 M€ (+81 %) par rapport au BP 2021 dont 351 K€ pour le remboursement du capital des emprunts :

Sur ces **7 M€** d'investissements, **5,3 M€** (+1,75 M€ / BP 2021) sont consacrés à la **collecte des déchets** soit 75,7 % **et 1,7 K€** (+1,35 M€) pour la **gestion des déchèteries** soit 24,3%.

Les **dépenses d'équipements** représentent **6,7 M€** soit 95,3 % et sont en augmentation de 3,3 M€ / au BP 2021. Ces investissements concernent cette année :

- la constitution du fichier de redevables pour environ **1,56 M€** pour la future facturation dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative en 2024
- une étude diagnostic sur les batis du site de Lantic pour **15 K€**
- Des licences logiciels pour **17,1 K€** dans le cadre de la tarification incitative
- des soutiens versés aux communes pour des conteneurs enterrés pour **585 K€**
- du matériels roulants pour **1,06 M€**
- l'acquisition de bacs de collecte et conteneurs enterrés pour **837,7 K€** dans le cadre de l'optimisation des tournées de collecte et la tarification incitative
- l'acquisition de matériels informatiques pour **610,9 K€** dont 440 K€ d'équipement de 23 bennes en lecteur de puces
- l'acquisition d'un bâtiment à KERAIA pour les services dans le cadre de la tarification incitative pour **500 K€**
- l'acquisition de matériels et mobiliers pour **124,9 K€**
- Des aménagements pour **655 K€** dont 137,5 K€ pour les sites du CTLD, KERAIA et LANTIC et 517,5 K€ pour les déchetteries de SBAA et le comptoir du recyclage à Saint-Brieuc.
- Des travaux pour **778 K€** avec 30 K€ pour le service collecte et 748 K€ pour la partie déchèterie

Les **recettes d'investissement** du budget **TEOM** s'élèvent à **5,97 M€** soit + 3,1 M€ (+108 % par rapport au BP 2021) dont un emprunt de 3,1 M€, 2,04 M€ de subventions , 749,6 K€ de FCTVA et 74 K€ de cession de véhicules.

2) Budget du service financé par la REOM : 3,0 M€ soit 9,3 % du budget 2022

Le service financé par la REOM correspond aux services des territoires de Centre Armor Puissance 4, de Quintin Communauté et de Saint-Carreuc qui constituent un nouveau service depuis le 1^{er} janvier 2017 avec des tarifs unifiés.

Ce budget doit respecter le principe de l'équilibre sans possibilité de subventionnement du budget principal contrairement au budget TEOM vu précédemment.

Les **Dépenses de fonctionnement** du budget **REOM** s'élèvent à **2,2 M€** (+ 0,16 M€/ BP 2021) soit +8 % et se répartissent entre le **service de collecte** pour **1,6 M€** soit 69,5 % en augmentation de 3,2 % / BP 2021 **et la gestion des déchèteries** pour **0,59 M€** soit 31,5% également en augmentation à hauteur de + 22,9 % / BP 2021.

Cela s'explique globalement par :

- des **charges générales** en hausse **+ 59 K€** (+22,6% / BP 2021) concernant entre autres les achats de composteurs et sacs pré-collecte en plus pour 20 K€, énergie fluides pour 9 K€ et un budget d'exploitation de logiciel SYMETRI pour la gestion des bennes en déchèteries pour 19 K€ et frais de communication et télécommunication pour 9 K€ et 2 K€ en divers.
- des **charges de personnels** **-61 K€** (-0,9%/BP 2021) avec notamment l'évolution du GVT et l'application de la réforme de la catégorie C au 1^{er} Janvier 2022.
- des **contributions versées à Kerval** **+ 150 K€** (+13,04%) pour le traitement des déchets intégrant le besoin de financement demandé par Kerval pour son fonctionnement, l'équilibre de la péréquation transport et l'augmentation des tonnages OM et Déchèteries.

Les **Recettes de fonctionnement** du budget **REOM** s'élèvent à **2,3 M€** (+0,2 M€/ BP 2021) dont 1,94 M€ de redevance d'enlèvement des ordures ménagères (+7%/2021), 95 K€ de reprise matière (-5 K€/2021), 26 K€ de péréquation transport versée par Kerval (+18 K€/2021) ainsi que 218 K€ de participations de Citéo et soutiens Eco-organismes (-7 K€) et divers remboursements pour (2 K€), et 31,5 K€ de travaux en régie afin de neutraliser l'impact sur la section de fonctionnement de l'enquête pour la tarification incitative pour la transférer en investissement et permettant ainsi d'amortir le coût final sur la durée d'amortissement des bacs soit dix années.

Les tarifs de la REOM sont réévalués de +7% pour 2021 afin de compenser l'évolution du coût du service et d'assurer l'équilibre budgétaire.

Les **Dépenses d'investissement** du budget **REOM** s'élèvent à **844 K€** soit +696 K€ par rapport au BP 2021 et ne concernent que des dépenses d'équipements pour **87,7 % pour la collecte des déchets soit 740 K€** (+607,5 K€ / BP 2021) **et 12,3 % pour la gestion des déchèteries soit 104 K€ (+88,5 K€/ BP 2021)**.

Ces **investissements** pour **844 K€** se déclinent ainsi :

- renouvellement de bacs et colonnes à verres et conteneurs **292 K€**
- fonds de concours aux communes conteneurs enterrés **66 K€**
- la constitution du fichier de redevable pour environ **31,5 K€** pour la future facturation dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative en 2024
- acquisition d'un véhicule benne OM **230 K€**,
- matériels informatiques **90,5 K€** dont 60 K€ équipement lecteur de puces et logiciel d'accès **39 K€**
- matériels divers **5 K€**
- Aménagement sur la déchèterie **35 K€**
- travaux de mise en place du contrôle d'accès dans la déchèterie **55 K€**.

L. AMENAGEMENT, VOIRIE, HAUT DEBIT

MONTANT DEPENSES = 4,35 M€

FONCTIONNEMENT = 1,65 M€

INVESTISSEMENT = 2,70 M€

Le **budget global** consacré à cette compétence est de **4,35 M€** dont 1,65 M€ en fonctionnement et 2,70 M€ en investissement.

La section de fonctionnement est principalement concernée par le SCOT, le Centre d'exploitation Est qui exerce diverses missions d'aménagement et de voirie et par le Service commun ADS (Application droit des Sols). En investissement sont financés le PLUi, l'Axe de contournement sud, la rocade urbaine et le Très Haut Débit.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : 170 K€

La participation au Syndicat Mixte pour le SCOT représente 170 K€.

Le Service Commun ADS et PLUI : 762,6 K€ (- 129,4 K€)

Ce service a intégré en 2018, dans ses compétences, le PLU (Plan local d'urbanisme).

Saint-Brieuc Armor Agglomération a repris à son compte le suivi des révisions de PLU communaux d'une part, et doit élaborer le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à horizon 2023.

Le budget de **fonctionnement** du Service Commun ADS et PLU/PLUi est de **561,5 K€ (- 18,1 K€/BP 2021)** dont 49,6 K€ (+ 26,8 K€/BP 2021) de charges à caractère général qui comprennent principalement la cotisation au CAUE pour 15,9 K€, des locations de salles pour les réunions de concertation PLUi pour 5 K€. Les dépenses nouvelles correspondent aux frais liés à la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme (Mégalis : 21,5 K€, logiciel geoxalis : 4,7 K€). Les charges de personnel s'élèvent à 510,1 K€ (- 46,7 K€/BP2021 ajustements par rapport au budget 2021). Elles comprennent les agents du service ADS et les moyens affectés au projet d'élaboration du PLUi. Les dépenses liées au PLUI sont financées par une réfaction de DAC.

Le service instructeur est composé de cinq agents titulaires, un agent contractuel et d'une coordinatrice.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **375,8 K€ (+ 13,4 K€/BP 2021)**. Elles comprennent 50 K€ de dotation de l'Etat pour le financement du PLUI et 325,8 K€ (+13,4 K€/BP 2021) correspondant à la facturation du service commun ADS aux communes.

En investissement, 201,1 K€ (- 110,9 K€/2021) sont prévus dont 20 K€ pour les PLU communaux dans le cadre du transfert de compétence PLU, 100 K€ pour les marchés PLUi + 30 K€ pour le RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal), 30 K€ pour une étude sur périmètre délimité des abords des monuments historiques (30 K€ reste à charge), 15 K€ pour la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme SVE (saisie par voir électronique), 5,1 K€ pour du matériel informatique et 1 K€ pour des frais d'impression des documents d'urbanisme (PLU communaux).

Centre d'exploitation : 952 K€ (- 108 K€/2021)

En interne, le Centre d'Exploitation Est répond à une attente pour les besoins propres de l'Agglomération en matière d'entretien de voirie (balayage, fauchage, transport de matériaux, travaux de peinture routière...) et réalise également des prestations pour le compte des communes de l'Agglomération.

Le budget de **fonctionnement** (hors dotations aux amortissements) du centre d'exploitation est de **891,4 K€ (+ 60,8 K€)** dont 587,4 K€ de charges de personnel (+ 56,6 K€ ajustement par rapport au BP21) et 304 K€ (+ 4,2 K€/BP 2021) de fournitures, fluides et prestations.

En recettes, 805 K€ (inchangé/2021) représentent les prestations facturées aux communes et aux budgets annexes pour 800 K€ : entretien des terrains de sport 4 K€, travaux terrassement et curage de fossés 100 K€, travaux d'élagage-fauchage 150 K€, travaux de balayage 395 K€, travaux de peinture routière 100 K€ et les autres travaux de voirie dont les travaux à la nacelle 51 K€. Les locations de podiums, stands, barrières et chaises s'élèvent à 5 K€. Le montant des prestations non facturées s'élève à 253 K€ (+ 103 K€/2021).

En investissement, 60,6 K€ (-166,3 K€/2021) sont prévus pour l'acquisition de matériels, véhicules et pour l'entretien et l'aménagement du bâtiment. Cette somme sera dédiée en 2022 à l'achat de véhicules type Kangoo (20 K€), la mise en place d'une ventilation du vide sanitaire de la partie « maison » (3,5 K€), l'acquisition et la mise en place d'un Organigramme de clés (1K€), l'acquisition d'une valise diagnostique multi-engins (15 K€), la Station ADBLUE, la cuve actuelle n'ayant plus une capacité suffisante (5,5 K€), au matériel effaçage de marquage routier (10,5 K€), au renouvellement des panneaux de signalisation temporaire (500 €), divers matériel (4 K€) et du matériel informatique (0,6 K€).

La Voirie représente **1,24 M€** (- 2,07 M€/2021) d'investissement qui se répartissent comme suit :

- **900 K€**, sont prévus en subvention d'équipement au Conseil Départemental des Côtes d'Armor, pour la participation au financement de **l'Axe de contournement sud**.
- **335,7 K€** pour les travaux de réseaux et voirie de la **Rocade urbaine** : l'aménagement du giratoire rue Marcel Proust et de l'échangeur Rocade Urbaine avec RD1 (25 K€), le Giratoire du 19 mars 1962-section courante pour diverses études (700€), et dans le cadre de l'opération **Schéma routier d'agglomération** : l'Aménagement d'un giratoire secteur Côte aux Roux/RD 786 à Plérin, sont prévus des participations 30 K€, (dont 20 K€ au SDE) et les travaux d' Aménagement pour 280 K€.

Le Très Haut Débit : 1,23 M€

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **25 K€** et **correspondent au** versement d'une subvention de fonctionnement à Mégalis. La subvention est répartie entre le fonctionnement et l'investissement à raison de 98 % en investissement et 2 % en fonctionnement. Pour 2022 sont prévus 9,7 K€ pour le solde de la phase 1 et 14,9 K€ pour l'acompte de la phase 2.

Avec une enveloppe de **1,205 M€ en dépenses d'investissement** le Très Haut Débit poursuit son déploiement sur le territoire (Participation à la phase 1 : solde 473 499,25 €, phase 2 : acompte 730 554,72 €).

Pour mémoire, l'Agglomération finance près de 11 M€ de travaux.

Phase 1 BTHD (2014-2020) :

Sur les communes suivantes : Le Leslay, Saint Gildas, Le Foeil, Le Bodéo, Saint Carreuc, Lantic et Tréveneuc,

Les travaux de déploiement commenceront sont en cours. Les raccordements se feront en 2021.

Phase 2 BTHD (2019-2023) :

Les communes couvertes totalement ou en partie sont : La Harmoye, Lanfains, Quintin, Plaine Haute, Plaintel, Ploeuc-L'Hermitage, Plourhan, Saint Bihy, Saint Brandan.

Les études ont commencées en 2019 et se poursuivent. Les travaux ont commencé en 2020 et se poursuivent aussi sur 2021.

Phase 3 BTHD (2024-2026) :

Communes couvertes totalement ou en partie sont : Binic Etables sur Mer, Lanfains, Le Vieux Bourg, Plaintel, Ploeuc-L'Hermitage, Saint Quay Portrieux .

M. DOTATIONS ET FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

MONTANT DEPENSES = 19,41 M€

FONCTIONNEMENT = 19,41 M€

INVESTISSEMENT = 0 M€

Les deux principaux flux financiers entre l'Agglomération et les communes sont les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) et le Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF). La refonte du Pacte Financier et Fiscal (PFF) de SBAA intègre de nouvelles dispositions financières qui ont été approuvées par le conseil communautaire lors de la séance du 23/09/2021. Ces dispositions s'appliqueront sur la période 2021-2026.

Une enveloppe de **17,63 M€** est prévue au titre des **Dotations d'Attribution de Compensation (DAC)** positives en 2022. Les DAC négatives (recette pour SBAA) sont évaluées à 20 K€.

L'évolution des montants des DAC versées aux communes dans le cadre du nouveau Pacte Financier s'explique notamment par la fin de l'effet neutralisation de la fusion qui s'est appliqué pour la dernière fois sur l'année 2020.

Le montant total des DAC est prévisionnel, il sera ajusté en cours d'année en fonction de l'évolution des charges transférées actées par la CLECT (Commission Locale Chargée de l'Evaluation des Charges Transférées).

Le **fonds communautaire de fonctionnement (FCF) s'élève à 1,78 M€ en 2022**. Il constitue le mécanisme financier validé par les élus communautaires lors de la refonte du PFF (DB 184-2021). La répartition de cette enveloppe permet à l'agglomération de déployer une solidarité financière envers ses 32 communes selon les critères retenus par les élus et les mesures de soutenabilité budgétaire assurant la transition entre l'ancien pacte de confiance et de gouvernance et le nouveau pacte entré en vigueur en 2021.

Les mécanismes à l'origine de cette répartition financière sont les suivants :

Axes, critères et pondérations à l'origine de la répartition financière

La solidarité financière repose sur 4 capacités mesurées chacune par deux critères. L'ensemble des critères et capacités ont été pondérés comme suit :

4 axes : tenir compte des ...	8 critères : aider plus les communes en situation de...	Poids axe	Poids des critères au sein de l'axe
Capacités de développement humains	Insuffisance Revenu Médian	24%	1
	Importance de la population scolarisée sur la commune (1er et 2nd degré)		1
Capacités d'intervention des communes	Insuffisance d'IRE (indicateur de ressources élargi)	23%	1
	Insuffisance de densité		0,5
Capacités d'attractivité et de développement	Insuffisance de dynamique des emplois occupés par les actifs de la commune	23%	0,5
	Importance du taux de chômage sur la commune		1
Services rendus par les écosystèmes naturels	Importance des capacités de stockage du CO ²	30%	1
	Importance des terres agricoles sur la commune		1

Les critères retenus pour évaluer les capacités de développement, d'intervention, d'attractivité mais aussi les services rendus par les écosystèmes naturels sont en cohérence avec les enjeux du territoire communautaire. Cette logique d'intervention, inspirée par les travaux du Pacte Stratégique Régional adaptés aux réalités de SBAA, renforce l'action communautaire sur les communes confrontées à de plus grandes fragilités. La multiplicité et l'équilibre des critères permettent également de mieux caractériser la diversité des communes de l'agglomération.

En ce sens, l'introduction de critères sur les services rendus par les écosystèmes constitue une avancée notable de ce pacte, en cohérence avec le projet de territoire, et marque l'engagement intercommunal en faveur de la question environnementale.

Montant de l'enveloppe FCF et modalités de calcul à l'origine de la répartition

Le montant de l'enveloppe du FCF est de 1 722 117 € (hors dispositifs de soutenabilité des variations de ressources).

Globalement, la méthode utilisée vise à positionner les communes à partir des données propres à chaque critère selon les ressources disponibles, puis de les traduire en indice composite et en coefficient de modulation. Ce dernier viendra ainsi moduler la population DGF de chaque commune avant répartition de l'enveloppe par habitant.

Afin d'assurer une transition soutenable pour toutes les communes sur le plan budgétaire, cette répartition a été assortie de mécanismes de correction :

La dotation socle.

La dotation socle est attribuée à toutes les communes pour lesquelles l'application du calcul du FCF (selon la répartition financière susvisée) ne permet pas d'atteindre les montants minimum repris dans le tableau ci-dessous. Cette dotation est financée sur l'enveloppe FCF de 1 722 117 €. Son coût s'élève à 110 438 € réduisant ainsi l'enveloppe répartie sur la base de la population modulée à 1 611 679 €.

Montant Dotation socle	Communes éligibles selon population DGF	Nb communes concernées SBAA
15 K€	Communes population DGF < à 1 000 hts	6
20 K€	Communes population DGF comprise entre 1 001 et 1 500 hts	4
25 K€	Communes population DGF > à 1 501 hts	5

Les dispositifs facilitant la soutenabilité des variations de ressources.

Deux mécanismes visent à encadrer la variation des ressources entre ancien pacte et nouveau pacte. Cette variation mesure l'écart entre la somme du volet 1 (FCF antérieur)+ volet 2 (effet neutralisation de la fusion) de l'ancien pacte et la nouvelle solidarité cible du nouveau pacte.

- **un lissage progressif permettant d'étaler sur 2 ans la variation de ressources nettes pour les communes** (hausse comme baisses), selon la comparaison suivante :

CALCUL DE LA VARIATION DE RESSOURCES NETTES ENTRE ANCIEN PACTE ET NOUVEAU PACTE	
valeur initiale [ancien pacte]	FCF annuel de la période 2017-2020 + moyenne annuelle effet neutralisation de la fusion de la période 2018-2020
valeur finale [nouveau pacte]	nouvelle solidarité cible [soit FCF final 2026]

En application de ce lissage, l'année 2021 correspond à l'exercice comptable assurant la transition entre valeur initiale de l'ancien pacte et la solidarité cible du nouveau pacte.

Ce dispositif de lissage a porté en 2021 l'enveloppe de la nouvelle solidarité à 1 787 701 €.

DISPOSITIF DE LISSAGE SUR 2 ANS [ETALEMENT VARIATION DE RESSOURCES]		
Année de versement	2021	PERIODE 2022-2026
ENVELOPPE ANNUELLE FCF	1 787 701 €	1 722 117 €

- **un dispositif complémentaire de compensation dégressive transitoire étalée sur 5 ans des baisses de ressources nettes dépassant 2 % des produits réels de fonctionnement (PRF) annuels moyens de la commune sur la période 2017-2019.**

Dans ce mécanisme financé par l'agglomération, lorsque la baisse des ressources nettes excède 2 % des PRF moyens 2017-2019 (plafond de baisse), alors l'écart entre la baisse constatée et le plafond de baisse correspond au montant à protéger. Ce dispositif s'étalera selon l'échéancier suivant.

DISPOSITIF COMPLEMENTAIRE DE COMPENSATION DEGRESSIVE TRANSITOIRE						
Année de versement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant total à protéger de 75 734 €	100%	80%	60%	40%	20%	0%
Coût du dispositif financé par SBAA	75 734 €	60 587 €	45 440 €	30 294 €	15 146 €	0 €

Actualisation des données statistiques, à échéance 2024.

Afin de tenir compte de l'évolution des données issues des indicateurs sur la période du pacte financier, une actualisation sera opérée en 2024. Celle-ci permettra de tenir compte des effets induits par le PLUi.

Tableau récapitulatif du FCF de la période 2021-2026 intégrant l'ensemble des dispositifs.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DISPOSITIFS COMPOSANT LE FCF PERIODE 2021-2026						
Année de versement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
LISSAGE PROGRESSIF [2 ANS]	1 787 701 €	1 722 117 €	1 722 117 €	1 722 117 €	1 722 117 €	1 722 117 €
COMPENSATION DEGRESSIVE [5 ans]	75 734 €	60 587 €	45 440 €	30 294 €	15 146 €	0 €
TOTAL FCF	1 863 435 €	1 782 704 €	1 767 557 €	1 752 411 €	1 737 263 €	1 722 117 €

Tableau récapitulatif des montants à verser pour chaque commune sur la période 2021-2026

COMMUNE	FCF 2021	FCF 2022	FCF 2023	FCF 2024	FCF 2025	FCF 2026
BINIC-ETABLES-SUR-MER	39 236 €	60 976 €	60 976 €	60 976 €	60 976 €	60 976 €
BODEO (LE)	19 539 €	16 245 €	15 933 €	15 622 €	15 311 €	15 000 €
FOEIL (LE)	24 504 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
HARMOYE (LA)	19 333 €	15 358 €	15 269 €	15 179 €	15 090 €	15 000 €
HILLION	29 885 €	45 190 €	45 190 €	45 190 €	45 190 €	45 190 €
LANFAINS	17 717 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
LANGUEUX	50 755 €	56 671 €	56 671 €	56 671 €	56 671 €	56 671 €
LANTIC	17 833 €	26 380 €	26 380 €	26 380 €	26 380 €	26 380 €
LESLAY (LE)	12 218 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
MEAUGON (LA)	21 781 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
PLAINE-HAUTE	47 036 €	29 213 €	28 160 €	27 107 €	26 053 €	25 000 €
PLAINTEL	73 429 €	38 984 €	38 984 €	38 984 €	38 984 €	38 984 €
PLEDRAN	88 256 €	68 471 €	68 471 €	68 471 €	68 471 €	68 471 €
PLERIN	96 728 €	114 289 €	114 289 €	114 289 €	114 289 €	114 289 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	78 686 €	68 953 €	68 953 €	68 953 €	68 953 €	68 953 €
PLOUFRAGAN	114 902 €	125 554 €	125 554 €	125 554 €	125 554 €	125 554 €
PLOURHAN	18 013 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
PORDIC	93 146 €	57 391 €	57 391 €	57 391 €	57 391 €	57 391 €
QUINTIN	49 132 €	48 236 €	48 236 €	48 236 €	48 236 €	48 236 €
SAINT-BIHY	12 036 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
SAINT-BRANDAN	29 426 €	26 967 €	26 967 €	26 967 €	26 967 €	26 967 €
SAINT-BRIEUC	423 571 €	521 945 €	521 945 €	521 945 €	521 945 €	521 945 €
SAINT-CARREUC	94 667 €	55 482 €	47 861 €	40 241 €	32 620 €	25 000 €
SAINT-DONAN	33 698 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
SAINT-GILDAS	20 424 €	16 524 €	16 143 €	15 762 €	15 381 €	15 000 €
SAINT-JULIEN	37 022 €	29 657 €	29 657 €	29 657 €	29 657 €	29 657 €
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	57 168 €	30 263 €	30 263 €	30 263 €	30 263 €	30 263 €
TREGUEUX	61 686 €	66 063 €	66 063 €	66 063 €	66 063 €	66 063 €
TREMUSON	86 611 €	47 765 €	42 074 €	36 383 €	30 691 €	25 000 €
TREVEUEC	21 591 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
VIEUX-BOURG (LE)	17 295 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
YFFINIAC	56 111 €	41 127 €	41 127 €	41 127 €	41 127 €	41 127 €
FCF TOTAL	1 863 435 €	1 782 704 €	1 767 557 €	1 752 411 €	1 737 263 €	1 722 117 €

N. ADMINISTRATION GENERALE ET COMMUNICATION

MONTANT DEPENSES = 17,95 M€

FONCTIONNEMENT = 16,74 M€

INVESTISSEMENT = 1,21 M€

Le **budget global** consacré à cette politique est de **17,95 M€** dont 16,74M€ en fonctionnement et 1,21 M€ en investissement.

ADMINISTRATION GENERALE

16,88 M€ sont consacrés aux moyens pour couvrir, outre les charges de personnel, celles relatives aux locations immobilières, les charges d'assurance, les indemnités des élus, les cotisations et subventions non affectées aux autres politiques. En investissement, sont prévus les travaux sur les pôles de proximité, les moyens informatiques, les acquisitions de matériel, mobilier et véhicules.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 15,69 M€ (+1,07 M€/BP 2021)

Les charges de fonctionnement correspondent :

- aux **concours divers** (cotisations) pour **416,5 K€ (+57,8 K€/2021)** dont, principalement l'ADEUPA (Agence d'Urbanisme de Brest-Bretagne) pour 250 K€ (+50 K€), 15 K€ pour l'ADAC, 6,5 K€ pour Résovilles, 112 K€ (+ 6K€) pour le CNAS et le RIA (Restaurant inter administratif), 11 K€ pour l'ARIC et 9 K€ pour l'ADCF... Enfin, SBA adhère à quelques associations comme l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (**ANACEJ**) , l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (**AFCCRE**), reseco pour le pole achat et Breizh small pour les Marchés Publics.
- **Au SIG** pour **294,2 K€ (- 3,3 K€/2021)**. Les principales dépenses reposent sur la maintenance de l'outil et les charges de personnel. Ce travail est réalisé en partenariat avec Lamballe Terre et Mer et est maintenu jusqu'au 31 décembre 2022. La convention prévoit que les dépenses soient en partie compensées par LTM à hauteur de **185 K€ de recettes**.
- **Au Service Commun des Systèmes d'Information dépenses communes** pour **408,6 K€ (+ 210,6 K€ /2021** et hors RH) dont 68 K€ de frais liés à la messagerie, 22,5 K€ de maintenance, 173,5 K€ (+ 128,5 K€/2021), de prestations (accompagnement sécurité, assistance infrastructures, assistance logiciels et schéma directeur SI), 25 K€ de sauvegarde de logiciels, 15 K€ d'hébergement antivirus, sécurité virtuelle , sécurité informatique (virtual patching 14,4 K€, schéma directeur des systèmes d'information 70 K€...
- Au fonctionnement de la **direction mutualisée des systèmes d'information** pour **677,3 K€ (+ 155,2 K€/2021 et hors RH)** dont 173 K€ de frais de télécommunications, 136,3 K€ de maintenance, 22,3 K€ d'hébergement de logiciels, 19,3 K€ pilotage masse salariale, 20 K€ outil collaboratif, 50 K€ outil de gestion du courrier, 12,8 K€ de finances M57, 26 K€ d'outil de gestion du patrimoine, 11,6 K€ photothèque, 37 K€ d'internet mutualisé, 15 K€ test intrusion, 11,7 K€ dématérialisation recrutement, 24 K€ de bouquet Mégalis 12,5 K€ de fourniture de consommables et petit équipement...

- aux **subventions, participations** et autres charges de gestions courantes : **1,1 M€** (-0,19 M€/2021) dont 1,03 M€ (+ 10 K€/2021) et frais des élus et collaborateurs de groupes, 20 K€ de participation à Lamballe Terre et Mer pour LEADER (suite à la dissolution du Pays de Saint-Brieuc il n'y a plus de contribution soit - 215,1 K€/2021) ,14,7 K€ pour la participation statutaire à MEGALIS, 11 K€ (+ 4 K€/2021) pour le Conseil de Développement et 20,5 K€ de subventions.
- à la **masse salariale** affectée à l'administration générale qui s'élève à **11 M€** (+ 1,29 M€).
- aux **charges à caractère général 1,7 M€** (- 0,4 M€/2021 dont - 0,26 M€ pour les charges retraitées des budgets annexes en augmentation de 182 K€/2021) correspondant notamment aux fluides et charges d'entretien des bâtiments, aux charges d'administration générale, aux dépenses communes en ressources humaines (formation, visites médicales, ...), aux affaires juridiques et commande publique , à la logistique, aux prestations finances, au service foncier et à la direction de la prospective. Parmi ces charges, il convient de souligner les 235 K€ qui sont consacrés à la politique « Territoire Econome en Ressources » développée ci après.
- à la **coopération décentralisée** pour **15 K€**,
- à des **charges exceptionnelles 75 K€** (+25 K€/2021) correspondant à des crédits provisionnés sur la Direction des Finances en provision d'annulation de titres.

- **Territoire Économe en Ressources**
235 K€ sont consacrés à ce sujet et se répartissent entre les charges à caractère générale (Etudes, animations, sensibilisation, partenariat pour 184 K€) et les subventions via l'innovation recherche (51 K€).

Le déploiement opérationnel de la démarche économie circulaire de SBAA bénéficiera d'un accompagnement financier de l'ADEME sur 3 ans, à hauteur de 300 K€ environ, dans le cadre du programme "Territoire économe en ressources"

La première phase de l'étude de préfiguration, intégrant diagnostics, ateliers et entretiens avec les acteurs du territoire, a permis d'identifier et caractériser 3 ressources prioritaires, validées lors du bureau du 15 avril 2021.

La seconde phase de l'étude de préfiguration, s'est appuyée sur une série d'entretiens sur les 3 boucles choisies et 8 ateliers de co-construction permettant de définir un plan d'actions opérationnel sur les 3 prochaines années :

- Boucle 1 - Cycle de vie des matériaux de construction, secteur clé de l'économie locale et secteur prioritaire en termes de volumes de déchets générés et consommation de ressources nouvelles. Des acteurs tels que la FFB, des carriers, Nicol, la SCOBAT, Eurovia, le CAUE... ont co-construit les propositions d'actions.
- Boucle 2 - Activités locales de réemploi et de surcyclage, secteur très dynamique localement mais peu fédéré en termes d'organisation logistique et de mise en visibilité.
- Boucle 3 - Matériaux issus de la biomasse maritime (Algues vertes et déchets coquilliers) : deux ressources en lien avec les réflexions déjà engagées depuis plusieurs années (ramassage des algues en mer pour prévenir les marées vertes, valorisation des déchets coquilliers).

L'autofinancement estimé est de 394k€ / 3 ans soit 131k€ / an (déduction faite des crédits ADEME, FEAMP, État) et sera le fruit d'une réallocation des dépenses sur les politiques conventionnelles, de l'économie en particulier, mais également du budget étude et innovation de la direction prospective. Outre les co-financements Ademe, d'autres co financements seront sollicités notamment auprès de la Région et de la Banque des territoires.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1,19 M€ (- 30 K€) dont :

- **228,8 K€** pour le service commun des systèmes d'information. Pour rappel, une partie de ces dépenses est financée par les communes de Saint-Brieuc et Ploufragan .
- **214,3 K€** pour la direction mutualisée des systèmes d'information pour la mise à jour ou l'achat de logiciels (39,4 K€), l'acquisition de matériel informatique (171,6 K€) et opération ponctuelle de câblage 3,3 K€.
- **99 K€** pour l'acquisition de matériel de transport
- **170,5 K€** sont inscrits pour le bâtiment du Sud Goëlo loué à la Gendarmerie.
- **115 K€** vont financer le marché AMO (Assistance à Maîtrise d'ouvrage) conduite d'opérations.
- **56,7 K€** pour le SIG concernant le conventionnement avec le Syndicat Départemental d'Energie pour la réalisation d'une photographie aérienne sur le département des Côtes-d'Armor et la restitution photogrammétrique des éléments pour la production du plan de corps de rue simplifié (PCRS).
- **58 K€** pour l'acquisition de matériel destiné à l'équipe d'entretien des espaces verts dont un camion grue pour 50 K€.
- **4 K€** de rééquipement d'outillage pour l'équipe d'entretien bâtiment.
- **22,4K€** de travaux d'entretien de bâtiments (Centre Inter Administratif : travaux de câblage bureaux, rajout de prises (5K€), 34 RUE 71è RI : remplacement porte bois extérieure côté jardin (2,8 K€), mise en place porte sécurisée dans le local informatique (2,5K€), Maison LEQUYER : révision toiture (2,5K€), Maison cidrier : serrurerie barreaudage 9 600 €).
- **7 K€** pour le service logistique .
- **74,9 K€** de mobilier de bureau.
- **15 K€** sur les appels à projet pour soutenir des associations d'aide à l'international
- **16 K€** de frais d'annonces marchés publics
- **75 K€** pour les travaux d'extension du Centre Inter Administratif (travaux 51 K€ et honoraires architecte 24 K€).
- **13,8 K€** pour l'achat de défibrillateurs.

COMMUNICATION

Le budget 2022 consacré à la communication s'élève à **1,07 M€**.

Sur le budget principal : 1,07 M€

- **Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,05 M€** (+ 175 K€/BP 2021) dont 404,2 K€ de charges de personnel (+22,7 K€/BP 2021).
- **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 16,9 K€** dont 13,9 K€ pour la refonte du site internet et 3 K€ pour l'acquisition d'un ordinateur avec grande capacité de stockage.

Ce budget répond à deux objectifs :

- Développer des outils de communication efficaces pour faciliter l'information des élus communautaires, communaux et des citoyens

- Promouvoir le territoire et structurer son image à des fins d'attractivité économique, résidentielle et touristique

Ce budget comprend une enveloppe exceptionnelle en 2022 concernant :

- **Le réseau d'ambassadeurs 100 K€,**
- **La campagne de notoriété 80 K€,**
- **Le soutien au stade briochin 75 K€.**

O - OPERATIONS FINANCIERES

MONTANT DEPENSES = 16,78 M€

FONCTIONNEMENT = 12,18 M€

INVESTISSEMENT = 4,6 M€

Les dépenses de fonctionnement : 12,18 M€

Elles sont constituées :

- du **Fonds National de Garantie Individuel des Ressources** (FNGIR) mis en place au moment de la suppression de la taxe professionnelle pour un montant de 9,1 M€
- **des intérêts de la dette** du budget principal pour 0,81 M€
- des frais bancaires, dépenses imprévues et intérêts moratoires : 145 K€
- des **subventions aux budgets annexes** pour 2,13 M€ :
 - Budget OM : 900 K€
 - Budget gestion immobilière des entreprises : 600 K€
 - Budget hippodrome : 260 K€
 - Budget pôle nautique : 370 K€

Les dépenses d'investissement : 4,6 M€ (-0,35 M€/2021)

Les dépenses financières d'investissement correspondent au **remboursement du capital de la dette** du budget principal pour **4,54 M€** et la subvention de 50 K€ prévue pour financer les investissements du budget annexe pôle nautique.

Il est à noter l'absence de dépenses imprévues (0,1 M€ en 2021).

P. INCENDIE ET SECOURS

MONTANT DEPENSES = 4,63 M€

FONCTIONNEMENT = 3,97 M€

INVESTISSEMENT = 0,66 M€

3,94 M€ sont consacrés au règlement de la contribution au titre du contingent incendie. Elle demeure stable par rapport à 2021.

34 K€ sont inscrits en **fonctionnement pour la défense incendie** dont 30 K€ pour le fonctionnement et le contrôle des ouvrages.

656 K€ sont inscrits en **investissement pour la Défense Incendie** (renouvellement de poteaux incendie, travaux complémentaires sur les réseaux, schéma directeur...).

III. PRESENTATION PAR BUDGET DU BUDGET 2022

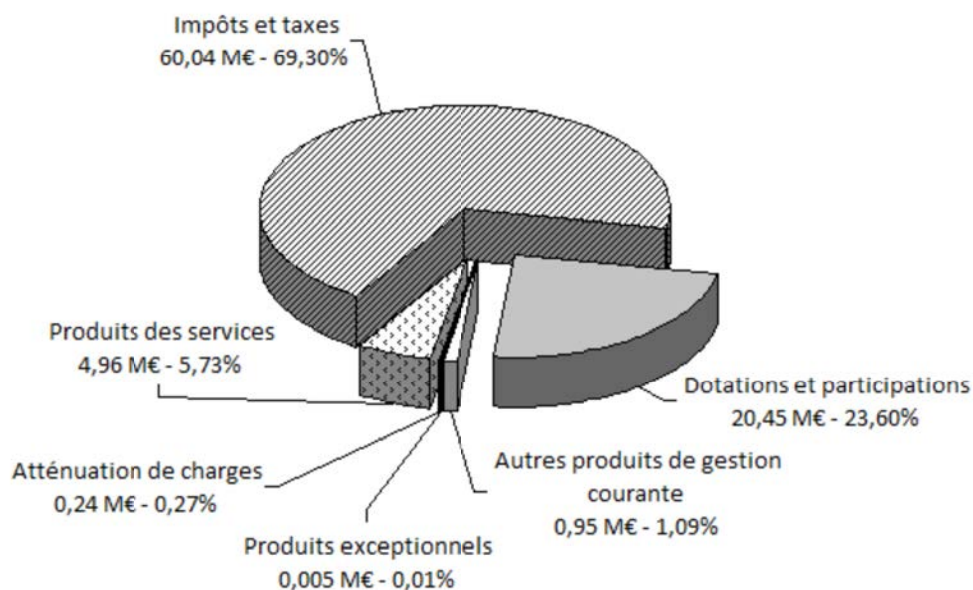
1. BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2022 du budget principal s'équilibre à 121 365 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées. L'annexe 3 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget principal avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), et des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le budget primitif s'équilibre à 106 011 730 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.**

a) BUDGET PRINCIPAL – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 86 640 730 €



Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
013 Atténuation de charges	300 000	300 000	237 000	-21,00 %
70 Produits des services, du domaine	4 254 540	4 495 790	4 962 730	10,39 %
73 Impôts et taxes	58 996 000	60 607 000	60 041 000	-0,93 %
74 Dotations et participations	21 575 895	18 590 000	20 448 000	9,99 %
75 Autres produits de gestion courante	955 800	963 000	947 000	-1,66 %
77 Produits exceptionnels	90 867	58 000	5 000	-91,38 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement	86 173 102	85 013 790	86 640 730	1,91 %

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 1,91%.

- Les **atténuations de charges** sont estimées à 237 K€ et correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire qui sont ajustés en cours d'année au rythme des arrêts maladie.
- Les **produits des services** augmentent de 10,39 % par rapport à 2021. Dans le contexte de crise sanitaire on constate une reprise de fréquentation des équipements dont les piscines (+ 129 K€) et la Maison de la Baie (+ 13,6 K€). Le montant des remboursements de mises à disposition de personnel progressent également de + 241 K€ (recettes non inscrites au BP21). La filière bois représente + 32 K€ de recettes. La refacturation de la direction mutualisée des systèmes d'information augmente de 127 K€. Une diminution de fréquentation est estimée sur la Patinoire (- 75 K€).
- **Les montants à percevoir en 2022 au titre des impôts et taxes** sont prévus en baisse de - 0,94 % par rapport au BP 2021 (60 608 K€ en 2021 contre 60 041 K€ en 2022). Cette variation s'explique par la prévision budgétaire 2022 de la CFE qui tient compte de la baisse dite « des impôts de production » alors que la prévision budgétaire 2021 ne l'avait pas intégrée au moment du vote du BP 2021. La recette prévisionnelle de la CFE était de 14 383 K€ au BP 2021 contre 12 229 K€ au BP 2022. Pour une meilleure analyse de l'évolution de la fiscalité, il faudrait considérer la recette réelle de CFE de l'année 2021, elle s'établit à 12 574 K€, en comparaison au produit 2022 anticipé 12 229 K€, la CFE serait donc en baisse de 2,7 % en raison de la crise économique.
Les taux de fiscalité directe locale ne sont pas augmentés. La Taxe d'Habitation (résidences secondaires) et les taxes foncières ne représentent plus que 4,13 M€. L'exercice 2021 a constitué l'année charnière de la réforme fiscale. L'exercice 2022 s'inscrit dans la continuité de cette réforme.
Les recettes de fiscalité économique (CFE, CVAE, IFR et TASCOS) prévisionnelles sont estimées à 24,3 M€ dans le BP 2022.

En raison de l'incidence économique de la crise sanitaire, le produit de la CVAE est intégré dans le BP 2022 à hauteur de 7 870 K€, soit une baisse de 195 K€ (-2,4%) par rapport au BP 2021 (8 065 K€).

Le produit issu de la TASCOS est en légère hausse. Il est intégré dans le budget 2022 pour 3 122 K€ (contre 3 091€ en 2021).

Suite à la création de la taxe GEMAPI en 2020, le produit attendu pour 2021 avait été fixé à 1 M€. La prévision budgétaire 2022 reste la même avec une prévision d'1 M€.

La prévision budgétaire relative au FPIC s'élève à 1 737 K€. A titre comparatif, le BP 2021 intégrait une part intercommunale prévisionnelle de 1 687 K€.

L'évolution des ressources fiscales 2022 par rapport aux ressources fiscales prévues au BP 2021 est de - 0,94 %. Si l'on intègre un produit de CFE 2021 après réforme (baisse des impôts de production) soit 12 574 K€ au lieu de 14 383 K€ alors la dynamique des ressources fiscales est de + 2,1 %.

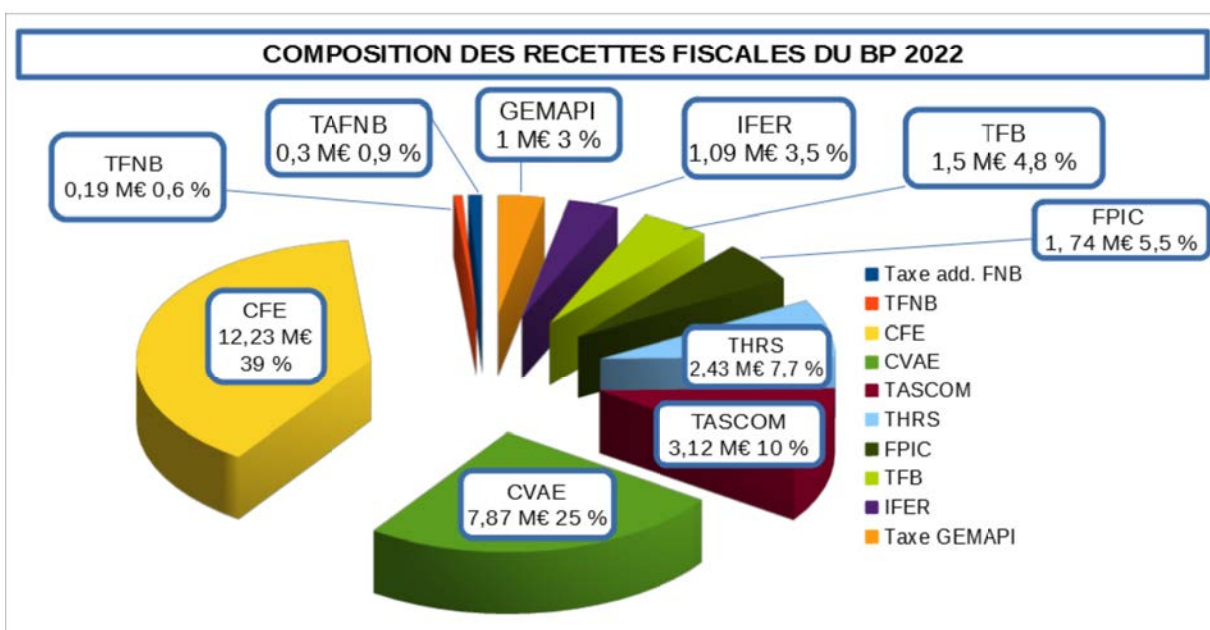
Ressources fiscales BP 2021*		Ressources fiscales BP 2022		VAR. en %
Impôts et taxes	60 608	Impôts et taxes	60 041	-0,94 %
Contributions directes	31 357	Contributions directes	28 990	-7,55 %
TH / FRACTION TVA	28 801	TH / FRACTION TVA	30 379	5,48 %
TFB	1 527	TFB	1 499	-1,83 %
TFNB	195	TFNB	194	-0,51 %
CFE	14 383	CFE	12 229	-14,98 %
CVAE	8 065	CVAE	7 870	-2,42 %
IFER	1 093	IFER	1 090	-0,27 %
TA FNB	309	TA FNB	301	-2,59 %
TASCOM	3 051	TASCOM	3 122	2,33 %
GEMAPI	1 000	GEMAPI	1 000	0,00 %
Rôles supplémentaires	250	Rôles supplémentaires	250	0,00 %
AC reçue	17	AC reçue	20	17,65 %
Attribution FPIC	1 687	Attribution FPIC	1 737	2,96 %
Taxe de séjour	229	Taxe de séjour	350	52,84 %

*le produit définitif 2021 n'est pas encore connu pour l'ensemble des impôts et taxes

Afin de conserver une certaine stabilité concernant le niveau de ressources fiscales figurant au BP 2022, le tableau ci-dessus intègre la fraction de TVA désormais versée en compensation de l'ancien produit fiscal issu de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP).

Pour rappel, au moment du vote du BP 2021, l'imputation comptable de cette fraction de TVA n'avait pas encore été définie par le législateur, celle-ci est intégrée à ce tableau parmi les ressources fiscales.

Le graphique ci-dessous décrit, quant à lui, la structure de la fiscalité directe locale perçue par SBAA (hors fraction de TVA).



Au BP 2021, les bases relatives à la TH avaient été estimées à 18 669 K€. La construction budgétaire 2022 intègre des bases prévisionnelles de TH à hauteur de 18 303 K€.

Evolution des bases des impôts ménages 2022/2021

En K €	2021	2022
	Définitives	Prévisionnelles
Coef. actualisation	1,01	1,01
TAXE D'HABITATION		
Base	17 944	18 303
Taux	13,30 %	13,30 %
Produit	2 387	2 434
variat° physique des bases	-91,20 %	1,0%
TAXE SUR LE FONCIER BATI		
Base	167 392	170 010
Taux	0,882%	0,882%
Produit	1 476	1 499
variat° physique des bases	-2,80 %	0,60 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI		
Base	2 640	2 654
Taux	7,32 %	7,32 %
Produit	193	194
variat° physique des bases	-0,20 %	0,50 %
TOTAL PRODUITS	4 056	4 128

- **Les dotations et participations (chapitre 74 du BP 2022) sont prévues à hauteur de 20 448 K€, ce qui représente une hausse de près de 10 % par rapport à la prévision budgétaire 2021.** Cette évolution significative s'explique notamment par le fait que le BP 2021 n'intégrait pas les allocations compensatrices liées à la baisse dite des impôts de production au chapitre 74. Le BP 2022 les intègre pour un montant de 2 787 K€ dans ce chapitre à l'imputation comptable dédiée (compte 74835).

La DGF est en diminution de près de 202 K€, cette perte est liée à la part « dotation de compensation ». Cette fraction de la DGF est une variable d'ajustement que l'Etat vient réduire pour alimenter la croissance de la péréquation (DSU, DSR).

en K€	BP 2021	BP 2022	Var [nb]	Var [%]
DGF : dotation d'intercommunalité	4 136	4 145	9	0,22 %
DGF : dotation de compensation	9 672	9 461	-211	-2,18 %
Total DGF	13 808	13 606	-202	-1,46 %
Compensation TH	0	0	0	0,00 %
Compensation FB	1	61	60	6000,00 %
Compensation CET	330	2 726	2 396	726,06 %
Total compensations fiscales	331	2 787	2 456	741,99 %
Total concours financiers d'État	14 139	16 393	2 254	15,94 %

Les **compensations fiscales** sont en nette hausse en raison de la baisse des impôts de production. De nouvelles allocations compensatrices (CFE + TFB) liées aux exonérations relatives aux locaux industriels (CFE + TFPB) résultent des ces mesures fiscales issues de la LF 2021.

Les autres dotations et participations s'élèvent à **4,06 M€** (- 0,4 M€/2021) et portent sur le PIA Jeunesse 1,073 M€ (- 747 K€/2021), le Territoire Économe en Ressources 270,7 K€, l'Enseignement Supérieur 6,8 K€ (Welcome Pack Etudiant et entrepreneuriat étudiant), la subvention de la ville de Saint-Brieuc pour l'étude ADEUPA 25 K€, la participation de Lamballe Terre et Mer pour le FEAMP 11 K€, la Convention Globale Territoriale 24 K€, la Culture 250,3 K€ (dont 120 K€ de refacturation aux communes pour le réseau des bibliothèques et 32,5 K€ pour le Photo Festival de la Baie), la Briqueterie 7,5 K€, le Contrat Local de Santé 86,2 K€, la Petite Enfance et le RPAM 436,4 K€, les haltes-garderies de Quintin et du Sud Goëlo ainsi que l'accueil de loisirs sans hébergement 190 K€, l'aide à la gestion de l'accueil des gens du voyage 150 K€, l'habitat 152,3 K€ (- 27,9 K€/2021), le droit des sols pour l'élaboration du PLUi 50 K€, l'aménagement des eaux 484,1 K€ (dont 387,5 K€ pour le traitement et le ramassage des algues vertes), la GEMAPI 133,5 K€ (-229,2 K€/2021), l'environnement Natura 2000 pour 50 K€, la Maison de la Baie pour le financement de la Maison Nature 26 K€, l'Energie et Développement Durable 303,9 K€ (+ 72,5 K€/2021), la subvention de fonctionnement de la Réserve Naturelle de la Baie 59,1 K€ et le Développement Économique 17,2 K€, la Mission Insertion 247 K€ et l'aide en faveur des personnes défavorisées 2 K€.

- **Les autres produits de gestion courante (chap. 75)** passent de 963 K€ à 947 K€ (-16 K€/BP21) en raison en notamment de l'évolution des frais de portage foncier qui dépendent des ventes de terrain réalisées dans l'année. Les loyers du CIAD représentent 287,5 K€, celui du CIAS 136,5 K€ et ceux de l'Espace Initiative Emploi 132 K€. Saint-Brieuc Expo Congrès versera 152 K€ (redevance fixe 90 K€, redevance fixe annuelle (étalement 2020+2021) 15 K€, redevance fixe annuelle 2022 35 K€ et redevance occupation des halls 12 K€.
- **Les produits exceptionnels (chap, 77)** sont prévus à hauteur de **5 K€**.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
77 177 730 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
011 Charges à caractère général	11 893 086	11 531 490	12 312 730	6,77 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	20 665 300	20 665 300	21 208 000	2,63 %
014 Atténuations de produits	28 643 000	28 643 000	27 704 000	-3,28 %
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	80 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	13 890 271	13 661 000	12 621 000	-7,61 %
656 Frais fonctionnement groupes élus	114 000	114 000	175 000	53,51 %
66 Charges financières	916 000	916 000	811 000	-11,46 %
67 Charges exceptionnelles	3 203 330	2 147 000	2 266 000	5,54 %
68 Dotations aux amort. et provisions	617 812	0	0	
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	80 022 799	77 757 790	77 177 730	-0,75 %

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont retraitées afin de neutraliser les flux entre le budget principal et les budgets annexes (remboursement de frais de personnel, frais financiers et de frais de siège).

Après retraitement, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 77,18 M€ soit - 580 K€ par rapport au BP 2021.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Primitif sont en baisse de 0,75% par rapport au BP 2021. Si l'on retire les aides COVID prévues à hauteur d'1,5 M€ au BP 2021 ainsi que l'enveloppe du PIA jeunesse qui passe de 1 829 K€ au BP2021 à 1 012 K€ au BP2022 (-817 K€) l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de +2,3 %.

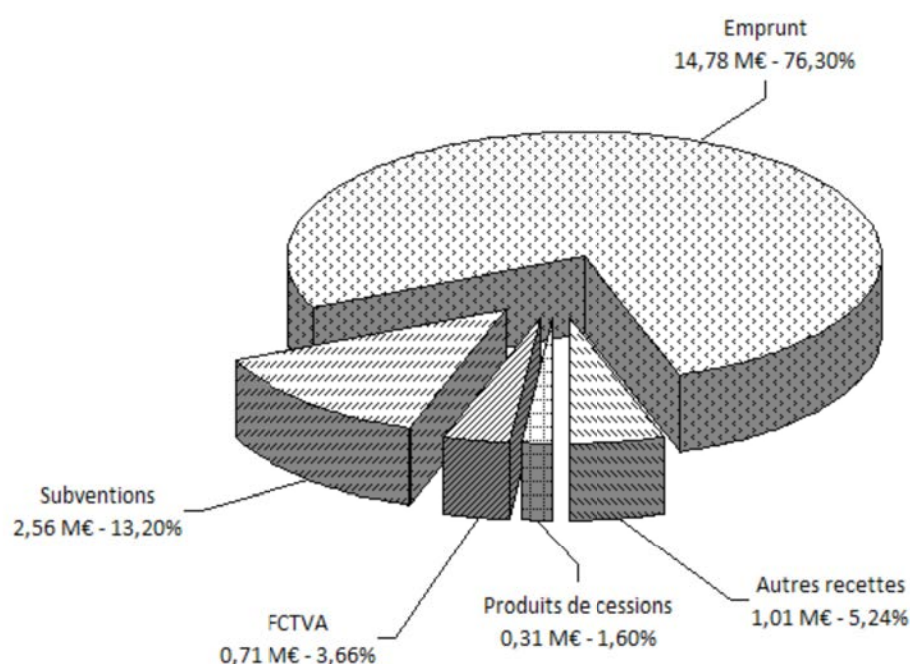
- Les **charges à caractère général** progressent de 6,77% par rapport au budget primitif 2021. Cette augmentation porte essentiellement sur les primes d'assurances (+22 K€), l'électricité (+31 K€ intégrant une diminution de 78 K€ pour les piscines), les combustibles et carburants (+ 95 K€), les travaux dans le cadre de la GEMAPI (+168 K€), le TER - Territoire Econome en Ressources (+ 184,5 K€ nouvelle action en 2022), l'appel à projet Cité de l'emploi (+135 K€), le Service Commun des Systèmes d'Information (+211 K€), la direction mutualisée des Systèmes Insertion (146 K€) et la communication (+63 K€, campagne de notoriété, ...). On constate des baisses sur les fournitures d'entretien (-32 K€), les frais de chauffage (-119 K€), l'eau et l'assainissement (-26 K€), les vêtements de travail (-12 K€), les locations mobilières et immobilières (-37 K€), l'entretien de bâtiment (- 38 K€).
- Les **frais de personnel** s'élèvent à 21,2 M€ et sont augmentation de +2,63 % par rapport au BP 2021 (+ 0,5 M€). Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire, du centre de gestion et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). L'augmentation de 0,5 M€ résulte de la revalorisation des catégories C, du glissement vieillesse technicité, des postes vacants et des créations de postes 2021.
- Les **atténuations de produits (27,7 M€)** correspondent aux dotations versées aux communes (17,6 M€), au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR : 9,1 M€) et au PIA Jeunesse (0,97 M€).
- Les **autres charges de gestion courante, représentant 12,6 M€ sont en baisse de 1 M€**. Cette évolution s'explique principalement par la fin du soutien aux entreprises dans le cadre du COVID (-1,436 M€). Par ailleurs, le fonds de concours de fonctionnement (FCF) versé aux communes membres conformément au pacte financier et fiscal, s'élève à 1,78 M€ (-217,3 K€). La participation au Syndicat Mixte de l'Aéroport augmente (+166 K€). La subvention au CIAS est maintenue à 1 M€. A cela s'ajoute une subvention pour le Territoire Econome en Ressources (+ 51 K€). Il est à noter d'autres augmentations de subventions sur l'Economie (+ 25K€), l'habitat (+ 34 K€), le Tourisme (+120 K€), le réseau d'Ambassadeurs (+100 K€), la Planification Energétique (+10 K€), les actions culturelles (+10 K€) et la participation pour le Haut Débit (+25 K€).
- Les **charges financières**, sont en diminution de 105 K€.
- Enfin, les **charges exceptionnelles** prévues à hauteur de **2,27 M€** sont en augmentation (+120 K€). Elles comprennent la subvention au budget annexe hippodrome 260 K€, au budget annexe gestion immobilière 600 K€ (soit -15 K€/BP 2021), au budget Collecte et Valorisation des Déchets 900 K€ (soit +70 K€/BP 2021), au pôle nautique 370 K€. Les dépenses pour annulation de titres sur exercices antérieures s'élèvent à 75 K€ (+ 75 K€/BP 2021)

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
19 371 000 €

Ce montant a fait l'objet d'un retraitement correspondant au montant des écritures liées aux contrats revolving (écritures neutres financièrement mais qui gonflent artificiellement le montant du budget).

Les **recettes d'investissement** doivent en premier lieu financer le remboursement du capital de la dette, puis les immobilisations et les subventions d'équipement.

Globalement les recettes d'investissement proviennent de ressources définitives (FCTVA, subventions, ...) et des emprunts.

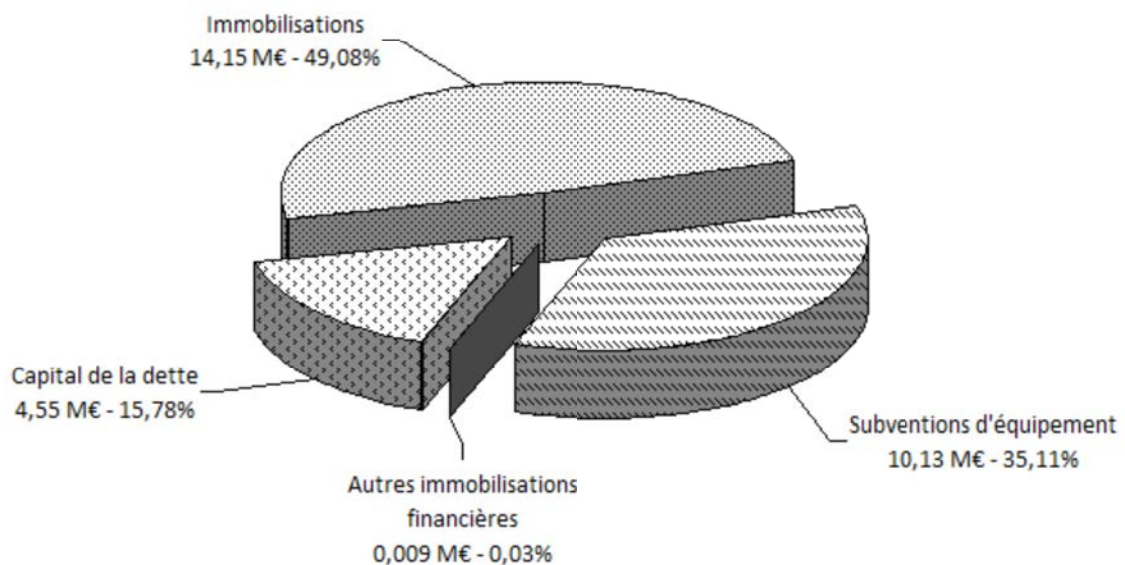


Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
024 Immobilisations affectées, concédées	355 111	329 000	310 000	-5,78 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	3 011 239	2 000 000	709 000	-64,55 %
13 Subventions d'investissement	3 317 918	2 185 000	2 557 000	17,03 %
16 Emprunts et dettes assimilés	6 395 701	15 940 000	14 779 000	-7,28 %
204 Subventions d'équipement versées	25 000	10 000	0	-100,00 %
21 Immobilisations corporelles	0	0	0	
23 Immobilisations en cours	0	0	0	
27 Autres immobilisations financières	453 350	16 000	9 000	-43,75 %
45 Comptabilité distincte rattachée	1 000 000	1 000 000	1 007 000	0,70 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	14 558 320	21 480 000	19 371 000	-9,82 %

- Le FCTVA est inscrit à hauteur de 709 K€.

- Des **subventions d'investissement** sont attendues à hauteur de 2,6 M€. De manière récurrente l'Agglomération perçoit des subventions au titre des eaux pluviales 603 K€, de l'habitat 598 K€, de la quote-part de la Région Bretagne sur le Pass commerce TPE artisanat 50 K€, du Tourisme 210 K€, de la voirie 205,7 K€. De façon plus ponctuelle (investissements nouveaux), des subventions sont attendues sur L'Énergie et Développement durable 360 K€, le sport nature 37,5 K€, le réseau des bibliothèques 119 K€ et la politique Gens du voyage 350 K€.
- **Cession d'immobilisations** 310 K€. Dans le cadre de la compétence Habitat, il est prévu une rétrocession de parcelle sur la commune de La Méaugon dans le cadre du portage foncier 150 K€. Sur Brézillet, la vente d'un terrain inscrite pour 160 K€.
- **L'emprunt** 14,8 M€. Une fois estimées les dépenses et les recettes d'investissement de 2022, il apparaît un **besoin de financement** de l'ordre de **14,8 M€** qu'il sera proposé d'inscrire en emprunt pour équilibrer la section d'investissement. Ce niveau d'emprunt sera bien entendu ajusté à l'occasion du Budget Supplémentaire lors de l'intégration des résultats 2021.
- **1 M€** sont prévus en **comptabilité distincte** correspondant aux aides déléguées à la pierre.
- **Enfin, 9 K€** sont prévus pour des cautions.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
28 834 000 €



Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
020 Dépenses imprévues	100 000	100 000	0	-100,00 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	
13 Subventions d'investissement	66 900	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	4 698 000	4 701 000	4 550 000	-3,21 %
20 Immobilisations incorporelles	2 302 457	1 122 000	1 742 000	55,26 %
204 Subventions d'équipements versées	10 740 168	9 875 000	9 116 000	-7,69 %
21 Immobilisations corporelles	4 955 315	3 396 000	4 008 000	18,02 %
23 Immobilisations en cours	11 692 087	8 539 000	8 402 000	-1,60 %
27 Autres Immobilisations Financières	9 000	3 000	9 000	200,00 %
45 Comptabilité distincte rattachée	1 000 000	1 000 000	1 007 000	0,70 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	35 563 928	28 736 000	28 834 000	0,34 %

Les dépenses réelles d'investissement du budget principal sont retraitées afin de neutraliser les écritures liées aux emprunts revolving.

- Le remboursement du **capital de la dette s'établit à 4,55 M€.**
- Les **dépenses d'équipement** s'établissent à **24,28 M€**. L'exercice 2022 se traduira par l'ouverture des crédits correspondant aux **opérations inscrites au PPI, notamment** :
 - les aides de l'habitat 5,8 M€,
 - les eaux pluviales et la défense incendie 3,8 M€,
 - les travaux sur la piscine Aquabaie 1,38M€
 - l'enseignement supérieur 1,37 M€,
 - la Bretagne très haut débit 1,2 M€,
 - le matériel et mobilier 1,2 M€,
 - la requalification des ZAE 1,16 M€,
 - le grand Brézillet 1 M€,
 - l'entretien du patrimoine 1 M€,
 - l'axe de contournement sud 0,9 M€,
 - les aires d'accueil des gens du voyage 800 K€,
 - les aides aux entreprises 750 K€,
 - les travaux sur le bâtiment Handi chien 703 K€
 - le fonds recherche innovation 505 K€,
 - les projets de transition énergétique 420 K€
 - la rocade urbaine 335 K€,
 - la GEMAPI 280 K€,
 - le portage foncier 210 K€,
 - le PLU/PLUI 181 K€,
 - le contrat local de santé 90 K€

2. BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget primitif 2022 du Budget annexe des Transports s'équilibre à 39 742 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 4 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget transports avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le budget primitif du budget transports s'équilibre à 30 796 000 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION
24 375 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
013 Atténuation de charges	1 000	1 000	0	-100,00 %
70 Produits des services, du domaine	3 391 230	3 348 000	3 505 000	4,69 %
73 Impôts et taxes	16 689 000	16 689 000	17 718 000	6,17 %
74 Dotations et participations	1 945 000	1 945 000	2 429 000	24,88 %
75 Autres Produits de Gestion courante	1 000	1 000	2 000	100,00 %
77 Produits exceptionnels	114 483	6 000	721 000	11916,67 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	22 141 713	21 990 000	24 375 000	10,85 %

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à **24,38 M€ (+2,39 M€ / BP 2021)** et se composent de :

- **3,51 M€ de produits des services** (+157 K€ / BP 2021) dont 3,41 M€ (+151 K€ / BP 2021) correspondent aux recettes voyageurs (recettes commerciales TUB, Proxitub, Mobitub, Rou'Libre,...) et aux « titres sociaux » (titres vendus aux communes qui accordent un tarif préférentiel sous condition de ressources). Les recettes voyageurs estimées dans la prospective du budget annexe des Transports tiennent compte du contexte sanitaire et économique lié à la covid-19. La prospective prévoit une trajectoire de récupération des recettes 2019 en 4 ans. Les autres recettes concernent principalement les redevances abris-bus pour 45 K€ (stable / BP 2021), le remboursement de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre du pôle aménagement urbain avec la mise à disposition de personnel pour 25,5 K€ (non inscrit au BP 2021) et les recettes des usagers des vélos à assistance électrique en libre service qui s'élèvent à 7,5 K€ (+4,5 K€ / BP 2021).
- **17,72 M€ de Versement Mobilité (VM) et sa compensation** (+1,03 M€ / BP 2021). Conformément à la délibération DB-290-2020, le taux est inchangé pour le périmètre de Saint-Brieuc Agglomération soit 1,60 % et évolue à la même hauteur pour le reste du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération (taux de 1,20 % en 2021). La compensation assurée par l'Etat de 126 K€ (+26 K€ / BP 2021) est liée au manque à gagner dû au relèvement du seuil de 9 à 11 employés pour l'éligibilité au VM. Le montant estimé de la prospective du budget annexe des Transports tient compte de l'évolution du taux de 1,20 % à 1,60 % sur une partie du territoire de l'agglomération ainsi que du contexte sanitaire et économique lié au covid-19.
- **2,43 M€ de dotations et participations** (+484 K€ / BP 2021) dont la dotation générale de décentralisation versée par le Conseil Régional et l'Etat qui s'élève à **910 K€** ainsi que la compensation versée par la Région pour le financement du **transport**

scolaire pour 790 K€. Les autres principales dotations et participations concernent une subvention du **PIA jeunesse de 112 K€** (stable / BP 2021) pour financer notamment NOCTUB, des financements dans le cadre du marché attribué à la société BIROTA / ZOOV pour les **vélos en libre service** pour 2 années soit de novembre 2021 à octobre 2023 pour **96 K€**, une participation inscrite en 2021 et décalée en 2022 dans le cadre de **l'expérimentation des vélos en libre service** terminée en septembre 2021 pour **35 K€**, la participation des **communes** pour l'opération Savoir Rouler à Vélo sur les écoles primaires pour **11 K€**. La nouveauté du BP 2022 est la participation de la Région à hauteur de **364 K€** dans le cadre du transfert de la région vers l'agglomération du **transport des élèves scolarisés en ULIS/SEGPA** au 1er septembre 2021 (DB-168-2021).

- **721 K€ de produits exceptionnels** (+715 K€ / BP 2021) qui concernent entre autres les amendes TUB. Le montant estimé dans la prospective du budget annexe des Transports tient compte du contexte sanitaire et économique lié à la covid-19. Le montant est exceptionnellement élevé au BP 2022 car il comprend une régularisation comptable dans le cadre du PEM pour 713,5 K€.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
18 899 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
011 Charges à caractère général	17 599 825	17 305 000	17 574 000	1,55 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	618 000	618 000	654 000	5,83 %
022 Dépenses imprévues	50 000	50 000	50 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	320 000	287 000	311 000	8,36 %
66 Charges financières	282 000	282 000	266 000	-5,67 %
67 Charges exceptionnelles	44 000	44 000	44 000	0,00 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	18 913 825	18 586 000	18 899 000	1,68 %

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 18,9 M€ (+313 K€ / BP 2021) et se composent de :

- Les **charges à caractère général** s'élèvent à **17,57 M€** (+268,9 K€ / BP 2021). La dépense principale concerne le **réseau des transports** pour **17,27 M€** (+274,7 K€ / BP 2021) avec en particulier la rémunération de l'exploitant Baie d'Armor Transports pour 16,1 M€ (+255,2 K€ / BP 2021). Ce montant comprend une rémunération de base de 13,6 M€ (-33 K€ / BP 2021) et des rémunérations complémentaires variables (Proxitub, mobitub, gestion du mobilier urbain, Rou'libre, Domi'TUB,...). La progression de la rémunération de l'exploitant résulte des avenants passés en 2021 dont l'avenant n°22. En effet, malgré quelques dépenses en baisse telle que l'actualisation (-64 K€ / BP 2021), l'avenant 22 (DB-167-2021) intègre le transfert de la région vers l'agglomération du transport des élèves scolarisés en ULIS/SEGPA au 1er septembre 2021 pour un montant en année pleine de 356 K€ en 2022 (DB-168-2021). Les autres dépenses concernent l'application de la convention d'affrètement avec la Région Bretagne des lignes Breizgho et des frais de gestion de la ligne 7 pour un montant de 445,2 K€ (-1,5 K€ / BP 2021). Le transport exclusivement scolaire non compris dans la rémunération de BAT s'élèvent à 640 K€ (+20 K€ / BP 2021). Le **PDU** représente **115 K€** (-9,2 K€ / BP 2021) dont le partenariat avec l'association USEP (Union Sportive de l'Enseignement de Premier Degré) afin de déployer le Savoir Rouler à Vélo sur les écoles primaires publiques et privées de l'agglomération qui s'élève à 34 K€ (nouveauté BP 2022), la pérennisation de

l'expérimentation de vélos à assistance électrique en libre service qui s'élève à 27,8 K€ (-38,2 K€ / BP 2021), un partenariat pour améliorer le jalonnement des pistes cyclables (calculateur d'itinéraires) pour 17 K€, une convention d'entretien de la voie verte avec ville de Saint-Brieuc pour 12 K€ et des études pour 12 K€ (-22 K€ / BP 2021). Les dépenses de **TEO** s'élèvent à **98,4 K€** (+8 K€ / BP 2021) entre autres pour la commission d'indemnisation, l'entretien de TEO en site propre et des frais de communication. Pour le **PEM**, les dépenses s'élèvent à **39 K€** (-3,7 K€ / BP 2021) principalement pour des maintenances et réparations et des taxes (taxe foncière,...). Les **dépenses communes** à toutes ses opérations s'élèvent à **45,5 K€** (-0,9 K€ / BP 2021).

- Les **charges de personnel** s'élève à **654 K€** (+36 K€ / BP 2021). Elles progressent de +5,8 % principalement en raison de l'actualisation des charges refacturées au titres des services supports.
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **311 K€** (+24 K€ / BP 2021) et comprennent principalement 156 K€ (+30 K€ / BP 2021) de reversement de recettes à la Région suite au transfert de la compétence transport scolaire, 80 K€ (stable / BP 2021) de participation pour le contrat de transport scolaire de Jean XXIII, 20,2 K€ (stable / BP 2021) de subventions dans le cadre du développement du covoiturage, 15 K€ (-13,2 K€ / BP 2021) de participation aux frais de gestion de l'espace KorriGo situé dans le nouvel espace voyageurs de la gare SNCF, 8 K€ (stable / BP 2021) pour le système d'information multimodal Mobibreizh et 7 K€ (+5 K€ / BP 2021) de subventions aux associations.
- Les **charges financières** s'élèvent à **266 K€** (-16 K€ / BP 2021) et correspondant au paiement des intérêts de la dette.
- Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à **44 K€** (stable / BP 2021) et correspondent principalement à une enveloppe pour l'indemnisation des professionnels riverains dans le cadre des travaux structurants TEO de 35 K€ (stable / BP 2021).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
6 421 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
13 Subventions d'investissement	3 828 300	2 348 000	1 868 000	-20,44 %
16 Emprunts et dettes assimilés	2 566 006	503 000	1 261 000	150,70 %
45 Comptabilité distincte rattachée	5 952 000	5 674 000	3 292 000	-41,98 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	12 346 306	8 525 000	6 421 000	-24,68 %

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **6,42 M€** (-2,1 M€ / BP 2021) et se composent de :

- **1,26 M€** (+0,76 M€ / BP 2021) de **recettes communes** correspondant à l'emprunt pour équilibrer les dépenses d'investissement.
- **1,87 M€** de **subventions** (-0,48 M€ / BP 2021) dont 1,23 M€ (-0,5 M€ / BP 2021) pour TEO de l'AFITF et de la Région, 286 K€ (+286 K€ / BP 2021) du Département pour la construction du dépôt des bus (contrat de territoire), 248 K€ pour le PEM (-105,7 K€ / BP 2021) et 103 K€ pour le PDU (-166,3 K€ / BP 2021) pour l'aménagement de la voie verte et

pour l'aménagement en parking relais et l'aire de covoiturage d'une parcelle située à la Croix Tual à Ploufragan.

- **3,29 M€** (-2,38 M€ / BP 2021) de **recettes de travaux pour compte de tiers** dont 799 K€ pour TEO et 1,25 M€ pour le PEM perçus de la ville de Saint-Brieuc. Il y a aussi 1,24 M€ de subventions perçues pour le compte de la ville de Saint-Brieuc et qui lui sont reversées.

DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
11 897 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
16 Emprunts et dettes assimilés	1 471 000	1 471 000	1 501 000	2,04 %
20 Immobilisations incorporelles	226 508	94 000	44 000	-53,19 %
21 Immobilisations corporelles	811 358	426 000	1 332 000	212,68 %
23 Immobilisations en cours	6 008 753	4 264 000	5 728 000	34,33 %
45 Comptabilité distincte rattachée	6 233 107	5 674 000	3 292 000	-41,98 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	14 750 727	11 929 000	11 897 000	-0,27 %

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 11,9 M€ (-32 K€ / BP 2021) et se composent de :

- **1,50 M€** (+30 K€ / BP 2021) seront consacrés au **remboursement du capital** de la dette. Celui-ci évolue en fonction de la réalisation des emprunts mobilisés pour financer les investissements. Un emprunt de 10 M€ a été réalisé fin 2020 pour financer les investissements et son remboursement commence en février 2021.

Les dépenses d'équipement représentent 10,4 M€ :

- **1,34 M€** (+649,5 K€ / BP 2021) seront consacrés au **réseau des transports** :
 - **100 K€** (-345 K€ / BP 2021) pour le solde des travaux du **Grand dépôt**
 - **1,24 M€** (+994,5 K€ / BP 2021) pour les **autres dépenses** dont les principales concernent l'acquisition de 3 véhicules standards hybrides pour 950 K€, le déploiement de nouveaux valideurs sur le réseau des TUB et la bascule des anciens valideurs sur les lignes scolaires et interurbaines pour 130 K€, la fourniture d'un sanitaire pour le réseau pour 40 K€ et l'acquisition de mobilier urbain pour 20 K€.

Il n'y avait pas d'acquisition et de rénovation de bus au BP 2021. Le lancement de l'étude sur la motorisation du parc roulant en 2021 devrait permettre d'engager la transition énergétique du parc roulant au cours de l'année 2022.

- **1,40 M€** (+113,2 K€ / BP 2021) seront consacrés au **PDU** principalement pour l'aménagement d'une voie verte entre la gare SNCF et la rue Berthollet pour 552 K€ (le 1^{er} tronçon entre la rue Berthollet et Chaptal a été réalisé en 2021), le nouveau schéma directeur cyclable pour 400 K€, l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique pour 80 K€, la réinscription au BP 2022 de l'aménagement en parking relais et de l'aire de covoiturage sur une parcelle située à la Croix Tual à Ploufragan pour 230 K€, des travaux d'accessibilité aux arrêts de bus pour 50 K€, le financement de stationnements vélos pour 40 K€ et des études pour 39 K€ (déplacement touristique communes littorales).
- **3,69 M€** (-1,05 M€ / BP 2021) sont consacrés à **TEO** dont :

- **des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc donnant lieu à un remboursement intégral** par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à hauteur de **799 K€** (-1,63 M€ / BP 2021). La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets dont un solde de 140 K€ pour TEO 2 et 659 K€ dans le cadre de TEO 3 (boulevard Laennec, Tour d'Auvergne,...).
- **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **2,89 M€** (+0,58 M€ / BP 2021). Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maître d'ouvrage s'élèvent à 1,24 M€ (+480 K€ / BP 2021) dont 137,4 K€ pour la fin de l'opération TEO 2 et 1,1 M€ pour la 3^{ème} tranche de TEO. Par ailleurs, l'agglomération apporte 1,65 M€ (+100 K€ / BP 2021) de subventions d'équipements dont 930 K€ dans le cadre de TEO 3. Concernant TEO 2, il est prévu le report sur 2022 d'une enveloppe de 318 K€ pour des travaux d'isolation des appartements riverains de la rue du Combat des trente suite à une étude acoustique.
- **3,97 M€** (+0,3 M€ / BP 2021) sont consacrés **au PEM** dont :
 - **des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc donnant lieu à un remboursement intégral** par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à **1,25 M€** (-0,25 M€ / BP 2021). La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets tels que la passerelle, le parking en silo, le boulevard Carnot,...
 - **1,24 M€** (-0,48 K€ / BP 2021) sont également prévus pour reverser à la Ville de Saint-Brieuc des subventions perçues pour son compte.
 - **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **1,48 M€** (+1,04 M€ / BP 2021). Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maître d'ouvrage s'élèvent à 16 K€ (-222,7 K€ / BP 2021). Par ailleurs, l'agglomération apporte 1,46 M€ (+1,27 M€ / BP 2021) de subventions d'équipements à des partenaires (ville de Saint-Brieuc, SNCF,...) pour différents projets.

3. BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget primitif 2022 du budget annexe de l'eau s'équilibre à 50 378 000 € de dépenses réelles et d'ordre, sections d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe N°5 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe de l'eau avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le Budget Primitif du budget de l'eau s'équilibre à 39 067 000 € sections d'exploitation et d'investissement cumulées.**

La politique d'harmonisation des prix sur l'ensemble du territoire, dont le mécanisme de convergence s'achève en 2023, se poursuit sur l'exercice 2022.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 18 164 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
013 Atténuation de charges	30 000	30 000	40 000	33,33 %
70 Produits des services, du domaine	17 700 000	16 740 000	17 474 000	4,38 %
72 Travaux en régie	0	648 000	560 000	-13,58 %
74 Dotations et participations	19 000	19 000	0	-100,00 %
75 Autres produits de gestion courante	50 000	50 000	90 000	80,00 %
77 Produits exceptionnels	0	4 000	0	-100,00 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	17 799 000	17 491 000	18 164 000	3,85 %

Les recettes réelles d'exploitation progressent globalement de 3,85 % entre le BP 2021 et le BP 2022 et atteignent 18,2 M€ :

- **17,5 M€**, soit 96,2 % des recettes réelles d'exploitation constituent **les Produits des services et des ventes.**

Ses principales composantes :

- **9,6 M€** (+3 % / BP 2021) constituent le produit de la vente d'eau perçue directement auprès des abonnés (particuliers),
- **3,5 M€** (+3 %) correspondent aux reversements des délégataires. Des échanges sont en cours avec les différents délégataires afin de caler au plus près la régularisation des surtaxes avec son année de référence, d'explicitier son contenu, notamment en terme d'année tarifaire, d'échanger sur les écarts et difficultés rencontrées, d'adapter au besoin les modalités du contrat (ex : réflexion sur le calendrier de reversement, régularisation du solde en n+1). En 2022, la prévision relative à la prospective CALIA a donc été retenue. Une mise à jour des assiettes de facturation de cette prospective (volumes consommés, nombre d'abonnés), est en train de s'organiser auprès des délégataires.

- **2,6 M€ (+ 13 %)** sont prévus d'être refacturés au Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP) dans le cadre des ventes d'eau liées à l'interconnexion, la prévision 2022 reste prudente, des négociations avec le SDAEP sur la ligne de prix de vente 2022 à 2028 restant en cours.
 - **1,6 M€** constituent les redevances appliquées sur les abonnements d'eau. 1,1 M€ sont prévus au titre de la Pollution domestique. Cette redevance est intégralement reversée à l'Agence de l'Eau. 0,5 M€ sont également inscrits au titre de la redevance qualité et interconnexion qui est reversée au SDAEP.
 - **140 K€ (+ 40 %)** correspondent au produit des travaux de branchements.
- Les **atténuations de charges** estimées à **40 K€** correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance et sont ajustés en cours d'année en fonction des arrêts maladie.
 - **560 K€** constituent les recettes issues des **travaux en régie** correspond à la maîtrise d'œuvre réalisée en interne et à la valorisation de travaux réalisés par les agents de la Direction de l'eau et de l'assainissement (par exemple les changements de compteurs).
 - **90 K€** correspondent aux **loyers** à percevoir. Il s'agit principalement des recettes liées aux antennes téléphoniques.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
10 709 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
011 Charges à caractère général	5 652 933	4 722 000	5 299 125	12,22 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 200 000	3 200 000	3 525 000	10,16 %
014 Atténuations de produits	1 140 000	1 110 000	1 110 000	0,00 %
022 Dépenses imprévues	55 000	55 000	0	-100,00 %
65 Autres charges de gestion courante	101 500	94 000	94 000	0,00 %
66 Charges financières	585 000	585 000	520 000	-11,11 %
67 Charges exceptionnelles	277 000	227 000	160 875	-29,13 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	11 011 433	9 993 000	10 709 000	7,17 %

Les dépenses réelles d'exploitation augmentent globalement de 7,2 % entre le BP 2021 et le BP 2022 pour atteindre 10,71 M€ :

5,3 M€ correspondent aux **charges à caractère général**. Elles représentent 49,5 % des dépenses réelles d'exploitation et comprennent les achats d'eau, les produits de traitement, des fournitures, des services extérieurs...

Plus précisément, ses principales composantes sont les suivantes :

- **990 K€** (+64 %), soit 9,2 % des dépenses réelles d'exploitation sont les achats d'eau. Il s'agit des achats d'eau brute destinée à la production d'eau potable (270 K€) et des achats effectués auprès du SDAEP dans le cadre de l'interconnexion (720 K€),
- **1,9 M€** (+58 % / BP 2021), soit 18 % des dépenses réelles d'exploitation composent les fournitures et produits de traitement nécessaire à la production d'eau et à l'entretien des réseaux.
 - fournitures eau et énergie : 692 K€ (+8 % / BP 2021), cette prévision budgétaire prend en compte la forte hausse des tarifs d'électricité prévue sur le premier semestre 2022.
 - fournitures et petits équipements : 385 K€ (+33% / BP 2021) :
Cette évolution est liée à un changement de pratique comptable courant 2021 concernant l'immobilisation de certains achats comme les tampons réseau. Auparavant, ces achats étaient passés à l'article 2154 – Matériel Industriel.
 - Produits de traitement : 837 K€ soit +24 % :
Surcoût important lié à la nécessité d'adapter le traitement des eaux à la prise en compte d'un résidu pesticide : le metolachlore ESA. Ce dernier, dosé depuis 2017, a été intégré aux paramètres de conformité de l'eau courant 2021. Des tests ont été effectués en 2021 pour adapter les traitements avec les installations actuelles (la nouvelle usine des eaux est prévue pour traiter ce résidu sans adaptation, mais avec un surcoût également), et induisent notamment une augmentation forte de l'achat de charbon actif. Un nouveau marché est également prévu en 2022 pour l'achat de produits chimiques induisant la prévision de coûts à la hausse.
 - Carburant : 55 K€ (-5 %).
- **1,2 M€** (stabilité), soit 11 % des dépenses réelles d'exploitation sont des **charges et services extérieurs** comprenant les travaux et prestations confiés aux entreprises (contrats d'entretien, location matériel, maintenance, prestations de service...), la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone.
Les postes de dépenses les plus importants sont les suivants :
 - Entretien et réparations des réseaux, et autres services extérieurs (nettoyage bâtiments, espaces verts, assurances...) : 735 K€,
 - Entretien du parc de véhicules : 60 K€,
 - Analyses : 181 K€ (+25 % / BP 2021), surcoût important lié à la nécessité d'adapter le traitement des eaux à prise en compte d'un résidu pesticide : le metolachlore ESA.
 - Études (dont suivi passage DSP) : 60 K€,
 - Animations Bassins versants : 79 K€,
- **1,13 M€** (- 8 % / BP 2021) pour la redevance versée à l'Agence de l'eau dans le cadre du prélèvement de la ressource en eau (367 K€) et pour la redevance qualité interconnexion versée au SDAEP (760 K€). Cette taxe est applicable de façon inégale selon que le réseau auquel un usager est connecté soit ou non lié à celui du SDAEP. (Base commune de 12 € ; + 6,50 € ou + 0 € selon les zones). Elle fait ainsi l'objet d'une péréquation de manière à ce qu'elle impacte de manière équivalente chaque usager de l'agglomération. Le secteur de Plérin n'est plus concerné par les « 6,50 € », suite à l'exécution de travaux. C'est ce qui explique la diminution constatée.

3,5 M€, soit 33 % des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). Ce poste de dépenses est en augmentation de 10 %, lié à l'évolution de la catégorie C et du GVT et prenant également en compte :

- les évolutions en terme de nombre d'ETP (y compris postes vacants, à hauteur de 60 %)

- le réajustement de la grille salariale du personnel de droit privé (2021)

- la prise en compte de l'ancienneté dans la rémunération du personnel de droit privé (2021)

1,1 M€, soit 10,4 % des dépenses réelles d'exploitation sont des **atténuations de produits**, et représentent le remboursement à l'AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne) de la redevance pour la pollution perçue via la facturation auprès des abonnés.

94 K€ au titre des **autres charges de gestion courante** soit 0,8 % des dépenses d'exploitation concernent les admissions en non valeur ainsi que les créances éteintes. Les « admissions en non valeur » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur tandis que les « créances éteintes » concerne les créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.

520 K€, soit 4,8 % des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges financières** correspondant aux intérêts du stock de dette.

161 K€ soit 1,5 % des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges exceptionnelles**. Ce sont essentiellement les annulations de titres antérieurs à 2022 et les intérêts moratoires. En 2022, l'évolution attendue est à un retour à des niveaux plus classiques sur ce poste de dépense. En 2021, une hausse importante des annulations de titres avait été constatée, faisant suite à plusieurs facteurs :

- Un rattrapage de dossiers 2020 (départs d'usagers), lors du premier trimestre 2021,
- Des réclamations d'usagers de Ploufragan suite à une absence de relève en avril 2020 (confinement), ayant donné lieu à trois estimations successives,
- des remises gracieuses accordées par SBAA dans le cadre de fuites d'eau intervenues chez des restaurateurs, fermés dans le cadre de la situation sanitaire.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
20 903 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
13 Subventions d'investissement	437 141	91 000	0	-100,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	2 449 579	13 700 000	20 903 000	52,58 %
45 opérations pour le compte de tiers	7 000	7 000	0	-100,00 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	2 893 720	13 798 000	20 903 000	51,49 %

Les recettes réelles d'investissement augmentent globalement de 51,5 % entre le BP 2021 et le BP 2022 pour atteindre 21 M€. Elles se composent de :

- **21 M€** correspondent à l'**emprunt prévisionnel** nécessaire pour financer les dépenses d'investissement. Le niveau d'emprunt suit l'évolution des dépenses d'investissement et sera ajusté à l'occasion du Budget Supplémentaire. Le faible niveau de subventionnement explique également le recours à l'emprunt.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
28 358 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
13 Subventions d'investissement	1 650	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	2 207 000	2 207 000	2 240 000	1,50 %
20 Immobilisations incorporelles	96 500	440 000	58 650	-86,67 %
21 Immobilisations corporelles	659 851	632 000	536 760	-15,07 %
23 Immobilisations en cours	21 645 935	18 010 000	25 522 590	41,71 %
27 Autres immobilisations financières	186 150	0	0	
45 opérations pour le compte de tiers	7 000	7 000	0	-100,00 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	24 804 086	21 296 000	28 358 000	33,16 %

Les dépenses réelles d'investissement du BP 2022 augmentent de 33 % par rapport au BP 2021 pour atteindre 28,4 M€.

2,2 M€ de **remboursement du capital de la dette** soit +1,5 %. Ce poste de dépenses suit l'évolution du programme d'investissement des années passées.

26,1 M€ de **dépenses d'équipement** dont :

- **13 M€** correspondent à l'enveloppe prévue pour la nouvelle Usine de production d'eau conformément à l'AP/CP,
- **12 M€** représentent les travaux relatifs aux « priorités de services », aux « projets d'aménagement » et enfin aux travaux de « voiries des communes »,
- **59 K€** correspondent à l'enveloppe consacrée aux études et aux maîtrises d'œuvres, la demande sur ce chapitre se concentre en 2022 sur des frais d'insertions et des licences logiciels métiers (EGEE : facturation, DIMOMAIN : extension gmao (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur), outil d'exploitation de données exploitation,
- **560 K€** correspondent aux travaux réalisés en régie,
- **537 K€** pour l'achat de matériels : industriels (**275 K€**), de transports (**208 K€**), informatique (**23 K€**).

4. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2022 du budget annexe de l'assainissement s'équilibre à 41 825 000 € de dépenses réelles et d'ordre, sections d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 6 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe de l'assainissement avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le Budget Primitif du budget Assainissement s'équilibre à 28 413 000 €, sections d'exploitation et d'investissement cumulées.**

La politique d'harmonisation des prix sur l'ensemble du territoire, dont le mécanisme de convergence s'achève en 2023, se poursuit sur l'exercice 2022.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION
15 834 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
013 Atténuation de charges	25 000	25 000	30 000	20,00 %
70 Produits des services, du domaine	15 514 001	15 047 000	15 195 000	0,98 %
72 Travaux en régie	450 000	450 000	525 000	16,67 %
75 Autres produits de gestion courante	63 000	63 000	49 000	-22,22 %
77 Produits exceptionnels	1 219 180	0	35 000	
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	17 271 181	15 585 000	15 834 000	1,60 %

Les recettes réelles d'exploitation progressent globalement de 1,6 % entre le BP 2021 et le BP 2022 pour atteindre 15,8 M€ :

Les atténuations de charges estimées à **30 K€** correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance et sont ajustés en cours d'année en fonction des arrêts maladie.

15,2 M€, soit 96 % des recettes réelles d'exploitation constituent **les Produits des services et des ventes.**

Ses principales composantes sont les suivantes :

- **9,8 M€ (+9 %)** constituent le produit de la redevance assainissement perçue auprès des abonnés (particuliers et professionnels).
- **3,2 M€** pour les redevances versées par les délégataires, des échanges sont prévus avec chaque délégataire afin de caler au plus près la régularisation des surtaxes avec son

année de référence, d'expliciter son contenu, notamment en terme d'année tarifaire, d'échanger sur les écarts et difficultés rencontrées, et d'adapter les modalités du contrat (ex : réflexion sur le calendrier de reversement, régularisation du solde en n+1). En 2022, la prévision relative à la prospective CALIA a été retenue. Une mise à jour des assiettes de facturation de cette prospective (volumes consommés, nombre d'abonnés), est en train de s'organiser auprès des délégataires.

- **600 K€** constituent la redevance perçue au titre de la modernisation des réseaux de collecte qui est intégralement reversée à l'Agence de l'Eau.
- **600 K€** (stable) correspondent au produit des travaux de branchements.
- **1 M€** pour des prestations diverses (dépotages, contrôle de branchements...).

Au titre de l'exercice 2022, nous estimons la valeur des **travaux en régie** à hauteur de **525 K€**. Ils correspondent à la maîtrise d'œuvre réalisée en interne et à la valorisation de travaux réalisés par les agents de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

49 K€, des recettes réelles d'exploitation constituent les **Produits divers de gestion courante**. Ils comprennent le remboursement des frais d'analyses et la facturation énergie du réseau de chaleur.

Les recettes exceptionnelles sont prévues à hauteur de **35 K€**.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
7 108 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
011 Charges à caractère général	2 149 258	1 997 000	2 045 700	2,44 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 175 000	3 175 000	3 257 000	2,58 %
014 Atténuations de produits	617 500	600 000	600 000	0,00 %
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	0	-100,00 %
65 Autres charges de gestion courante	56 000	56 000	71 300	27,32 %
66 Charges financières	1 085 000	1 085 000	984 000	-9,31 %
67 Charges exceptionnelles	1 805 954	142 000	150 000	5,63 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	8 968 712	7 135 000	7 108 000	-0,38 %

Les dépenses réelles d'exploitation diminuent globalement de 0,38 % entre le BP 2021 et le BP 2022 pour atteindre 7,1 M€ :

Les **charges à caractère général** représentent 28,7 % des dépenses réelles d'exploitation et comprennent des fournitures, des services extérieurs...

Les charges à caractère général progressent de 2,4 % en comparaison au BP 2021, s'expliquant par :

- **958 K€**, soit 13,5 % des dépenses réelles d'exploitation sont des **fournitures** notamment du petit matériel et des petits équipements ainsi que du combustible, de l'eau, gaz, électricité. Les postes de dépenses les plus importants sont :

- fournitures eau et énergie : 533 K€ (+21 % / BP 2021), cette prévision budgétaire prend en compte la forte hausse des tarifs électrique sur le premier semestre 2022,
 - fournitures et petits équipements : 304 K€ (+41% / BP 2021), cette évolution est liée à un changement de pratique comptable courant 2021 concernant l’immobilisation de certains achats comme les tampons réseau, auparavant passé en 2154 – Matériel Industriel),
 - fournitures de traitement : 66 K€ soit +5 %, cette augmentation est en lien avec le futur marché associé, et à un ajustement de la consommation sur les petits sites de traitement,
 - carburant : 55 K€ (stabilité).
- **1,09 M€**, soit 15,3 % des dépenses réelles d’exploitation sont des **charges et services extérieurs** comprenant les travaux et prestations confiés aux entreprises (contrats d’entretien, location matériel, maintenance, prestations de service...), la formation du personnel, les assurances, l’affranchissement, le téléphone. Les postes de dépenses les plus importants sont les suivants :
 - Traitement boues Station d’épuration : 400 K€ (+2,5 % / BP 2021),
 - Entretien du parc de véhicules : 60 K€,
 - Analyses : 60 K€ (stable),
 - Études : 164 K€ (+50 % / BP 2021), cette évolution est liée à la réalisation d’une étude satisfaction abonnés, des prestations d’accompagnement technique par l’ADAC et une étude GIEP (gestion intégrée des eaux pluviales).

3,26 M€, soit 45,8% des dépenses réelles d’exploitation sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL...). Ce poste de dépenses est en augmentation de 2,58 %. Cette évolution s’explique par l’évolution des catégories C et du GVT et prenant en compte :

- les évolutions en terme de nombre d’ETP (y compris postes vacants, à hauteur de 60 %)
- le réajustement de la grille salariale du personnel de droit privé (2021)
- la prise en compte de l’ancienneté dans le calcul des frais de personnel de droit privé (2021)

600 K€, soit 8,5% des dépenses réelles d’exploitation sont des **atténuations de produits**, et représentent le remboursement à l’AELB de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte perçue via la facturation auprès des abonnés.

71 K€ au titre des **autres charges de gestion courante** soit 1 % des dépenses d’exploitation concernent les admissions en non valeur ainsi que les créances éteintes. Les « admissions en non valeur » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur tandis que les « créances éteintes » concernent les créances dont l’extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.

984 K€, soit 13,9 % des dépenses réelles d’exploitation sont les **charges financières** correspondant aux intérêts du stock de dette.

150 K€ soit 2,1 % des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges exceptionnelles**. Ce sont essentiellement les annulations de titres antérieurs à 2021 et les intérêts moratoires. Comme sur le budget de l'eau, en 2022, l'évolution attendue est à un retour à des niveaux plus classiques sur ce poste de dépense. En 2021, une hausse importante des annulations de titres a été constatée, faisant suite à plusieurs facteurs :

- un rattrapage de dossiers 2020 (départs d'usagers), lors du premier trimestre 2021.
- des réclamations d'usagers de Ploufragan suite à une absence de relève en avril 2020 (confinement), ayant donné lieu à trois estimations successives.
- des remises gracieuses accordées par SBAA dans le cadre de fuites d'eau intervenues chez des restaurateurs, fermés dans le cadre de la situation sanitaire.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
12 579 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
13 Subventions d'investissement	4 456 972	1 186 000	2 237 000	88,62 %
16 Emprunts et dettes assimilés	12 031 313	8 305 000	10 342 000	24,53 %
27 Autres immobilisations financières	33 082	0	0	
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	16 521 367	9 491 000	12 579 000	32,54 %

Les recettes réelles d'investissement progressent globalement de 32,5 % entre le BP 2021 et le BP 2022 pour atteindre 12,6 M€. Elles se composent de :

- **10,3 M€** correspondent à l'**emprunt prévisionnel** nécessaire pour financer les dépenses d'investissement.
- **2,2 M€** correspondent aux **subventions** liées à des projets d'investissement, provenant notamment de l'Agence de l'eau et de la DSIL pour le financement du bassin tampon.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
21 305 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
13 Subvention d'investissement	0	0	2 400	
16 Emprunts et dettes assimilés	4 956 000	4 140 000	4 201 600	1,49 %
20 Immobilisations incorporelles	52 841	504 000	59 650	-88,16 %
21 Immobilisations corporelles	622 650	589 000	363 861	-38,22 %
23 Immobilisations en cours	20 869 708	12 708 000	16 677 489	31,24 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	26 501 199	17 941 000	21 305 000	18,75 %

Les dépenses réelles d'investissement du BP 2022 augmentent de 19 % par rapport au BP 2021 pour atteindre 21,3 M€.

- **4,2 M€ de remboursement du capital de la dette** soit + 1,5 %. Ce poste de dépenses suit l'évolution du programme d'investissement des années passées.
- **17,1 M€ de dépenses d'équipement**, dont :
 - 16,1 M€ correspondent à l'enveloppe prévue au titre des « projets de services », des « priorités de services », des « projets d'aménagement » et des « voiries des communes »,
 - 60 K€ correspondent à l'enveloppe consacrée aux études et aux maîtrises d'œuvre. La demande sur ce chapitre se concentre en 2022 sur des frais d'insertions et des licences logiciels métiers (Licence SOWARE pour logiciel facturation EAU2, DIMOMAIN : extension gmao, outil d'exploitation de données d'exploitation).
 - 525 K€ correspondent aux travaux réalisés en régie,
 - 364 K€ pour l'achat de matériels : industriels (160 K€), de transports (113 K€), informatique (21 K€), etc.

Les APCP du budget ASSAINISSEMENT :

STEP de SAINT-QUAY PORTRIEUX

ANNEES	BUDGET TOTAL PREVISIONNEL EN EUROS
2020	2 032 111.25
2021	3 797 888.75
2022	200 000
TOTAL	6 030 000

BASSIN TAMPON SAINT- BRIEUC

ANNEES	BUDGET TOTAL PREVISIONNEL €HT	BUDGET AEP	BUDGET EU	BUDGET PRINCIPAL
2020	152 100		152 100	
2021	3 441 500	80 000	2 293 000	1 068 500
2022	2 993 700	110 000	2 020 100	863 600
TOTAL	6 587 300	190 000	4 465 200	1 932 100

STEP de SAINT-CARREUC

ANNEES	BUDGET TOTAL PREVISIONNEL EN EUROS HT
2021	81 000
2022	919 000
2023	1 028 000
2024	268 000
TOTAL*	2 296 000

Sur l'exercice 2022, les AP/CP représentent un poids de 25 % sur les dépenses d'équipements.

5 - BUDGET ANNEXE SPANC

Le budget primitif 2022 du budget annexe du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) s'équilibre à **319 000 €** de dépenses réelles et d'ordre, sections d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe N° 7 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du SPANC avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le Budget Primitif du budget du SPANC s'équilibre à 307 500 € sections d'exploitation et d'investissement cumulées.**

L'hypothèse d'activité retenue pour le SPANC en 2022, reste une composition des contrôles répartie entre contrôles en régie et contrôles sous-traités à un prestataire extérieur. La rentabilité de ce budget a subi depuis sa création différents aléas d'exploitation :

- Arrêt d'activité liée au COVID,
- défaillance du prestataire extérieur,
- arrêt maladie d'un agent de droit public, sans compensation constatée,
- délai de lancement marché rendant les adaptations difficiles.

Une réflexion est en cours afin de proposer des changements dans la gestion de ce budget. Différentes pistes d'évolution sont étudiées : évolution des tarifs, du mode de facturation (annualisation), contrôles réalisés exclusivement en régie.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION
306 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
70 Produits des services, du domaine	431 498	284 000	306 000	7,75 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	431 498	284 000	306 000	7,75 %

Les recettes réelles d'exploitation progressent de 8 % entre le BP 2021 et le BP 2022 et atteignent 306 K€ :

- **306 K€**, soit 100% des recettes réelles d'exploitation constituent **les Produits des services et des ventes**.

Ces recettes proviennent de la facturation des contrôles.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION 294 500 €
--

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
011 Charges à caractère général	125 701	94 700	122 300	29,14 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	177 000	177 000	170 000	-3,95 %
65 Autres charges de gestion courante	1 200	1 200	1 200	0,00 %
67 Charges exceptionnelles	2 000	2 000	1 000	-50,00 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	305 901	274 900	294 500	7,13 %

Les dépenses réelles d'exploitation progressent globalement de 7 % entre le BP 2021 et le BP 2022 pour atteindre 294 K€. Le service effectue davantage de contrôles en régie, ce qui a pour résultat une baisse des charges.

- **122 K€** correspondent aux **charges à caractère général**. Elles représentent 41 % des dépenses réelles d'exploitation et comprennent les assurances, les fournitures, les déplacements et enfin la prestation de contrôle confiée à un organisme extérieur.
Plus précisément, ses principales composantes sont les suivantes :
 - **90 K€**, soit 31 % des dépenses réelles d'exploitation sont les prestations de contrôles réalisées par l'entreprise. Il s'agit des contrôles des dispositifs d'assainissement individuel. Elles progressent de 23 K€ par rapport à l'an dernier.
 - **32 K€**, soit 10 % des dépenses du service qui assure également des contrôles en régie.
 - Assurances et contentieux : 11 K€ (+10 % / BP 2021),
 - Carburants et entretien des véhicules : 6 K€,
 - Affranchissement : 6 K€,
 - Maintenance informatique, téléphonie : 4 K€,
 - Insertion, annonces, fournitures, etc. : 5 K€.
- **170 K€**, soit 58 % des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL, IRCANTEC,...).
- **1 K€**, au titre des créances éteintes et non valeur, soit 0,5 % des dépenses réelles d'exploitation.
- **1 K€**, au titre d'une provision pour des annulations de recettes sur exercices antérieurs, soit 0,5 % des dépenses réelles d'exploitation.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**1 500 €**

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 700	1 700	1 500	-11,76 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	1 700	1 700	1 500	-11,76 %

- Les recettes réelles d'investissement sont infimes et sont constituées uniquement des recettes FCTVA.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**13 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
21 Immobilisations corporelles	22 412	10 800	13 000	20,37 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	22 412	10 800	13 000	20,37 %

Les dépenses d'investissement représentent 13 K€.

Il s'agit simplement d'une enveloppe d'équilibre du budget liée à des écritures d'ordre en recettes d'investissement.

6 - BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Le budget primitif 2022 du budget annexe déchets ménagers s'équilibre à 33 403 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget déchets ménagers s'équilibre à 32 138 300 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Ce budget comprend cette année l'exercice de la compétence sur l'ensemble des communes de son territoire.

La particularité de ce budget réside dans son mode de financement : une partie du service relève de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et l'autre relève de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le service financé par la REOM, doit être équilibré par la redevance. Le service financé par la TEOM, n'est pas soumis à cette obligation d'équilibre par les usagers du service. Pour cette raison, une comptabilité analytique permettant de dissocier ces deux régimes de financement a été mise en place.

Le **service financé par la TEOM** correspond aux services du territoire du Sud Goëlo et de Saint-Brieuc Agglomération.

Le **service financé par la REOM** correspond aux services des territoires de Centre Armor Puissance 4, de Quintin Communauté et de Saint-Carreuc qui constituent un nouveau service depuis le 1er janvier 2017 avec des tarifs unifiés.

Le financement du service à la fois par la TEOM et par la REOM est transitoire, l'Agglomération dispose d'un délai de 5 ans à compter de la fusion pour choisir le mode de financement du service de collecte et traitement des déchets qui doit être unique à terme et 2 ans supplémentaires si l'option incitatif est mise en œuvre.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a acté l'adoption d'une tarification incitative par délibération du 24 juin 2021, prévoyant une mise en place au 1^{er} janvier 2024.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT
25 424 300 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	TEOM	REOM	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021	TEOM	REOM
013 Atténuation de charges	152 500	152 500	150 000	2 500	155 000	1,64 %	155 000	0
70 Produits des services, du domaine	3 321 500	3 321 500	1 412 000	1 909 500	3 556 000	7,06 %	1 507 000	2 049 000
72 Travaux en régie					1 586 700		1 555 200	31 500
73 Impôts et taxes	15 490 000	15 490 000	15 490 000	0	17 203 000	11,06 %	17 203 000	0
74 Dotations et participations	2 098 900	2 085 500	1 860 500	225 000	1 976 000	-5,25 %	1 758 000	218 000
75 Autres Produits de gestion courante	995 000	876 000	876 000	0	946 600	8,06 %	946 600	0
77 Produits exceptionnels	0	0	0	0	1 000		500	500
78 Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0		0	0
TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement	22 057 900	21 925 500	19 788 500	2 137 000	25 424 300	15,96 %	23 125 300	2 299 000

Les recettes de fonctionnement progressent d'environ +15,96% entre 2021 et 2022 pour atteindre 25,4 M€ dont 2,3 M€ pour le service REOM et 23,1 M€ pour le service TEOM.

Ses composantes sont :

- Les **atténuations de charges** pour **155 K€** soit **+1,64%** par rapport au BP 2021 qui correspondent aux remboursements sur charges de personnel sur le service TEOM et REOM.
- Les **produits des services** pour **3,6 M€** soit **+7,1%** par rapport au BP 2021 correspondent principalement à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 1,9 M€, la revente de matériaux issus du tri sélectif et le reversement péréquation transport pour 823 K€, la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour 650 K€, le remboursement des prestations mécaniques et divers par Leff Armor Communauté pour 46,6 K€, des recettes de facturation des déchèteries pour 60 K€ et les recettes de vente de composteurs pour 9 K€.
L'évolution entre le BP 2021 et le BP 2022 est principalement liée à une augmentation de la REOM et de la redevance spéciale.
Le service REOM représente 2,05 M€ (+7,3%) et le service TEOM 1,5M€ (+7,14 %).
- Les **travaux en régie** pour **1,6 M€** (+1,6 M€/BP2021) correspondent au transfert en investissement de la prestation réalisée en interne pour la constitution du fichier de redevables pour la tarification incitative pour permettre l'étalement de la charge sur une durée identique à l'amortissement des bacs.
- Les **impôts et taxes** s'élèvent à **17,2 M€** soit **+11,05 %** par rapport au BP 2021 et correspondent à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour le service TEOM.
Le budget 2022 prend en compte une augmentation de 10% du taux de TEOM qui passe de 10,40% à 11,44%. La **dynamique des bases est de 1 %** seulement par rapport au BP2021 car la dynamique des bases 2021 a été réduite par de nouvelles exonérations de TEOM actées à l'automne 2020.
- Les **dotations et participations** s'élèvent à **2 M€** soit **-5,25 %** par rapport au BP 2021 et correspondent aux aides versées par Citéo et les éco organismes.
Le service REOM représente 218 K€ (-3,21%) et le service TEOM 1,8 M€ (-5,26%).
- Les **autres produits de gestion courante** s'élève à **946,6 K€** soit **+70,6 K€ (+8,06 % / BP 2021)** et correspondent pour une grande partie à la subvention versée par le budget principal pour équilibrer le service TEOM du budget collecte et valorisation des déchets pour 900 K€ (+30 K€).
Dans ce chapitre intervient aussi la location du site de collecte de Lantic pour 2022 à hauteur de 46,6 K€ avec les charges.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
24 296 000 €

Compte Libellé	BUDGET 2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	TEOM	REOM	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021	TEOM	REOM
011 Charges à caractère général	2 476 763	2 296 000	2 035 000	261 000	2 918 000	27,09 %	2 598 000	320 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	7 942 000	7 942 000	7 326 000	616 000	9 967 000	25,50 %	9 412 000	555 000
022 Dépenses imprévues	15 000	15 000	15 000	0	9 000	-40,00 %	9 000	0
65 Autres charges de gestion courante	10 236 350	10 497 000	9 347 000	1 150 000	11 338 000	8,01 %	10 038 000	1 300 000
66 Charges financières	33 000	33 000	33 000	0	22 000	-33,33 %	22 000	0
67 Charges exceptionnelles	116 087	17 000	10 000	7 000	42 000	147,06 %	22 000	20 000
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	20 819 200	20 800 000	18 766 000	2 034 000	24 296 000	16,81 %	22 101 000	2 195 000

Les dépenses de fonctionnement progressent de 16,81% entre 2021 et 2022 pour atteindre 24,3 M€ dont 2,2 M€ pour le service REOM et 22,1 M€ pour le service TEOM.

Ses composantes sont :

- Les **charges à caractère général** représentant **2,9 M€** soit +27,09% (+622 K€ / au BP 2021). Elles comprennent :
 - des **fournitures** pour **1,5 M€** (+372 K€/BP2021) dont les fluides pour 88 K€, le carburant pour 583 K€, produits entretien pour 17 K€, du petit équipement et voirie pour 24 K€, des vêtements de travail pour 48 K€, des pièces pour l'entretien des véhicules pour 367 K€, des composteurs destinés à la vente pour 336 K€ et divers fournitures pour 7 K€.
 - des **prestations et services** pour **997,5 K€** (+105,5 K€/BP2021) dont des contrats de prestations et traitement des DDS pour 375 K€, la location pour 160,5 K€, l'entretien et la maintenance des bâtiments et des véhicules pour 401,5 K€, étude impact sonore 1,5 K€ et les frais de formations pour 37 K€ et diverses prestations pour 22 K€ dont l'abonnement SYMETRI pour la gestion des bennes des déchèteries.
 - Des **services extérieurs** pour **437 K€** (+245 K€/2021) et qui regroupent les frais de communications et téléphoniques pour 154,4 K€, diverses cotisations pour 44,7 K€, des frais de gardiennage pour 45 K€, des frais de conditionnement carton et coach sportif et logiciel SYMETRI et STYX pour 61 K€, des remboursements de prestations au budget principal (achats et assurances) pour 77,1 K€, des frais de missions et déplacements pour 19,3 K€, des honoraires pour 32,4 K€ et frais de réception pour 3 K€.
 - Des **impôts et taxes** pour **16,1 K€** (+0,5 K€/BP2021) correspondant au paiement de la taxe foncière du CTLD et de la déchèterie d'Etables-sur-Mer pour 6,1 K€ et aux taxes à l'essieu pour 10 K€.

Le service REOM représente 320 K€ (+22,6%) et le service TEOM 2,6 M€ (+27,6%).

- Les **charges de personnel** s'élèvent à près de **9,97 M€** soit +25,50% par rapport au BP 2021. Cette évolution est due en grande partie au recrutement des 36 enquêteurs dans le cadre de la tarification incitative mais également à la réforme pour les agents relevant de la catégorie C au 1^{er} Janvier 2022, au glissement vieillesse technicité, à l'évolution de la refacturation des services supports ainsi qu'au personnel non permanent dans le cadre de remplacement de titulaires.

Le service REOM représente 0,56 K€ (-9,9%) et le service TEOM 9,41 M€ (+28,5%).

- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **11,4 M€** soit +8 % par rapport au BP 2021 et correspondent principalement à la contribution **Kerval** pour le traitement des déchets de l'ensemble du territoire de l'agglomération. On constate une hausse due à un besoin de

financement présenté par KERVAL pour assurer son fonctionnement et également pour faire face aux augmentations de tonnage OM et déchèteries constaté sur l'année 2021.

Ce chapitre intègre également la contribution à Loudéac Bretagne Centre pour l'utilisation de la déchèterie de Ploeuc-L'Hermitage.

Le service REOM représente 1,3 M€ (+13%) et le service TEOM 10,1 M€ (+7,4%).

- Les **charges financières** s'élèvent à **22 K€** soit -33% par rapport au BP 2021 et concernent le paiement des intérêts d'emprunts du service TEOM.
- Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à 42 K€ (+25 K€) et correspondent à des annulations de la facturation Redevance spéciale (SBAA + Smitom) pour 22 K€ et des annulations de redevance ordures ménagères pour 20 K€.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
6 714 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	TEOM	REOM	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021	TEOM	REOM
024 Immobilisations affectées, concédées	12 000	12 000	12 000	0	82 000	583,33 %	74 000	8 000
10 Dotations, fonds divers et réserves	794 020	407 000	383 000	24 000	865 600	112,68 %	749 600	116 000
13 Subventions d'investissement	24 432	3 600	3 600	0	2 390 000	6628,89 %	2 040 000	350 000
16 Emprunts et dettes assimilés	2 032 330	2 464 400	2 443 400	21 000	3 376 400	37,01 %	3 110 400	266 000
21 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0		0	0
23 Immobilisations en cours	116 178	32 000	32 000	0	0	-100,00 %	0	0
45 Comptabilité distincte rattachée	532 090	0	0	0	0		0	0
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	3 511 050	2 919 000	2 874 000	45 000	6 714 000	130,01 %	5 974 000	740 000

Les recettes d'investissement progressent d'environ +130% entre 2021 et 2022 pour atteindre 6,7 M€ :

- Les **cessions d'immobilisations** pour **82 K€** correspondent à la reprise de deux bennes à ordures ménagères, la reprise de deux chargeurs et la vente de deux chargeurs au service EDD.
- Le **FCTVA** est estimé à **865,6 K€**.
- Les **subventions d'investissement** s'élèvent à **2,4 K€** et correspondent aux subventions de l'ADEME pour l'enquête fichier redevables et les investissements dans le cadre de la mise en œuvre de l'incitatif. L'ADEME accorde un montant forfaitaire de 10 euros par habitant pour la réalisation de l'enquête pour la mise en place de la tarification incitative soit 1,64 M€. Par ailleurs, l'ADEME finance à hauteur de 55 % les investissements nécessaires aux comptages et à la facturation de la part incitative.
- L'**emprunt** d'équilibre nécessaire au financement des dépenses d'investissement du service TEOM s'établit à **3,1 M€** et **0,27 K€** pour le service REOM pour cette année 2022.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
7 842 300 €

Les dépenses d'investissement progressent de près de 94% entre 2021 et 2022 pour atteindre 7,8 M€ :

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	TEOM	REOM	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021	TEOM	REOM
020 dépenses imprévus	0	0	0	0	0	0,00 %	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0,00 %	0	0
16 Emprunts et dettes assimilés	500 000	500 000	500 000	0	351 500	-29,70 %	351 500	0
20 Immobilisations incorporelles	24 510	1 018 000	1 017 000	1 000	71 100	-93,02 %	32 100	39 000
204 subvention d'équipement	202 000	-42 000	-42 000	0	651 000	1450,00 %	585 000	66 000
21 Immobilisations corporelles	3 004 295	2 164 000	2 032 500	131 500	6 030 700	178,68 %	5 346 700	684 000
23 Immobilisations en cours	621 099	320 500	305 000	15 500	738 000	130,27 %	683 000	55 000
45 Comptabilité distincte rattachée	335 540	0	0	0	0	0,00 %	0	0
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	4 687 443	4 044 500	3 896 500	148 000	7 842 300	93,90 %	6 998 300	844 000

- Le **remboursement du capital** de l'emprunt s'élèvent à **351,5 K€** au BP 2022 et concerne le service TEOM.
- Les **dépenses d'équipements** progressent de +112,7% entre le BP 2021 et le BP 2022 pour atteindre **7,5 M€** dont les dépenses principales sont :
 - **71,1 K€** concernant une enveloppe de 15 K€ pour un diagnostic des bâtis existants en vue d'une étude globale sur le site du CTLD et son devenir.
52,6 K€ pour des logiciels dans l'accompagnement du projet de tarification incitative et 3,5 K€ d'annonces d'insertion
 - **651 K€** de **subventions d'équipements** versées aux communes pour des conteneurs enterrés,
 - **1,59 M€** pour la constitution du fichier de redevables et le recensement des bacs pour la mise en place de la tarification incitative. Cette étude sera amortie sur la même durée que celle des bacs à savoir 10 ans.
 - **0,5 M€** pour acquisition d'un bâtiment sur la zone de KERAIA à Ploufragan pour y installer les enquêteurs dans un premier temps et l'accueil et les administratifs du service déchets ensuite.
 - **1,13 M€ pour l'acquisition de bacs** (dont bacs de collecte 969 K€, colonne aérienne verre 100 K€, armoires de stockage fusées de détresse 39 K€ colonnes aérienne déchetterie 22 K€)
 - **1,30 M€** de **matériel roulant**, pour :
 - > **des véhicules légers** à hauteur de 60 K€ (remplacement saxo EJ 736 MN qui sera proposée aux enchères), 1 véhicule léger électrique pour le Chef de Projet Tarification incitative (contrat 3 ou 4 ans), 1 fourgon avec agencement intérieur bois classique (en remplacement d'un master EJ 766 MN qui sera proposé aux enchères)
 - > **des Bennes OM** à hauteur de 790 K€ à savoir un polybenne ampliroll pour 330 K€ dans le cadre du nouveau schéma de collecte et de l'adaptation de la tarification incitative, le renouvellement d'une Benne à Ordures Ménagères (BOM) 26 t Zone TEOM: 230 000 € et également une BOM 26 t Zone REOM: 230 000 €
 - > **2 chargeurs manitou** cabine surélevées (préconisation ACFI) pour 440 K€
 - **701,4 K€** de **matériels informatiques** :

- > Renouvellement UC, portables, écrans, matériels téléphoniques, : 13,8 K€
- > Renouvellement de 20 boîtiers de géolocalisation camion + 5 non équipés : 40 K€.
- > équipement de 26 camions de collecte en lecteurs de puces : 500 K€
- > équipement des écos enterrés en tambours de contrôle accès 115 K€
- > acquisition serveur 5,9 K€
- > matériel info, tablettes mobiles, pc portables 26,7 K€

- 130 K€ de matériel et mobilier :

- > acquisition de mobilier pour le bâtiment KERAIA 75,2 K€
- > Equipement atelier CTLD 22 K€
- > Equipement récurrent CTLD – Lantic et Kéraia 22 K€
- > Outillage, petits achats CTLD et Déchèteries 10,7 K€

- 690 K€ d'aménagements relatifs :

> Au site de Lantic (70 K€) :

Construction d'un local spécifique pour le stockage des huiles (bac de rétention, stockage à l'extérieur et extracteur d'air). (70 K€)

> Au CTLD (36,5 K€):

Réalisation d'un enrobé sur 1000 m² en plateforme haute existante pour stockage et mise en place de 2 caissons maritimes (25 K€), amélioration de la ventilation des vestiaires douche hommes (5,5 K€) , aménagement récurrent (6 K€).

> KERAIA D (37 K€)

Travaux nécessaires à l'amélioration des locaux (surchauffe l'été, froid l'hiver, réfection des murs et sols ...) 37 K€

> Au comptoir du recyclage (50 K€)

aménagement du comptoir du recyclage : 50 K€ (non effectué 2021)

> Les déchèteries (496,5 K€) :

Mise aux normes déchèteries Plérin,Ploufragan,St Briec (83K€), Travaux d'aménagement de voirie pour mise en place du contrôle d'accès + flash sur voirie sur l'ensemble des déchèteries + Plateforme V.Jouha (162 K€),

Déchèterie Binic : Levé topo réseaux avant travaux (7 K€) ; Mise aux normes déchèterie, eaux pluviales et incendie (121,5K€) ;

Déchèterie Plérin : construction muret au fond de la plateforme végétaux (10 K€) ;

Déchèterie Plouf : extension de la plateforme végétaux (65K€) ;

Déchèterie Quintin : Travaux d'aménagement de voirie pour mise en place du contrôle d'accès (30 K€) ; réfection des flash sur voirie (4 K€)

Autres (14 K€)

- 738 K€ de travaux dont

> CTLD et KERAIA (30 K€)

-installation de bornes de chargement pour véhicules électriques (20 k€), travaux préalables à l'installation des bornes : (10 K€)

> Les déchetteries (708) K€) :

- prestation B2A ressourcerie Trégueux: (148 K€)

- travaux préalables à la nouvelle déchèterie d'Etables : (200 K€)

- mise en place du contrôle d'accès en déchèterie (50 K€/déchèterie (6) + 10 K€ Ville Jouha) (310 K€)

- renouvellement de panneaux garde corps déchèteries : (30 K€)

- travaux divers déchèteries : (20 K€)

Ces dépenses concernent le budget TEOM pour 7 M€ (89,3%) et le Budget REOM pour 0,84 K€ (10,7%)

7. BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE

Le budget primitif 2022 du budget annexe Gestion immobilière s'équilibre à 8 835 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 9 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget gestion immobilière avant retraitement. Ce budget est présenté en HT.

Depuis le 1^{er} février 2013, la Société d'Economie Mixte dénommée « Baie d'Armor Entreprises » intervient pour le compte de Saint Brieuc Agglomération dans la gestion des biens immobiliers à destination des entreprises et accompagne les créateurs d'entreprises en pépinière d'entreprises.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Gestion Immobilière s'équilibre à 7 129 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 1 445 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
70 Produits des services, du domaine	21 624	0	0	
74 Dotations et participations	76 033	0	70 000	
75 Autres produits de gestion courante	775 000	775 000	775 000	0,00 %
77 Produits exceptionnels	615 000	615 000	600 000	-2,44 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement	1 487 657	1 390 000	1 445 000	3,96 %

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1,45 M€** (+55 K€ / BP 2021) et comprennent :

- Les **produits de gestion courante** pour **775 K€** (stable / BP 2021) qui concernent les loyers dont :
 - 325 K€ (stable / BP 2021) pour le site de la Technopole
 - 220 K€ (+10K€ / BP 2021) de la SEM Baie d'Armor Entreprises (Cap1, Cap 2)
 - 25 K€ (nouveau BP 2021) dans le cadre du Totem expérimental situé à la maison de l'agglo.
 - 205 K€ (-35 K€ / BP 2021) pour les autres loyers. Malgré quelques loyers à la hausse, la baisse est principalement liée à l'acquisition du site de Chaffoteaux par l'entreprise Ekko Pincemin courant 2022.
- Les **participations** s'élèvent à **70 K€** (nouveau BP 2022) et concernent le Totem expérimental situé à la maison de l'agglo. Ces participations sont accordées par l'Etat dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour encourager la dynamique des territoires (150 K€ sur 3 ans de 2020 à 2022) et 20 K€ de sponsoring.
- Les **produits exceptionnels** pour **600 K€** (-15 K€ / BP 2021) qui correspondent à la subvention du budget principal pour assurer l'équilibre du budget annexe Gestion Immobilière.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**1 040 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
011 Charges à caractère général	722 247	663 000	827 000	24,74 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	160 000	160 000	137 000	-14,38 %
022 Dépenses imprévues	2 000	2 000	2 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	12 000	5 000	54 000	980,00 %
66 Charges d'intérêts	31 000	31 000	18 000	-41,94 %
67 Charges exceptionnelles	1 600	800	2 000	150,00 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	928 847	861 800	1 040 000	20,68 %

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1,04 M€** (+178,2 K€ / BP 2021) et comprennent principalement :

- Les **charges à caractère général** qui s'élèvent à **827 K€** (+164 K€ / BP 2021) et sont composées principalement de:
 - la **gestion de bâtiments ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). Le budget de fonctionnement s'élève à **371,5 K€** (+14,5 K€ / BP 2021). Sur ce montant, on retrouve entre autres la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 205 K€ et les taxes foncières pour 99,1 K€. Les autres charges correspondent principalement à l'entretien des bâtiments et extérieurs qui progressent pour atteindre 35 K€ en 2022.
 - la **gestion de la Technopole** pour **251 K€** (+19,1 K€ / BP 2021) qui correspond principalement aux fluides et aux frais d'entretien et maintenance.
 - Le **Totem Expérimental** situé à la maison de l'agglo pour **167,2 K€ (nouveau BP 2022)** qui correspond principalement à la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 150 K€ ainsi qu'aux fluides et aux frais d'entretien et maintenance.
 - Le **site de Chaffoteaux et Maury** pour **25 K€** (+11,5 K€ / BP 2021) de taxes foncières.
 - Le **projet Hôtel d'Entreprises** (réhabilitation de l'ancienne CAF) pour **2,2 K€** (-58,4 K€ / BP 2021). L'évolution résulte de la fin de la convention passée avec la CCI pour la période 2019/2021 (DB-078-2019).
- Les **charges de personnel** qui s'élèvent à **137 K€** (-23 K€ / BP 2021). Le montant facturé par le budget principal a été actualisé par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.
- Les **autres charges de gestion courante** soit **54 K€** (+49 K€ / BP 2021) concernent les « subventions incubation » pour le **Totem Expérimental** situé à la maison de l'agglo pour 48,2 K€ (**nouveau BP 2022**) et les « admissions en non valeur » (stable / BP 2020) pour 5,8 K€.
- Les **charges d'intérêts des emprunts** qui s'élèvent à **18 K€** (-13 K€ / BP 2021).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
5 684 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
024 Immobilisations affectées, concédées	2 364 000	2 211 000	2 711 000	22,61 %
13 Subventions d'investissement	217 250	19 800	1 300 000	6465,66 %
16 Emprunts et dettes assimilés	4 340 044	0	1 663 000	
23 Immobilisations en cours	45 108	0	0	
27 Autres immobilisations financières	27 000	27 000	10 000	-62,96 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	6 993 401	2 257 800	5 684 000	151,75 %

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **5,68 M€** (+3,43 M€ / BP 2021) et concernent principalement :

- > **2,71 M€ de ventes** dont la vente d'un lot dans l'opération du site de Chaffoteaux et Maury pour 2,21 M€ et la vente du bâtiment Keraia D pour 500 K€ au budget annexe collecte et valorisation des déchets.
- > **1,30 M€ de subventions** dont 1,1 M€ dans le cadre du projet Hôtel d'entreprises (réhabilitation de l'ancienne CAF), 172,5 K€ pour l'atelier relais de Tréveneuc et 27,5 K€ pour le Totem expérimental situé à la maison de l'agglo.
- > **1,66 M€ d'emprunt** pour équilibrer la section d'investissement. Celui-ci n'était pas nécessaire lors du BP 2021 en raison de la vente d'un lot dans l'opération du site de Chaffoteaux et Maury pour 2,21 M€ qui est finalement décalée à 2022.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
6 089 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
16 Emprunts et dettes assimilés	307 500	307 500	308 000	0,16 %
20 Immobilisations incorporelles	214 338	30 000	59 000	96,67 %
21 Immobilisations corporelles	1 671 867	1 547 000	170 000	-89,01 %
23 Immobilisations en cours	1 744 001	880 000	5 530 000	528,41 %
27 Autres immobilisations financières	23 253	21 500	22 000	2,33 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	3 960 958	2 786 000	6 089 000	118,56 %

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **6,09 M€** (+3,3 M€ / BP 2021) et comprennent principalement:

Les **dépenses d'équipement** pour **5,76 M€** (+3,3 M€ / BP 2021) dont :

- **4,5 M€** (+3,8 M€ / BP 2021) pour le **projet Hôtel d'Entreprises** dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne CAF
- **874,7 K€** (+724,7 K€ / BP 2021) dans le cadre de l'**atelier relais de Tréveneuc** pour des travaux
- **188 K€** (nouveau BP 2022) dans le cadre du **Totem Expérimental** situé à la maison de l'agglomération dont 157,5 K€ de travaux et 25,2 K€ d'achat de matériels
- **102,8 K€** (+66,8 K€ / BP 2021) pour les bâtiments **CAP1-2** (accueil, casquette, bureaux,...)
- **33,9 K€** (-26,3 K€ / BP 2021) pour la **Technopôle** (bardage métallique, câblages,...)
- **30 K€** (+15 K€ / BP 2021) pour la poursuite d'études dans le cadre du **pôle économique des brasseries de Quintin**
- **20 K€** (nouveau BP 2022) pour des **études** d'opportunité d'acquisitions immobilières

Certains investissements sont à la baisse comme l'achat de friches dans l'optique du **renouvellement urbain** (-585 K€) et le Quai Armez (-28 K€ / BP 2021) et le bâtiment relais de Ploeuc-l'Hermitage pour (-2 K€ / BP 2021).

Le remboursement du **capital des emprunts** s'élève à **308 K€** (+0,5 K€ / BP 2021).

Le BP 2021 comprenait une **dépense d'équilibre de la section d'investissement** s'élevant à **865 K€** en raison de la vente d'un lot dans l'opération du site de Chaffoteaux et Maury pour 2,21 M€ qui est finalement décalée à 2022.

8. BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Le budget primitif 2022 du budget annexe des zones d'activités économiques s'équilibre à 15 841 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 10 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe des zones d'activité avant retraitement.

Le Budget annexe des zones d'activités étant un budget de stock, la section de fonctionnement est équilibrée par des écritures d'ordre qui sont inscrites en section d'investissement.

Après retraitement des opérations d'ordre, et transfert en section d'investissement des acquisitions, travaux d'aménagement et cessions de terrains, le BP 2022 du budget ZAE s'établit à 2 602 000 €.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

31 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
66 Intérêts des emprunts	34 000	34 000	30 000	-11,76 %
67 Charges exceptionnelles	0	0	1 000	
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	34 000	34 000	31 000	-8,82 %

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **31 K€** (-3 K€ / BP 2021) et correspondent principalement aux intérêts d'emprunts pour 30 K€ (-4 K€ / BP 2021).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

2 602 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
21 Immobilisations corporelles	1 321 000	877 000	2 017 000	129,99 %
16 Emprunts et dettes assimilés	9 866 608	976 000	585 000	-40,06 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	11 187 608	1 853 000	2 602 000	40,42 %

2,02 M€ (+1,14 M€ / BP 2021), concernent principalement les recettes potentielles attendues des **cessions de terrains** sur les zones suivantes :

- 853,7 K€ Le Perray à Trégueux
- 315,2 K€ Extension Nord des Châtelets à Ploufragan
- 306,3 K€ Le Grand Plessis à Plaintel
- 238,9 K€ Croix Denis-Boisillon à Trégueux

- 206,4 K€ La Colignère à Trémuson
- 48 K€ Le Challonge à Plédran
- 33 K€ Kertugal à Saint-Quay Portrieux
- 15,3 K€ Villeneuve à Saint-Brandan

Le besoin de financement devra être assuré par l'emprunt estimé à 585 K€ (-391 K€ / BP 2021).

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
2 571 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
16 Remboursement emprunt	181 000	181 000	186 000	2,76 %
21 Immobilisations corporelles	2 082 000	1 638 000	2 385 000	45,60 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	2 263 000	1 819 000	2 571 000	41,34 %

2,39 M€ (+0,75 M€ / BP 2021), permettent de poursuivre l'aménagement des zones par des acquisitions et des travaux. En 2022, les opérations les plus importantes concernent :

- Ext. Nord Châtelets (Trégueux/Ploufragan) pour 1,24 M€ dont 1,02 M€ pour des études et fouilles archéologiques ainsi que des travaux (éclairage,...) et 190 K€ pour des acquisitions de terrains
- Le Bras d'Argent à Saint-Brandan pour 375 K€ pour des acquisitions de terrains et des études
- La Colignère à Trémuson pour 200,1 K€ principalement pour des aménagements de voiries et espaces verts
- Devant la Lande à Lantic pour 179 K€ principalement pour des aménagements de voiries et espaces verts
- Le Perray à Trégueux pour 142,3 K€ dont 41,4 K€ d'acquisition de terrains et 88 K€ d'aménagements (tranches 2 et 3 des aménagements)
- Zoopole à Ploufragan pour 99 K€ dont 73 K€ pour des acquisitions de terrains
- Kertugal à Saint-Quay Portrieux pour 65,6 K€ dont 60 K€ pour des travaux de voirie
- La Gare à Saint-Carreuc pour 10 K€ d'aménagements
- Le Challonge à Plédran pour 10 K€ d'aménagements
- Le reste des dépenses concerne des taxes foncières, des panneaux de commercialisation et des frais de bornages répartis sur des zones ne faisant l'objet ni d'acquisition de terrain ni d'aménagements particuliers.

186 K€ (+5 K€ / BP 2021) couvriront le **remboursement du capital des emprunts**.

9. BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Le budget primitif 2022 du budget annexe chaufferie bois s'équilibre à 571 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 11 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget de la chaufferie bois avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe Chaufferie Bois s'équilibre à 399 000 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un marché public d'exploitation avec gros entretien des installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018.

Le budget intègre également la gestion du réseau de chaleur associé à la chaufferie bois.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 389 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
70 Produits des services, du domaine	420 000	420 000	389 000	-7,38 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	420 000	420 000	389 000	-7,38 %

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **389 K€** (-31 K€ / BP 2021) et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la mairie de Saint-Brieuc (Stéréden), du délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione).

L'évolution résulte de la fermeture pour travaux du grand bassin d'Aquabaie fin 2022.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION 299 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
011 Charges à caractère général	302 000	302 000	256 000	-15,23 %
66 Charges financières	34 000	34 000	32 000	-5,88 %
67 Charges exceptionnelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
68 Dotations aux amort. et provisions	15 000	15 000	10 000	-33,33 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	352 000	352 000	299 000	-15,06 %

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **299 K€** (-53 K€ / BP 2021) et comprennent principalement :

- **228 K€** (-40,9 K€ / BP 2021) pour le **fonctionnement de la chaufferie bois** estimé sur un taux de couverture 78% bois/22% gaz. Ce montant se décompose en 80 K€ de gaz (-36,9 K€ / BP 2021) et 148 K€ de redevances à l'exploitant (-4 K€ / BP 2021). Le contrat d'exploitation comprend les coûts d'exploitation et l'achat de bois qui est à la charge de l'exploitant. L'évolution est principalement liée à l'impact de la fermeture pour travaux du grand bassin d'Aquabaie fin 2022.
- **32 K€** (-2 K€ / BP 2021) de remboursement d'**intérêt de la dette** et frais de trésorerie.
- **23 K€** de **fluides** (+0,1 K€ / BP 2021) dont 22 K€ d'électricité et 1 K€ d'eau.
- **10 K€** de **provisions** (-5 K€ / BP 2021) dont le niveau est réajusté en lien avec le contrat d'exploitation du site.
- **6 K€** (+50 € / BP 2021) de **frais divers** (entretien divers, taxe foncière, assurances,...).
- **0 K€** de **frais juridiques** (-5 K€ / BP 2021).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
10 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
16 Emprunts et dettes assimilés	61 562	30 000	10 000	-66,67 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	61 562	30 000	10 000	-66,67 %

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **10 K€** (-20 K€ / BP 2021) et concernent un emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
100 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
16 Emprunts et dettes assimilés	56 000	56 000	58 000	3,57 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	11 000	11 000	11 000	0,00 %
23 Immobilisations en cours	30 000	30 000	30 000	0,00 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	98 000	98 000	100 000	2,04 %

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **100 K€** (+2 K€ / BP 2021). Les dépenses principales concernent :

- **41 K€** (stable / BP 2021) dont 30 K€ pour la **finalisation de la réalisation** de la Chaufferie Bois. Celle-ci est décalée dans le temps en raison des litiges et de l'élaboration d'un protocole d'accord par les experts pour fiabiliser et remettre à niveau l'équipement. Ce montant correspond au solde des marchés de travaux et MOE. Le reste soit 11 K€ est une **enveloppe pour des travaux de maintenance**.
- **58 K€** (+2 K€ / BP 2021) consacrés au **remboursement du capital de l'emprunt**.

10. BUDGET ANNEXE HIPPODROME

Le budget primitif 2022 du budget annexe de l'hippodrome s'équilibre à 932 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 12 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe de l'hippodrome avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe de l'Hippodrome s'équilibre à 595 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

Inauguré le 1^{er} mars 2015, l'aménagement de l'hippodrome de la Baie a consisté principalement en la réalisation d'un restaurant panoramique et à l'aménagement des espaces proposés à la location pour des manifestations à caractère privé ou public.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT
359 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
73 Impôts et taxes	18 000	18 000	12 000	-33,33 %
75 Autres produits de gestion courante	87 000	87 000	87 000	0,00 %
77 Produits exceptionnels	260 000	260 000	260 000	0,00 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement	365 000	365 000	359 000	-1,64 %

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **359 K€** (-6 K€ / BP 2021) et comprennent :

- Les **prélèvement sur les paris hippiques** pour **12 K€** (-6 K€ / BP 2021). Ceux-ci diminuent principalement du fait, qu'en application de la loi de finances 2019 et en l'absence de délibération prise par la commune d'Yffiniac, celle-ci perçoit à présent la moitié de cette recette.
- Les **autres produits de gestion courante** pour **87 K€** (stable / BP 2021). Ils comprennent le loyer de la société des courses pour 75 K€ (DB-183-2019), la redevance versée par les Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration estimée à 10 K€ (redevance fixe à laquelle s'ajoutera une part variable de 3% du Chiffre d'Affaires HT) et des locations de salles pour 2 K€.
- Les **produits exceptionnels** stables à hauteur de **260 K€** correspondent à l'abondement du budget principal pour assurer l'équilibre du budget annexe de l'hippodrome. En effet, celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que les emprunts (paiement des intérêts et remboursement du capital).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
192 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
011 Charges à caractère général	74 940	74 140	76 000	2,51 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	88 000	88 000	78 000	-11,36 %
022 Dépenses imprévues	13 360	13 360	1 000	-92,51 %
65 Autres charges de gestion courante	9 500	9 500	9 000	-5,26 %
66 Charges financières	30 000	30 000	27 000	-10,00 %
67 Charges exceptionnelles	10 000	1 000	1 000	0,00 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	225 800	216 000	192 000	-11,11 %

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **192 K€** (-24 K€ / BP 2021) et comprennent principalement :

- Les **charges à caractère général** pour **76 K€** (+1,8 K€ / BP 2021). Malgré une baisse de certaines dépenses telles que les fournitures et les services extérieurs (nettoyage des locaux, ...), l'évolution est liée à une hausse des assurances et des frais d'entretien et réparations.
- Les **charges de personnel** pour **78 K€** (-10 K€ / BP 2021). Le montant facturé par le budget principal a été actualisé par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.
- Les **dépenses imprévues** pour **1 K€** (-12,4 K€ / BP 2021).
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **9 K€** (-0,5 K€ / BP 2021) et concernent principalement 8 K€ d'aide financière en partenariat avec le Département pour le financement d'un emploi associatif auprès de la Société des Courses (DB-283-2017).
- Les **charges financières** c'est-à-dire le paiement des intérêts d'emprunts suite à la réalisation de l'Espace Accueil, d'Information et de Restauration s'élève à **27 K€** (-3 K€ / BP 2021). L'emprunt initial du budget Hippodrome réalisé en 2006 a été remboursé en 2021.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
236 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
16 Emprunts et dettes assimilés	297 437	0	236 000	
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	297 437	0	236 000	

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **236 K** (+236 K€ / BP 2021) et concernent la réalisation d'un emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
403 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
16 Emprunts et dettes assimilés	136 000	136 000	90 000	-33,82 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	71 461	12 000	312 000	2500,00 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	208 461	149 000	403 000	170,47 %

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **403 K€** (+254 K€ / BP 2021) et comprennent :

- **90 K€** (+46 K€ / BP 2021) pour le **remboursement du capital** de l'emprunt réalisé dans le cadre des travaux consacrés à l'espace accueil, d'information et de restauration.
- **313 K€** de **dépenses d'équipement** (+300 K€ / BP 2021) qui comprennent 310,4 K€ de travaux sur le site (réfection de la couverture du hall des paris, le remplacement de clôtures, l'aménagement des emprises devant les tribunes,...) et 1,6 K€ d'achat de matériels (firewall,...).

11. BUDGET ANNEXE GOLF

Le budget primitif 2022 du budget annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc s'équilibre à 847 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 13 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc s'équilibre à 735 800 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

Le budget annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc est un budget qui s'équilibre par ses propres ressources, la maîtrise des charges et l'optimisation des recettes doivent permettre de pérenniser l'équilibre et de faire face à long terme aux éventuels besoins de renouvellement des équipements.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT
702 800 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
013 Atténuation de charges	21 500	21 500	23 300	8,37 %
70 Produits des services, du domaine	776 100	668 800	677 000	1,23 %
75 Autres produits de gestion courante	15 000	15 000	1 500	-90,00 %
77 Produits exceptionnels	1 100	500	1 000	100,00 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	813 700	705 800	702 800	-0,43 %

Les recettes de fonctionnement évoluent de -0,43% passant ainsi de 705,8 K€ lors du BP 2021 à 702,8 K€ au BP 2022. Elles comprennent :

- Les **atténuations de charges** estimées à **23,3 K€** correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance maladie qui sont ajustés en cours d'année au rythme des arrêts maladie pour (2,3 K€) et la prévision du stock final de marchandise de golf pour (21 K€).
- Les **produits des services** augmentent de +1,23 % soit + 8,2 K€ par rapport au BP 2021 pour atteindre **677 K€** et sont composés des prestations d'accès aux terrains et de location de voiturettes pour (603 K€) , les ventes du ProShop pour (72 K€) (vente de marchandises) ainsi que le versement des recettes photovoltaïques pour (2 K€).
- Les **revenus des immeubles** estimés à **1,5 K€** soit -13,5 K€ / 2021 correspondant à la location du club house et à des recettes sur des panneaux publicitaires, la baisse est due notamment à la rupture du contrat avec le restaurateur en Octobre 2021.
- Les **produits exceptionnels** avec une enveloppe **1 K€** (+0,5 K€ / 2021), correspondant à des recettes exceptionnelles à recevoir.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
620 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
011 Charges à caractère général	295 558	253 000	256 000	1,19 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	349 500	342 000	343 500	0,44 %
65 Autres charges de gestion courante	5 500	5 500	1 200	-78,18 %
66 Charges financières	20 000	20 000	18 800	-6,00 %
67 Charges exceptionnelles	3 880	0	500	
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	674 438	620 500	620 000	-0,08 %

Les dépenses de fonctionnement constituent les dépenses nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement. Elles sont en légères diminution de -0,08% avec une augmentation légère des charges à caractère général (+ 3 K€), des charges de personnels (+1,5 K€) et une diminution des frais financiers (-1,2 K€) ainsi que des charges de gestion (-4,3 K€).

- Les **charges à caractère général** sont en augmentation de + 1,19 % pour atteindre **256 K€** en 2021. Elles comprennent :
 - des **fournitures** pour **136,7 K€** (-15,8 K€/BP 2021) dont les fluides (11 K€), le carburant (12,5 K€), des fournitures petits équipement et administratives (48,2 K€) , des cartes golfy (11 K€) et des achats de fournitures Pro Shop mises en dépôt-vente (50 K€) ainsi que (4 K€) pour des travaux en régie.
A noter que les achats de fournitures dans le cadre du contrat de dépôt-vente Pro Shop donnent lieu à des versements de commissions.
 - des **stocks de marchandises** pour **20,7 K€** (-0,3 K€/BP 2021)
 - des **prestations et services** pour **65,5 K€** (-2,9 K€/BP 2021)
 - des **impôts et taxes** pour **14,5 K€** (+ 0,5 K€/BP 2021) intégrant la taxe foncière du club house du golf et de la CVAE.
- Les **charges de personnel** évoluent de **+ 1,5 K€** par rapport à 2021 pour atteindre **343,5 K€** et suit l'évolution annuelle de la convention collective du Golf.
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **1,2 K€** et concernent les admissions en non valeur. Les « admissions en non valeur » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur pour (1 K€) et des crédits concernant les arrondis du prélèvement à la source pour (0,2 K€).
- Les **charges financières** c'est-à-dire le paiement des intérêts d'emprunts sont stables pour atteindre **18,8 K€** au BP 2022.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
33 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
16 Emprunts et dettes assimilés	229 735	209 500	33 000	-84,25 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	229 735	209 500	33 000	-84,25 %

Un **emprunt** de **33 K€** est prévu en 2022 pour permettre le financement des investissements et assurer l'équilibre de la section d'investissement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
115 800 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
16 Emprunts et dettes assimilés	33 000	33 000	33 800	2,42 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	256 800	244 800	65 000	-73,45 %
23 Immobilisations en cours	21 000	0	0	
27 Autres immobilisations financières	17 200	16 000	16 000	0,00 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	329 000	294 800	115 800	-60,72 %

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 115,8 K€ au BP 2022 soit -60,72% par rapport au BP 2021.

Il est prévu **49,8 K€** en **emprunts et dettes assimilés** pour le remboursement du capital de la dette de (33,8 K€) et de l'avance financière de (16 K€) consentie par le budget principal SBAA.

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **66 K€** (-179,8 K€/BP 2021) dont :

- 60,7 K€ pour du matériel technique et informatique
- 3,8 K€ de Fourniture et installation de 3 mâts de drapeaux (grande hauteur) à l'entrée du parking
- 1,5 K€ pour des annonces insertions et divers

12. BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE

Le budget primitif 2022 du budget annexe du Pôle Nautique s'équilibre à 975 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 14 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du Pôle Nautique avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe du Pôle Nautique s'équilibre à 772 500 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

709 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
013 Atténuation de charges	3 000	3 000	0	-100,00 %
70 Produits des services, du domaine	282 200	284 000	339 000	19,37 %
77 Produits exceptionnels	385 900	370 000	370 000	0,00 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	671 100	657 000	709 000	7,91 %

Les recettes de fonctionnement progressent de 7,91% pour atteindre 709 K€ au BP 2022. Elles comprennent :

- **Les produits des services** pour **339 K€** (+55 K€/BP 2021) dont les composantes principales sont les activités, les stages, les licences (304 K€), la facturation aux scolaires et groupes (30 K€) et les mises à disposition de personnel au Comité Départemental de voile (5 K€). Les activités de plein air sont moins impactées par l'effet « COVID 19 » et la tendance d'évolution des recettes de l'année 2021 est en augmentation par rapport à la prévision. De plus cette augmentation de recettes est justifiée avec une évolution tarifaire au 1^{er} Janvier 2022 .
- **Les produits exceptionnels** pour **370 K€** correspondant à la subvention d'équilibre de la section fonctionnement versée par le budget principal et qui reste stable par rapport aux années précédentes.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

637 500 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
011 Charges à caractère général	194 039	161 000	176 000	9,32 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	445 600	435 000	445 000	2,30 %
65 Autres charges de gestion courante	500	500	500	0,00 %
66 Charges financières	18 000	18 000	16 000	-11,11 %
67 Charges exceptionnelles	561	500	0	-100,00 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	658 700	615 000	637 500	3,66 %

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des charges à caractère général nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement, ainsi que des charges de personnel. Elles sont en augmentation de 3,66 % par rapport au BP 2021.

- Les **charges à caractère général** progressent de +9,32% entre le BP 2021 et le BP 2022 pour atteindre **176 K€**. Les fluides (14,5 K€), le carburant (9,2 K€), le nettoyage des locaux (8,5 K€), la maintenance (25 K€) et l'achat de fournitures pour l'entretien de la flotte (40,8 K€) représentent plus de 50% des dépenses.
Le poste « assurances » représente 16,7 K€.
Une enveloppe de 18 K€ est également dédiée à l'achat de Passeports Voile.
La partie en augmentation par rapport à 2021 vient des assurances (+0,7 K€), des honoraires pour prestation paie par le CDG29 (+4K€) et de la taxe d'amodiation sur le site de Binic (+ 3K€).
- Les **charges de personnel** augmentent de 10 K€ pour atteindre **445 K€** au BP 2022 soit 2,3% de hausse et suivent l'évolution de la convention collective.
- Les **charges financières** c'est-à-dire le paiement des intérêts d'emprunts diminuent de 11,1% et s'élèvent à **16 K€** au BP 2022. Cette tendance à la baisse, sauf nouvel emprunt, doit se poursuivre jusqu'en 2031, année de la dernière annuité de l'emprunt en cours.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

63 500 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	
13 Subventions d'investissement	50 000	50 000	50 000	0,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	210 499	71 000	10 500	-85,21 %
21 Immobilisations corporelles	3 000	3 000	3 000	0,00 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	263 499	124 000	63 500	-48,79 %

Les recettes d'investissement diminuent de 48,79% entre le BP 2021 et le BP 2022 pour atteindre 63,5 K€. Elles comprennent :

- Une **subvention d'investissement** du budget principal de l'agglomération de **50 K€**.
- Un **emprunt** permettant l'équilibre de la section d'investissement pour **10,5 K€**.
- La **cession de matériels** nautiques pour **3 K€**.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
135 000 €

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
16 Emprunts et dettes assimilés	67 000	67 000	70 000	4,48 %
20 Immobilisations incorporelles	3 480	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	144 064	98 000	64 000	-34,69 %
23 Immobilisations en cours	7 036	0	0	
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	221 580	166 000	135 000	-18,67 %

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 135 K€ au BP 2022 soit -18,67% par rapport au BP 2021.

Il est prévu **70 K€** en **emprunts et dettes assimilés** pour le remboursement du capital soit +4,48% par rapport au BP 2021.

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **65 K€** soit -34 K€ par rapport au BP 2021. Les principales dépenses concernent :

- 50 K€ pour le renouvellement du parc de bateaux et matériels nautiques
- 10 K€ pour l'aménagement d'un abri à vélo sur la base de St Quay Portrieux
- 1,5 K€ pour le pôle nautique de Binic : modification accès CTA (système de ventilation)
- 1 K€ pour le pôle nautique de St Quay : Renforcement calorifugeage des réseaux
- 1 K€ pour l'achat d'une console point locations
- 1,5 K€ pour divers investissements

Annexe 1 : Budget consolidé et retraité

En €			BUDGET CONSOLIDE : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements BP retraités					
Budget	Section		DEPENSES			RECETTES		
			REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
BUDGET PRINCIPAL	F.		77 177 730	10 369 000	87 546 730	86 640 730	906 000	87 546 730
	L.		28 834 000	906 000	29 740 000	19 371 000	10 369 000	29 740 000
	Total		106 011 730	11 275 000	117 286 730	106 011 730	11 275 000	117 286 730
BUDGETS ANNEXES								
TRANSPORT	F.		18 899 000	5 416 000	24 315 000	24 375 000	3 530 000	27 905 000
	L.		11 897 000	3 530 000	15 427 000	6 421 000	5 416 000	11 837 000
	Total		30 796 000	8 946 000	39 742 000	30 796 000	8 946 000	39 742 000
COLLECTE ET VAL DECHETS	F.		24 296 000	1 149 000	25 445 000	25 424 300	1 607 400	27 031 700
	L.		7 842 300	1 607 400	9 449 700	6 714 000	1 149 000	7 863 000
	Total		32 138 300	2 756 400	34 894 700	32 138 300	2 756 400	34 894 700
GESTION IMMOBILIERE	F.		1 040 000	618 000	1 658 000	1 445 000	213 000	1 658 000
	L.		6 089 000	213 000	6 302 000	5 684 000	618 000	6 302 000
	Total		7 129 000	831 000	7 960 000	7 129 000	831 000	7 960 000
HIPPODROME	F.		192 000	252 000	444 000	359 000	85 000	444 000
	L.		403 000	85 000	488 000	236 000	252 000	488 000
	Total		595 000	337 000	932 000	595 000	337 000	932 000
CHAUFFERIE BOIS	F.		299 000	131 000	430 000	389 000	41 000	430 000
	L.		100 000	41 000	141 000	10 000	131 000	141 000
	Total		399 000	172 000	571 000	399 000	172 000	571 000
ZONES D'ACTIVITES	F.		31 000	6 420 000	6 451 000	0	6 819 000	6 819 000
	L.		2 571 000	6 819 000	9 390 000	2 602 000	6 420 000	9 022 000
	Total		2 602 000	13 239 000	15 841 000	2 602 000	13 239 000	15 841 000
EAU	F.		10 709 000	8 151 000	18 860 000	18 164 000	1 256 000	19 420 000
	L.		28 358 000	1 256 000	29 614 000	20 903 000	8 151 000	29 054 000
	Total		39 067 000	9 407 000	48 474 000	39 067 000	9 407 000	48 474 000
ASSAINISSEMENT	F.		7 108 000	10 394 000	17 502 000	15 834 000	2 193 000	18 027 000
	L.		21 305 000	2 193 000	23 498 000	12 579 000	10 394 000	22 973 000
	Total		28 413 000	12 587 000	41 000 000	28 413 000	12 587 000	41 000 000
SPANC	F.		294 500	11 500	306 000	306 000	0	306 000
	L.		13 000	0	13 000	1 500	11 500	13 000
	Total		307 500	11 500	319 000	307 500	11 500	319 000
GOLF	F.		620 000	97 000	717 000	702 800	14 200	717 000
	L.		115 800	14 200	130 000	33 000	97 000	130 000
	Total		735 800	111 200	847 000	735 800	111 200	847 000
POLE NAUTIQUE	F.		637 500	138 500	776 000	709 000	64 000	773 000
	L.		135 000	64 000	199 000	63 500	138 500	202 000
	Total		772 500	202 500	975 000	772 500	202 500	975 000
BUDGET GLOBAL	F.		141 303 730	43 147 000	184 450 730	174 348 830	16 728 600	191 077 430
	L.		107 663 100	16 728 600	124 391 700	74 618 000	43 147 000	117 765 000
	Total		248 966 830	59 875 600	308 842 430	248 966 830	59 875 600	308 842 430

Annexe 2 : Chaîne de l'épargne et financement de l'investissement à partir des dépenses et recettes réelles retraitées

Chaînes de l'autofinancement synthétique :

En K€	Budget principal	Transport	Eau	Assainissement collectif	SPANC	Gestion immobilière	ZAE (1)	Hippodrome	Chaufferie bois	Collecte et Valorisation des déchets	Golf	Pole Nautique	Total
Recettes réelles de fonctionnement	86 641	24 375	18 164	15 834	306	1 445	0	359	389	25 424	703	709	174 349
Dépenses réelles de fonctionnement	77 178	18 899	10 709	7 108	295	1 040	31	192	299	24 296	620	638	141 304
Autofinancement brut	9 463	5 476	7 455	8 726	12	405	-31	167	90	1 128	83	72	33 045
Annuité en capital	4 550	1 501	2 240	4 202	0	308	186	90	58	352	34	70	13 590
Autofinancement net	4 913	3 975	5 215	4 524	12	97	-217	77	32	777	49	2	19 455

Le volume d'investissement :

Total investissements hors dette	24 284	10 396	26 118	17 103	13	5 781	2 385	313	42	7 491	82	65	94 073
---	---------------	---------------	---------------	---------------	-----------	--------------	--------------	------------	-----------	--------------	-----------	-----------	---------------

Le financement de l'investissement

Recettes propres et diverses	4 592	5 160	0	2 237	2	4 021	2 017	0	0	3 338	0	53	21 419
Autofinancement net	4 913	3 975	5 215	4 524	12	97	-217	77	32	777	49	2	19 455
Emprunt (2)	14 779	1 261	20 903	10 342	0	1 663	585	236	10	3 376	33	11	53 199
Total financement de l'investissement	24 284	10 396	26 118	17 103	13	5 781	2 385	313	42	7 491	82	65	94 073

(1) comptabilité de stock, retraitement des dépenses de fonctionnement en investissement

(2) en attente de la reprise des résultats après l'adoption du compte administratif

Annexe 3 : Budget primitif 2022 budget principal (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 383 654	1 095 000	906 000	-17,26 %
Sous total opération d'ordre	2 383 654	1 095 000	906 000	-17,26 %
013 Atténuation de charges	300 000	300 000	237 000	-21,00 %
70 Produits des services, du domaine	5 928 800	6 170 000	7 091 000	14,93 %
73 Impôts et taxes	58 996 000	60 607 000	60 041 000	-0,93 %
74 Dotations et participations	21 575 895	18 590 000	20 448 000	9,99 %
75 Autres produits de gestion courante	955 800	963 000	947 000	-1,66 %
77 Produits exceptionnels	90 867	58 000	5 000	-91,38 %
Sous total opérations réelles	87 847 362	86 688 000	88 769 000	2,40 %
TOTAL Recettes Fonctionnement	90 231 016	87 783 000	89 675 000	2,16 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
023 Virement à la section d'investissement	526 227	809 000	2 979 000	268,23 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 007 731	7 542 000	7 390 000	-2,02 %
Sous total opérations d'ordre	8 533 957	8 351 000	10 369 000	24,16 %
011 Charges à caractère général	11 971 646	11 610 000	12 574 000	8,30 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	22 261 000	22 261 000	23 075 000	3,66 %
014 Atténuations de produits	28 643 000	28 643 000	27 704 000	-3,28 %
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	80 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	13 890 271	13 661 000	12 621 000	-7,61 %
656 Frais fonctionnement groupes élus	114 000	114 000	175 000	53,51 %
66 Charges financières	916 000	916 000	811 000	-11,46 %
67 Charges exceptionnelles	3 203 330	2 147 000	2 266 000	5,54 %
68 Dotations aux amort. et provisions	617 812	0	0	
Sous total opérations réelles	81 697 059	79 432 000	79 306 000	-0,16 %
TOTAL Dépenses Fonctionnement	90 231 016	87 783 000	89 675 000	2,16 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
001 Résultat d'investissement reporté	6 151 876	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	526 227	809 000	2 979 000	268,23 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 007 731	7 542 000	7 390 000	-2,02 %
041 Opérations patrimoniales	162 865	0	0	
Sous total opérations d'ordre	14 848 698	8 351 000	10 369 000	24,16 %
024 Immobilisations affectées, concédées	355 111	329 000	310 000	-5,78 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	11 862 269	2 000 000	709 000	-64,55 %
13 Subventions d'investissement	3 317 918	2 185 000	2 557 000	17,03 %
16 Emprunts et dettes assimilés	9 036 701	18 575 000	16 738 000	-9,89 %
204 Subventions d'équipement versées	25 000	10 000	0	-100,00 %
27 Autres immobilisations financières	447 350	16 000	0	-100,00 %
45 Comptabilité distincte rattachée	1 000 000	1 000 000	1 007 000	0,70 %
Sous total opérations réelles	26 044 349	24 115 000	21 321 000	-11,59 %
TOTAL Recettes Investissement	40 893 047	32 466 000	31 690 000	-2,39 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 383 654	1 095 000	906 000	-17,26 %
041 Opérations patrimoniales	162 865	0	0	
Sous total opérations d'ordre	2 546 519	1 095 000	906 000	-17,26 %
020 Dépenses imprévues	100 000	100 000	0	-100,00 %
13 Subventions d'investissemnt	66 900	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	7 342 000	7 339 000	6 509 000	-11,31 %
20 Immobilisations incorporelles	2 302 457	1 122 000	1 742 000	55,26 %
204 Subventions d'équipements versées	10 740 168	9 875 000	9 116 000	-7,69 %
21 Immobilisations corporelles	4 955 315	3 396 000	4 008 000	18,02 %
23 Immobilisations en cours	11 692 087	8 539 000	8 402 000	-1,60 %
45 Comptabilité distincte rattachée	1 000 000	1 000 000	1 007 000	0,70 %
Sous total opérations réelles	38 198 928	31 371 000	30 784 000	-1,87 %
TOTAL Dépenses Investissement	40 745 447	32 466 000	31 690 000	-2,39 %

Annexe 5 : Budget primitif 2022 budget Transports (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 615 640	2 050 000	3 530 000	72,20 %
Sous total opération d'ordre	2 615 640	2 050 000	3 530 000	72,20 %
013 Atténuations de charges	1 000	1 000	0	-100,00 %
70 Produits des services, du domaine	3 391 230	3 348 000	3 505 000	4,69 %
73 Versement transport	16 689 000	16 689 000	17 718 000	6,17 %
74 Dotations et participations	1 945 000	1 945 000	2 429 000	24,88 %
75 Autres produits de gestion courante	1 000	1 000	2 000	100,00 %
77 Produits exceptionnels	114 483	6 000	721 000	11916,67 %
Sous total opérations réelles	22 141 713	21 990 000	24 375 000	10,85 %
TOTAL Recettes Exploitation	24 757 353	24 040 000	27 905 000	16,08 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
023 Virement à la section d'investissement	1 045 618	1 028 000	2 964 000	188,33 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 549 770	2 625 000	2 452 000	-6,59 %
Sous total opérations d'ordre	3 595 388	3 653 000	5 416 000	48,26 %
011 Charges à caractère général	17 599 825	17 305 000	17 574 000	1,55 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	618 000	618 000	654 000	5,83 %
022 Dépenses imprévues	50 000	50 000	50 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	2 568 140	2 088 000	3 901 000	86,83 %
66 Charges financières	282 000	282 000	266 000	-5,67 %
67 Charges exceptionnelles	44 000	44 000	44 000	0,00 %
Sous total opérations réelles	21 161 965	20 387 000	22 489 000	10,31 %
TOTAL Dépenses Exploitation	24 757 353	24 040 000	27 905 000	16,08 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
021 Virement de la section de fonctionnement	1 045 618	1 028 000	2 964 000	188,33 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 549 770	2 625 000	2 452 000	-6,59 %
041 Opérations patrimoniales	47 620	0	0	
Sous total opérations d'ordre	3 643 008	3 653 000	5 416 000	48,26 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 001 399	0	0	
13 Subventions d'investissement	3 828 300	2 348 000	1 868 000	-20,44 %
16 Emprunts et dettes assimilés	2 566 006	503 000	1 261 000	150,70 %
45 Comptabilité distincte rattachée	5 952 000	5 674 000	3 292 000	-41,98 %
Sous total opérations réelles	14 347 705	8 525 000	6 421 000	-24,68 %
TOTAL Recettes Investissement	17 990 713	12 178 000	11 837 000	-2,80 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
001 Résultat d'investissement reporté	2 824 867	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 615 640	2 050 000	3 530 000	72,20 %
041 Opérations patrimoniales	47 620	0	0	
Sous total opérations d'ordre	5 488 127	2 050 000	3 530 000	72,20 %
16 Emprunts et dettes assimilés	1 471 000	1 471 000	1 501 000	2,04 %
20 Immobilisations incorporelles	226 508	94 000	44 000	-53,19 %
21 Immobilisations corporelles	811 358	426 000	1 332 000	212,68 %
23 Immobilisations en cours	3 760 613	2 463 000	2 138 000	-13,20 %
45 Comptabilité distincte rattachée	6 233 107	5 674 000	3 292 000	-41,98 %
Sous total opérations réelles	12 502 587	10 128 000	8 307 000	-17,98 %
TOTAL Dépenses Investissement	17 990 713	12 178 000	11 837 000	-2,80 %

Annexe 5 : Budget primitif 2022 budget eau (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 362 230	1 357 000	1 256 000	-7,44 %
Sous total opération d'ordre	1 362 230	1 357 000	1 256 000	-7,44 %
013 Atténuation de charges	30 000	30 000	40 000	33,33 %
70 Produits des services, du domaine	17 700 000	16 740 000	17 474 000	4,38 %
74 Dotations et participations	19 000	19 000	0	-100,00 %
75 Autres produits de gestion courante	50 000	50 000	90 000	80,00 %
77 Produits exceptionnels	40 000	4 000	0	-100,00 %
Sous total opérations réelles	17 839 000	16 843 000	17 604 000	4,52 %
TOTAL Recettes Exploitation	19 201 230	18 200 000	18 860 000	3,63 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
023 Virement à la section d'investissement	5 179 297	5 212 000	5 249 795	0,73 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 010 500	2 995 000	2 901 205	-3,13 %
Sous total opérations d'ordre	8 189 797	8 207 000	8 151 000	-0,68 %
011 Charges à caractère général	5 652 933	4 722 000	5 299 125	12,22 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 200 000	3 200 000	3 525 000	10,16 %
014 Atténuations de produits	1 140 000	1 110 000	1 110 000	0,00 %
022 Dépenses imprévues	55 000	55 000	0	-100,00 %
65 Autres charges de gestion courante	101 500	94 000	94 000	0,00 %
66 Charges financières	585 000	585 000	520 000	-11,11 %
67 Charges exceptionnelles	277 000	227 000	160 875	-29,13 %
Sous total opérations réelles	11 011 433	9 993 000	10 709 000	7,17 %
TOTAL Dépenses Exploitation	19 201 230	18 200 000	18 860 000	3,63 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
001 Résultat d'investissement reporté	8 333 227	0		
021 Virement de la section de fonctionnement	5 179 297	5 212 000	5 249 795	0,73 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 010 500	2 995 000	2 901 205	-3,13 %
041 Opérations patrimoniales	364 430	0		
Sous total opérations d'ordre	16 887 454	8 207 000	8 151 000	-0,68 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	6 101 572	0	0	
13 Subventions d'investissement	437 141	91 000	0	-100,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	5 858 579	17 109 000	23 367 000	36,58 %
45 opérations pour le compte de tiers	7 000	7 000	0	-100,00 %
Sous total opérations réelles	12 404 292	17 207 000	23 367 000	35,80 %
TOTAL Recettes Investissement	29 291 746	25 414 000	31 518 000	24,02 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 362 230	1 357 000	1 256 000	-7,44 %
041 Opérations patrimoniales	364 430	0	0	
Sous total opérations d'ordre	1 726 660	1 357 000	1 256 000	-7,44 %
13 Subventions d'investissement	1 650	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	5 616 000	5 616 000	4 704 000	-16,24 %
20 Immobilisations incorporelles	96 500	440 000	58 650	-86,67 %
21 Immobilisations corporelles	659 851	632 000	536 760	-15,07 %
23 Immobilisations en cours	20 997 935	17 362 000	24 962 590	43,78 %
27 Autres immobilisations financières	186 150	0	0	
45 opérations pour comptes de tiers	7 000	7 000	0	
Sous total opérations réelles	27 565 086	24 057 000	30 262 000	25,79 %
TOTAL Dépenses Investissement	29 291 746	25 414 000	31 518 000	24,02 %

Annexe 6 : Budget primitif 2022 budget assainissement collectif (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 189 050	2 128 000	2 193 000	3,05 %
Sous total opération d'ordre	2 189 050	2 128 000	2 193 000	3,05 %
013 Atténuation de charges	25 000	25 000	30 000	20,00 %
70 Produits des services, du domaine	16 166 973	15 656 000	15 929 000	1,74 %
75 Autres produits de gestion courante	63 000	63 000	49 000	-22,22 %
77 Produits exceptionnels	1 219 180	0	35 000	
Sous total opérations réelles	17 474 153	15 744 000	16 043 000	1,90 %
TOTAL Recettes Exploitation	19 663 203	17 872 000	18 236 000	2,04 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
023 Virement à la section d'investissement	5 122 519	5 230 000	5 669 410	8,40 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 919 000	4 898 000	4 724 590	-3,54 %
Sous total opérations d'ordre	10 041 519	10 128 000	10 394 000	2,63 %
011 Charges à caractère général	2 625 230	2 429 000	2 609 700	7,44 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 352 000	3 352 000	3 427 000	2,24 %
014 Atténuations de produits	617 500	600 000	600 000	0,00 %
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	0	-100,00 %
65 Autres charges de gestion courante	56 000	56 000	71 300	27,32 %
66 Charges financières	1 085 000	1 085 000	984 000	-9,31 %
67 Charges exceptionnelles	1 805 954	142 000	150 000	5,63 %
Sous total opérations réelles	9 621 684	7 744 000	7 842 000	1,27 %
TOTAL Dépenses Exploitation	19 663 203	17 872 000	18 236 000	2,04 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
021 Virement de la section de fonctionnement	5 122 519	5 230 000	5 669 410	8,40 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 919 000	4 898 000	4 724 590	-3,54 %
041 Opérations patrimoniales	275 457	0	0	
Sous total opérations d'ordre	10 316 976	10 128 000	10 394 000	2,63 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	6 505 412	0	0	
13 Subventions d'investissement	4 456 972	1 186 000	2 237 000	88,62 %
16 Emprunts et dettes assimilés	12 847 313	9 121 000	10 958 000	20,14 %
27 Autres immobilisations financières	33 082	0	0	
Sous total opérations réelles	23 842 779	10 307 000	13 195 000	28,02 %
TOTAL Recettes Investissement	34 159 755	20 435 000	23 589 000	15,43 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
001 Résultat d'investissement reporté	5 194 049	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 189 050	2 128 000	2 193 000	3,05 %
041 Opérations patrimoniales	275 457	0	0	
Sous total opérations d'ordre	7 658 556	2 128 000	2 193 000	3,05 %
13 Subvention d'investissement	0	0	2 400	
16 Emprunts et dettes assimilés	4 956 000	4 956 000	4 817 600	-2,79 %
20 Immobilisations incorporelles	52 841	504 000	59 650	-88,16 %
21 Immobilisations corporelles	622 650	589 000	363 861	-38,22 %
23 Immobilisations en cours	20 869 708	12 258 000	16 152 489	31,77 %
Sous total opérations réelles	26 501 199	18 307 000	21 396 000	16,87 %
TOTAL Dépenses Investissement	34 159 755	20 435 000	23 589 000	15,43 %

Annexe 7 : Budget primitif 2022 budget SPANC (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
70 Produits des services, du domaine	431 498	284 000	306 000	7,75 %
Sous total opérations réelles	431 498	284 000	306 000	7,75 %
TOTAL Recettes Exploitation	431 498	284 000	306 000	7,75 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
023 Virement à la section d'investissement	0	0	2 400	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 100	9 100	9 100	0,00 %
002 Résultat d'exploitation reporté	116 497	0	0	
Sous total opérations d'ordre	125 597	9 100	11 500	26,37 %
011 Charges à caractère général	125 701	94 700	122 300	29,14 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	177 000	177 000	170 000	-3,95 %
65 Autres charges de gestion courante	1 200	1 200	1 200	0,00 %
67 Charges exceptionnelles	2 000	2 000	1 000	-50,00 %
Sous total opérations réelles	305 901	274 900	294 500	7,13 %
TOTAL Dépenses Exploitation	431 498	284 000	306 000	7,75 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
001 Résultat d'investissement reporté	11 612	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	0	0	2 400	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 100	9 100	9 100	0,00 %
Sous total opérations d'ordre	20 712	9 100	11 500	26,37 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 700	1 700	1 500	-11,76 %
Sous total opérations réelles	1 700	1 700	1 500	-11,76 %
TOTAL Recettes Investissement	22 412	10 800	13 000	20,37 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
21 Immobilisations corporelles	22 412	10 800	13 000	20,37 %
Sous total opérations réelles	22 412	10 800	13 000	20,37 %
TOTAL Dépenses Investissement	22 412	10 800	13 000	20,37 %

Annexe 8 : Budget primitif 2022 budget collecte et valorisation des déchets (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	34 500	34 500	1 607 400	4559,13 %
Sous total opération d'ordre	34 500	34 500	1 607 400	4559,13 %
013 Atténuations de charges	152 500	152 500	155 000	1,64 %
70 Produits des services, du domaine	3 321 500	3 321 500	3 556 000	7,06 %
73 Impôts et Taxes	15 490 000	15 490 000	17 203 000	11,06 %
74 Dotations et participations	2 318 900	2 085 500	1 976 000	-5,25 %
75 Autres produits de gestion courante	1 340 000	876 000	946 600	8,06 %
77 Produits exceptionnels	0	0	1 000	
Sous total opérations réelles	22 622 900	21 925 500	23 837 600	8,72 %
TOTAL Recettes Fonctionnement	22 657 400	21 960 000	25 445 000	15,87 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 273 200	1 160 000	1 149 000	-0,95 %
Sous total opérations d'ordre	1 273 200	1 160 000	1 149 000	-0,95 %
011 Charges à caractère général	2 458 763	2 296 000	2 918 000	27,09 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	8 062 000	7 942 000	9 967 000	25,50 %
022 Dépenses imprévues	15 000	15 000	9 000	-40,00 %
65 Autres charges de gestion courante	10 697 350	10 497 000	11 338 000	8,01 %
66 Charges financières	33 000	33 000	22 000	-33,33 %
67 Charges exceptionnelles	118 087	17 000	42 000	147,06 %
Sous total opérations réelles	21 384 200	20 800 000	24 296 000	16,81 %
TOTAL Dépenses Fonctionnement	22 657 400	21 960 000	25 445 000	15,87 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 273 200	1 160 000	1 149 000	-0,95 %
041 Opérations patrimoniales	9 250	0	0	0,00 %
Sous total opérations d'ordre	1 282 450	1 160 000	1 149 000	-0,95 %
024 Immobilisations affectées, concédées	22 000	12 000	82 000	583,33 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	794 020	407 000	865 600	112,68 %
13 Subventions d'investissement	261 432	3 600	2 390 000	66288,89 %
16 Emprunts et dettes assimilés	2 168 330	2 464 400	3 376 400	37,01 %
23 Immobilisations en cours	116 178	32 000	95 000	196,88 %
45 Comptabilité distincte rattachée	532 090	0	0	0,00 %
Sous total opérations réelles	3 894 050	2 919 000	6 809 000	133,26 %
TOTAL Recettes Investissement	5 176 500	4 079 000	7 958 000	95,10 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
001 Résultat d'investissement reporté	62 307	0	0	0,00 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	34 500	34 500	1 607 400	4559,13 %
041 Opérations patrimoniales	9 250	0	0	0,00 %
Sous total opérations d'ordre	106 057	34 500	1 607 400	4559,13 %
16 Emprunts et dettes assimilés	500 000	500 000	351 500	-29,70 %
20 Immobilisations incorporelles	24 510	1 018 000	71 100	-93,02 %
204 subvention d'équipement	202 000	42 000	651 000	1450,00 %
21 Immobilisations corporelles	3 407 295	2 164 000	4 444 000	105,36 %
23 Immobilisations en cours	601 099	320 500	833 000	159,91 %
45 Comptabilité distincte rattachée	335 540	0	0	
Sous total opérations réelles	5 070 444	4 044 500	6 350 600	57,02 %
TOTAL Dépenses Investissement	5 176 500	4 079 000	7 958 000	95,10 %

Annexe 9 : Budget primitif 2022 budget gestion immobilière (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
023 Virement à la section d'investissement	175 975	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	888 005	731 200	618 000	-15,48 %
Sous total opérations d'ordre	1 063 980	731 200	618 000	-15,48 %
011 Charges à caractère général	722 247	663 000	827 000	24,74 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	160 000	160 000	137 000	-14,38 %
022 Dépenses imprévues	2 000	2 000	2 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	12 000	5 000	54 000	980,00 %
66 Charges d'intérêts	31 000	31 000	18 000	-41,94 %
67 Charges exceptionnelles	1 600	800	2 000	150,00 %
Sous total opérations réelles	928 847	861 800	1 040 000	20,68 %
TOTAL Dépenses Fonctionnement	1 992 827	1 593 000	1 658 000	4,08 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
021 Virement de la section de fonctionnement	175 975	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	888 005	731 200	618 000	-15,48 %
Sous total opérations d'ordre	1 063 980	731 200	618 000	-15,48 %
024 Immobilisations affectées, concédées	2 364 000	2 211 000	2 711 000	22,61 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	621 399	0	0	
13 Subventions d'investissement	217 250	19 800	1 300 000	6465,66 %
16 Emprunts et dettes assimilés	4 367 044	27 000	1 673 000	6096,30 %
23 Immobilisations en cours	671 608	30 000	875 000	2816,67 %
Sous total opérations réelles	8 241 300	2 287 800	6 559 000	186,69 %
TOTAL Recettes Investissement	9 305 280	3 019 000	7 177 000	137,73 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
001 Résultat d'investissement reporté	4 207 192	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	505 170	203 000	213 000	4,93 %
Sous total opérations d'ordre	4 712 362	203 000	213 000	4,93 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 460	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	330 753	329 000	330 000	0,30 %
20 Immobilisations incorporelles	214 338	30 000	59 000	96,67 %
21 Immobilisations corporelles	1 671 867	1 547 000	170 000	-89,01 %
23 Immobilisations en cours	2 370 501	910 000	6 405 000	603,85 %
Sous total opérations réelles	4 592 918	2 816 000	6 964 000	147,30 %
TOTAL Dépenses Investissement	9 305 280	3 019 000	7 177 000	137,73 %

Annexe 10 : Budget primitif 2022 budget ZAE (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 385 000	7 385 000	6 819 000	-7,66 %
Sous total opération d'ordre	7 385 000	7 385 000	6 819 000	-7,66 %
70 Produits des services, du domaine	1 320 000	876 000	2 017 000	130,25 %
75 Autres produits de gestion courante	1 000	1 000	0	-100,00 %
Sous total opérations réelles	1 321 000	877 000	2 017 000	129,99 %
TOTAL Recettes Fonctionnement	8 706 000	8 262 000	8 836 000	6,95 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 590 000	6 590 000	6 420 000	-2,58 %
Sous total opérations d'ordre	6 590 000	6 590 000	6 420 000	-2,58 %
011 Charges à caractère général	2 082 000	1 638 000	2 385 000	45,60 %
66 Intérêts des emprunts	34 000	34 000	30 000	-11,76 %
67 Charges exceptionnelles	0	0	1 000	
Sous total opérations réelles	2 116 000	1 672 000	2 416 000	44,50 %
TOTAL Dépenses Fonctionnement	8 706 000	8 262 000	8 836 000	6,95 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 590 000	6 590 000	6 420 000	-2,58 %
Sous total opérations d'ordre	6 590 000	6 590 000	6 420 000	-2,58 %
16 Emprunts et dettes assimilés	9 866 608	976 000	585 000	-40,06 %
Sous total opérations réelles	9 866 608	976 000	585 000	-40,06 %
TOTAL Recettes Investissement	16 456 608	7 566 000	7 005 000	-7,41 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
001 Résultat d'investissement reporté	8 890 608	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 385 000	7 385 000	6 819 000	-7,66 %
Sous total opérations d'ordre	16 275 608	7 385 000	6 819 000	-7,66 %
16 Remboursement emprunt	181 000	181 000	186 000	2,76 %
Sous total opérations réelles	181 000	181 000	186 000	2,76 %
TOTAL Dépenses Investissement	16 456 608	7 566 000	7 005 000	-7,41 %

Annexe 11 : Budget primitif 2022 budget chaufferie bois (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	41 000	41 000	41 000	0,00 %
Sous total opération d'ordre	41 000	41 000	41 000	0,00 %
70 Produits des services, du domaine	420 000	420 000	389 000	-7,38 %
Sous total opérations réelles	420 000	420 000	389 000	-7,38 %
TOTAL Recettes Exploitation	461 000	461 000	430 000	-6,72 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
023 Virement à la section d'investissement	11 900	12 000	34 000	183,33 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	97 100	97 000	97 000	0,00 %
Sous total opérations d'ordre	109 000	109 000	131 000	20,18 %
011 Charges à caractère général	302 000	302 000	256 000	-15,23 %
66 Charges financières	34 000	34 000	32 000	-5,88 %
67 Charges exceptionnelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
68 Dotations Amort. Et Provisions	15 000	15 000	10 000	-33,33 %
Sous total opérations réelles	352 000	352 000	299 000	-15,06 %
TOTAL Dépenses Exploitation	461 000	461 000	430 000	-6,72 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
021 Virement de la section de fonctionnement	11 900	12 000	34 000	183,33 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	97 100	97 000	97 000	0,00 %
Sous total opérations d'ordre	109 000	109 000	131 000	20,18 %
10 Dotations, réserves	6 800	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	61 562	30 000	10 000	-66,67 %
Sous total opérations réelles	68 362	30 000	10 000	-66,67 %
TOTAL Recettes Investissement	177 362	139 000	141 000	1,44 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
001 Résultat d'investissement reporté	38 362	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	41 000	41 000	41 000	0,00 %
Sous total opérations d'ordre	79 362	41 000	41 000	0,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	56 000	56 000	58 000	3,57 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	11 000	11 000	11 000	0,00 %
23 Immobilisations en cours	30 000	30 000	30 000	0,00 %
Sous total opérations réelles	98 000	98 000	100 000	2,04 %
TOTAL Dépenses Investissement	177 362	139 000	141 000	1,44 %

Annexe 12 : Budget primitif 2022 budget hippodrome (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	85 000	85 000	85 000	0,00 %
Sous total opération d'ordre	85 000	85 000	85 000	0,00 %
73 Impôts et taxes	18 000	18 000	12 000	-33,33 %
75 Autres produits de gestion courante	87 000	87 000	87 000	0,00 %
77 Produits exceptionnels	260 000	260 000	260 000	0,00 %
Sous total opérations réelles	365 000	365 000	359 000	-1,64 %
TOTAL Recettes Fonctionnement	450 000	450 000	444 000	-1,33 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
023 Virement à la section d'investissement	32 200	42 000	85 000	102,38 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	192 000	192 000	167 000	-13,02 %
Sous total opérations d'ordre	224 200	234 000	252 000	7,69 %
011 Charges à caractère général	74 940	74 140	76 000	2,51 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	88 000	88 000	78 000	-11,36 %
022 Dépenses imprévues	13 360	13 360	1 000	-92,51 %
65 Autres charges de gestion courante	9 500	9 500	9 000	-5,26 %
66 Charges financières	30 000	30 000	27 000	-10,00 %
67 Charges exceptionnelles	10 000	1 000	1 000	0,00 %
Sous total opérations réelles	225 800	216 000	192 000	-11,11 %
TOTAL Dépenses Fonctionnement	450 000	450 000	444 000	-1,33 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
021 Virement de la section de fonctionnement	32 200	42 000	85 000	102,38 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	192 000	192 000	167 000	-13,02 %
Sous total opérations d'ordre	224 200	234 000	252 000	7,69 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	64 649	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	297 437	0	236 000	
Sous total opérations réelles	362 086	0	236 000	
TOTAL Recettes Investissement	586 286	234 000	488 000	108,55 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
001 Résultat d'investissement reporté	292 825	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	85 000	85 000	85 000	0,00 %
Sous total opérations d'ordre	377 825	85 000	85 000	0,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	136 000	136 000	90 000	-33,82 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	71 461	12 000	312 000	2500,00 %
Sous total opérations réelles	208 461	149 000	403 000	170,47 %
TOTAL Dépenses Investissement	586 286	234 000	488 000	108,55 %

Annexe 13 : Budget primitif 2021 budget golf de la baie de Saint-Brieuc (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	14 200	14 200	14 200	0,00 %
Sous total opération d'ordre	14 200	14 200	14 200	0,00 %
013 Atténuation de charges	21 500	21 500	23 300	8,37 %
70 Produits des services, du domaine	776 100	668 800	677 000	1,23 %
75 Autres produits de gestion courante	15 000	15 000	1 500	-90,00 %
77 Produits exceptionnels	1 100	500	1 000	100,00 %
Sous total opérations réelles	813 700	705 800	702 800	-0,43 %
TOTAL Recettes Exploitation	827 900	720 000	717 000	-0,42 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
002 Résultat antérieur reporté	53 962	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	99 500	99 500	97 000	-2,51 %
Sous total opérations d'ordre	153 462	99 500	97 000	-2,51 %
011 Charges à caractère général	295 558	253 000	256 000	1,19 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	349 500	342 000	343 500	0,44 %
65 Autres charges de gestion courante	5 500	5 500	1 200	-78,18 %
66 Charges financières	20 000	20 000	18 800	-6,00 %
67 Charges exceptionnelles	3 880	0	500	
Sous total opérations réelles	674 438	620 500	620 000	-0,08 %
TOTAL Dépenses Exploitation	827 900	720 000	717 000	-0,42 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
021 Virement de la section de fonctionnement	13 965	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	99 500	99 500	97 000	-2,51 %
Sous total opérations d'ordre	113 465	99 500	97 000	-2,51 %
16 Emprunts et dettes assimilés	229 735	209 500	33 000	-84,25 %
Sous total opérations réelles	229 735	209 500	33 000	-84,25 %
TOTAL Recettes Investissement	343 200	309 000	130 000	-57,93 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	14 200	14 200	14 200	0,00 %
Sous total opérations d'ordre	14 200	14 200	14 200	0,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	50 200	49 000	49 800	1,63 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	256 800	244 800	65 000	-73,45 %
23 Immobilisations en cours	21 000	0	0	
Sous total opérations réelles	329 000	294 800	115 800	-60,72 %
TOTAL Dépenses Investissement	343 200	309 000	130 000	-57,93 %

Annexe 14 : Budget primitif 2022 budget pôle nautique (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	80 000	80 000	64 000	-20,00 %
Sous total opération d'ordre	80 000	80 000	64 000	-20,00 %
013 Atténuation de charges	3 000	3 000	0	-100,00 %
70 Produits des services, du domaine	282 200	284 000	339 000	19,37 %
77 Produits exceptionnels	388 900	373 000	373 000	0,00 %
Sous total opérations réelles	674 100	660 000	712 000	7,88 %
TOTAL Recettes Exploitation	754 100	740 000	776 000	4,86 %

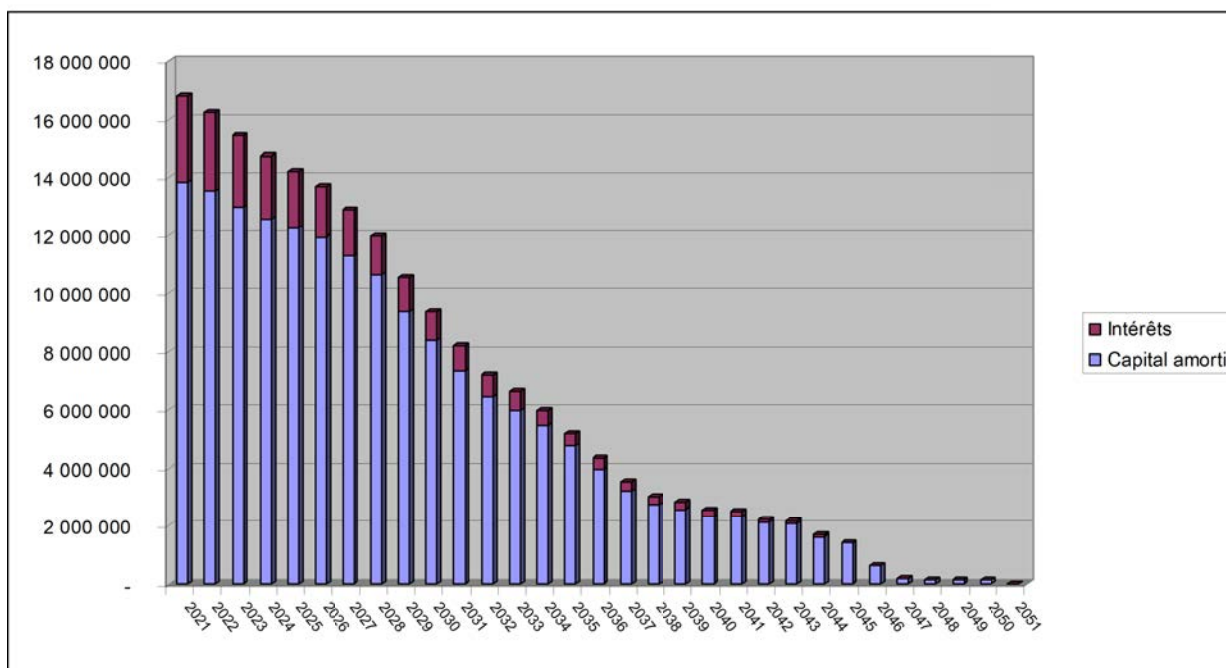
Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
023 Virement à la section d'investissement	0	35 500	67 000	88,73 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	95 400	89 500	71 500	-20,11 %
Sous total opérations d'ordre	95 400	125 000	138 500	10,80 %
011 Charges à caractère général	194 039	161 000	176 000	9,32 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	445 600	435 000	445 000	2,30 %
65 Autres charges de gestion courante	500	500	500	0,00 %
66 Charges financières	18 000	18 000	16 000	-11,11 %
67 Charges exceptionnelles	561	500	0	-100,00 %
Sous total opérations réelles	658 700	615 000	637 500	3,66 %
TOTAL Dépenses Exploitation	754 100	740 000	776 000	4,86 %

Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
021 Virement de la section de fonctionnement	0	35 500	67 000	88,73 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	95 400	89 500	71 500	-20,11 %
Sous total opérations d'ordre	95 400	125 000	138 500	10,80 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 801	0	0	
13 Subventions d'investissement	50 000	50 000	50 000	0,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	210 499	71 000	10 500	-85,21 %
Sous total opérations réelles	263 300	121 000	60 500	-50,00 %
TOTAL Recettes Investissement	358 700	246 000	199 000	-19,11 %

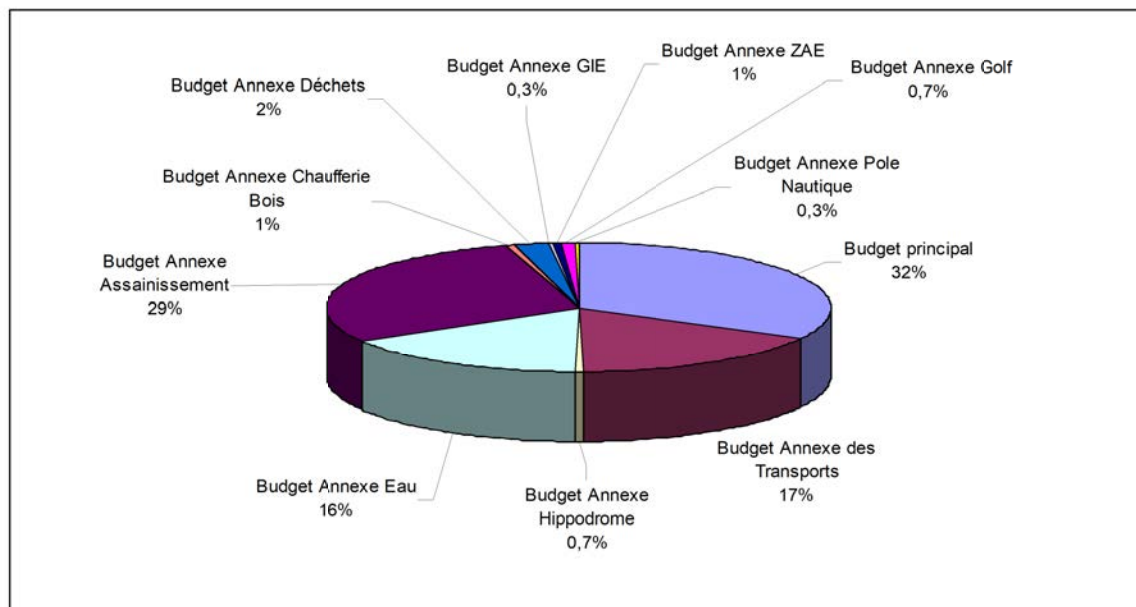
Compte Libellé	BUDGET2021 (BP+DM+VC)	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
001 Résultat d'investissement reporté	57 120	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	80 000	80 000	64 000	-20,00 %
Sous total opérations d'ordre	137 120	80 000	64 000	-20,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	67 000	67 000	70 000	4,48 %
20 Immobilisations incorporelles	3 480	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	144 064	98 000	64 000	-34,69 %
23 Immobilisations en cours	7 036	0	0	
Sous total opérations réelles	221 580	166 000	135 000	-18,67 %
TOTAL Dépenses Investissement	358 700	246 000	199 000	-19,11 %

Annexe 15 : Eléments sur la dette

Profil d'extinction de la dette consolidée (au 01/01/22) :



Dette par budget (capital restant dû au 31 décembre 2021) : 168 872768,16 euros (y/c consultation en cours)



Dette par type de taux (au 31 décembre 2021) :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	131 928 558,42	83%	2,00%
Variable couvert	924 449,63	1%	1,05%
Variable	22 021 458,11	14%	0,44%
Livret A	3 503 712,84	2%	1,50%
Barrière	174 589,15	0%	2,08%
Ensemble des risques	158 552 768,15	100%	1,77%

Annexe 16 : Synthèse des ratios réglementaires

En €/ habitant	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Population totale	156 657	156 657	156 657	156 652	156 350	156 540
Mesure du service rendu						
Dépenses réelles de fonct. / population	463,52 €	474,70 €	470,48 €	487,11 €	508,04 €	506,62 €
Poids de la fiscalité						
Produit des impositions directes / population	344,57 €	346,99 €	353,02 €	368,08 €	375,27 €	370,09 €
Taille financière						
Recettes réelles de fonct. / population	511,62 €	524,29 €	532,26 €	551,66 €	554,45 €	567,07 €
Effort et niveau d'équipement						
Dépenses d'équipement brut / population	214,63 €	151,18 €	150,76 €	146,52 €	146,67 €	148,64 €
Niveau d'endettement						
Encours de la dette / population	298,11 €	355,59 €	348,26 €	368,53 €	358,77 €	327,68 €
DGF / population	89,50 €	93,68 €	92,12 €	89,21 €	88,31 €	86,92 €
Poids du personnel						
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	24,02 %	25,90 %	28,14 %	28,76 %	28,03 %	29,10 %
Pression fiscale						
Produits des impositions directes / potentiel fiscal	119,87 %	114,99 %	113,26 %	119,04 %	118,64 %	114,29 %
Mesure de l'épargne nette						
Dépenses réelles de fonct. + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonct.	95,24 %	95,27 %	93,43 %	93,25 %	97,04 %	94,46 %
Taux d'investissement						
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	41,95 %	28,83 %	28,32 %	26,56 %	26,45 %	26,21 %
Poids de la dette						
Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	58,27 %	67,82 %	65,43 %	66,80 %	64,71 %	57,79 %

Annexe 17 : Evolution des charges de personnel

DELIBERATIONS CREATION DE POSTES - IMPACTS BUDGETAIRES 2021-2022

DIRECTION	Service/mission	A	B	C	libellé poste	Cadre d'emplois	Année délibérée	date délibérée	Impact budget	commentaire	Types
DSCGE											
	MDB – Briqueterie			1	Agent d'accueil et animations	Adjoint d'animation	2021	22/04/2021	non	Transformation du poste de M. Bellamy pour Maurine Cadix	Transformation
	MDB – Briqueterie	1			Responsable de la MDB-Briqueterie	Attaché	2021	20/05/2021	oui	Renouvellement pour H Duréchou en catégorie A	Renouvellement
	piscine Ophéa			0,4	Augmentation DHS	Adjoint technique	2021	20/05/2021	non	Passage de 24 à 28 h	Création
	Sports		1		Chargé de mission sports nature	Educateur des APS	2021	20/05/2021	non	Transformation de l'ancien poste de Michel Cormier pour C. Pignon – CDD 2 ans	Transformation
	EMCA		0,48		Réglu DHS EMCA	Ass. Ens. Art.	2021	30/06/2021	non	Régularisation DHS EMCA	Création
DMRH											
	Direction	1			Chargé d'appui stratégique auprès de la directrice	Attaché	2021	23/09/2021	oui	Vacant	Création
	Prévention Santé Ressources	1			Chargé de mission QVT	Attaché	2021	23/09/2021	non	Maëlle Huitorel	Renouvellement
DACV											
	Habitat	1			Chargé de mission logement public locatif	Attaché	2021	22/04/2021	oui	Transformation de l'ancien poste d'Anne-solène B en A	Transformation
	Insertion sociale et professionnelle	1			Chargé de mission clause insertion sociale	Attaché	2021	20/05/2021	non	Renouvellement CDD 2 ans Anaïs Bourgoin	Renouvellement
	Habitat	0,75			Chargé de mission pilotage	Attaché	2021	23/09/2021	oui	Contrat de projets de 12 mois – Financé à hauteur de 15 K€ par subvention	Création
DAD											
	service commun			1	Surveillant de travaux	Agent de maîtrise	2021	04/02/2021	non	Poste Jean-Michel Sangon – CDD 3 ans	Création
	Infrastructures (CEE)			2	Agents d'entretien voirie CEE	Adjoint technique	2021	21/10/2021	oui	Suite à réorganisation patrimoine bâti	Création
DG											
	EDD	1			Chargé de mission Plan Climat Air Energie Territorial et transition écologique	Ingénieur	2021	04/02/2021	oui	CDD 3 ans	Création
	EDD	1			Chargé de mission projet déshydratation de fourrage	Ingénieur	2021	30/06/2021	oui	CDD 1 an – Vacant	Création
	EDD	1			Chargé de mission alimentation et agriculture	Attaché	2021	21/10/2021	oui	Contrat de projets 2 ans – Subventionné à hauteur de 70 %	Création
	EDD		1		Technicien thermicien	Technicien	2021	21/10/2021	non	Vacant (ancien poste Jérémy Canty)	Régularisation
	Mission hygiène et sécurité		1		Conseiller en prévention des risques professionnels	Technicien	2021	21/10/2021	oui	Vacant – MAD CIAS	Création
DEA											
	Autorité Organisatrice	1	5		Autorité Organisatrice de l'Eau	Ingénieur/techniciens	2021	20/05/2021	oui	6 postes Autorité organisatrice de l'Eau A ou B	Création
Environnement et Salubrité											
		1		1	Chef de projets mise en œuvre redevance	Attaché/Ingénieur	2021	30/06/2021	oui	CDD 3 ans	Création
			1		Chargé de mission en charge de la réalisation d'une enquête	Technicien	2021	30/06/2021	oui	Contrat de projets de 18 mois	Création
				1	Ambassadeur du tri	Adjoint technique	2021	23/09/2021	non	Changement de filière	Transformation
Tourisme		1			Chargé de mission stratégie touristique (3 ans)	Attaché	2019	25/04/2019	oui	Vacant	Création
Prospective											
	Direction	1			Chargé de mission innovation jeunesse	Attaché	2021	23/09/2021	oui	Contrat de projets de 16 mois – Financé à 50 % par le PIA jeunesse	Création
	Direction	1			Chargé de mission animation du conseil de développement et prospective	Attaché	2021	21/10/2021	oui	Vacant	Création
Communication											
			1		Apprenti chargé des réseaux sociaux	Rédacteur	2021	04/02/2021	oui	Contrat d'apprentissage validé dans le cadre des arbitrages budgétaires 2021	Création
			1		Chargé de communication interne	Rédacteur	2021	22/04/2021	oui	Arbitrages budgétaires 2021	Création
Développement éco											
			1		réfèrent financier	Rédacteur	2021	30/06/2021	non	renouvellement Anthony blanchard – 2 ans	Renouvellement
		1			Chargé de mission développeur économique	Attaché	2021	30/06/2021	non	Renouvellement du poste – CDD 3 ans	Renouvellement
TOTAL		33,63	14,75	12,48	6,4						

Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération
Ronan KERDRAON